

Rapport et états financiers 2014

En bref

- Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est situé à 912 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit 2,4 % de moins que celui de l'exercice 2013.
- Le bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire a atteint 613 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, en baisse de 0,5 % comparativement à celui de l'exercice précédent.
- Le rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire a été de 13,9 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, contre 14,5 % pour la période correspondante de 2013.
- Le ratio d'efficacité s'est établi à 52,2 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à 49,5 % pour l'exercice 2013.
- Le total des actifs se chiffrait à 88,2 milliards de dollars au 31 décembre 2014, comparativement à 84,3 milliards de dollars au 31 décembre 2013.
- Au 31 décembre 2014, le ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 s'établissait à 10,6 %, le ratio du capital de catégorie 1 se situait à 12,0 % et le ratio du capital total était de 13,5 %.

Base d'établissement de l'information financière

La Banque HSBC Canada (la « banque », « nous », « notre ») est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (« HSBC Holdings »). Dans le présent rapport de gestion, le Groupe HSBC Holdings est désigné comme étant le « Groupe HSBC » ou le « Groupe ». Le rapport de gestion est daté du 20 février 2015, date à laquelle notre conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La banque établit ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») et les notes d'orientation concernant la

comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*. Les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont tirés des états financiers consolidés ou de l'information qui a servi à les préparer. Le symbole « \$ » désigne le dollar canadien. À moins d'indication contraire, tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars.

Les « notes » dont il est question dans le présent rapport de gestion renvoient aux notes afférentes aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Table des matières

<p>1 Message du président et chef de la direction</p> <p>3 Rapport de gestion</p> <p>3 Sommaire financier</p> <p>4 Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS</p> <p>5 À propos de la HSBC</p> <p>5 Nos priorités stratégiques</p> <p>7 Performance financière en 2014</p> <p>11 Évolution de la situation financière</p> <p>12 Secteurs d'activité mondiaux</p> <p>19 Performance financière du quatrième trimestre de 2014</p> <p>23 Sommaire de la performance trimestrielle</p> <p>24 Perspectives économiques pour 2015</p> <p>26 Méthodes comptables critiques</p> <p>28 Changements de méthodes comptables en 2014</p> <p>28 Changements comptables à venir</p> <p>29 Arrangements hors bilan</p>	<p>30 Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière</p> <p>31 Transactions avec des parties liées</p> <p>31 Gestion des risques</p> <p>55 Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs</p> <p>56 Capital</p> <p>58 Dividendes</p> <p>58 Changement d'auditeurs</p> <p>59 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière</p> <p>60 Rapport des auditeurs indépendants</p> <p>61 États financiers consolidés</p> <p>67 Notes afférentes aux états financiers consolidés</p> <p>131 Réseau international du Groupe HSBC</p> <p>131 Filiales de la Banque HSBC Canada</p> <p>132 Comité de direction</p> <p>132 Conseil d'administration</p> <p>133 Renseignements à l'intention des actionnaires</p>
---	---

Message du président et chef de la direction

La HSBC célèbre ses 150 ans et, durant toutes ces années, elle a permis à ses clients de saisir nombre d'occasions d'affaires. Je me sens privilégié d'avoir dirigé la Banque HSBC Canada et notre extraordinaire équipe au cours des deux dernières années. Le Canada fait partie des marchés de croissance qui sont une priorité pour le Groupe HSBC. Depuis plusieurs années, il compte parmi les cinq membres du Groupe qui contribuent le plus à son bénéfice. En 2014, nous avons fait croître nos activités comme nous l'avons déterminé dans notre stratégie, et ce, tout en simplifiant nos structures et en établissant une base de coûts plus viable.

Notre équipe canadienne a travaillé très fort en 2014 pour favoriser l'expansion de l'entreprise. Nous nous sommes engagés à servir nos clients de manière plus efficace en leur offrant les outils dont ils ont besoin pour faire des affaires à l'international, ainsi qu'en aidant les personnes ouvertes sur le monde à gérer leurs finances. Notre stratégie a donné des résultats solides, conformes à notre plan annuel, et ce, malgré le défi que représentent la constante faiblesse des taux d'intérêt et nos initiatives de repositionnement antérieures.

Dans le secteur des Services aux entreprises, nous avons su attirer de nouveaux clients en tirant profit de notre réseau mondial pour mieux servir les entreprises qui visent les marchés internationaux. En fait, les fonds pour la croissance à l'échelle internationale mis à la disposition des petites et moyennes entreprises en juillet 2013 n'ont pas suffi à la demande et nous avons, dès le début de 2014, augmenté notre mise à 2 milliards de dollars. Le nombre d'autorisations consenties à des entreprises a augmenté au cours de l'année, même si le montant emprunté n'a pas augmenté au même rythme. Nous avons également accru nos solutions en matière d'importation et nos options de financement avant expédition. Nous sommes très heureux d'avoir été désignés « Meilleur fournisseur de financement pour le commerce international » au Canada par le magazine Euromoney pour 2015. En effet, cet honneur témoigne de l'importance de faire partie d'un réseau mondial intégré.

Dans le secteur des Services bancaires internationaux et marchés, nous avons misé sur nos efforts de collaboration avec les Services aux entreprises pour améliorer l'exécution des ordres et augmenter leur volume par l'entremise de notre plateforme pour les opérations de change. Nous avons obtenu des résultats particulièrement solides auprès de nos clients des Services aux entreprises sur les marchés des actions et des titres d'emprunt. Dans l'ensemble, nous avons assisté à une importante augmentation des volumes de change et la HSBC figurait au troisième rang au Canada dans le cadre des classements internationaux du

magazine Euromoney, alors qu'elle occupait le sixième rang il y a deux ans. Nos services de financement par capital ont augmenté et incluent maintenant les activités de financement des projets et des exportations, mettant ainsi à profit les 50 ans d'expérience du Groupe HSBC en matière de financement d'infrastructures. Notre leadership mondial, en ce qui a trait à nos échanges avec la Chine et au renminbi, a été renforcé au Canada lorsque nous avons agi, pour la deuxième année consécutive, à titre de cochef de file teneur de livres relativement à l'émission d'obligations Dim Sum pour la province de la Colombie-Britannique en octobre 2014.

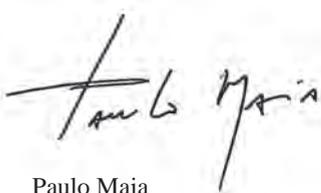
Du côté des Services bancaires de détail et gestion de patrimoine, nous avons accru notre clientèle HSBC Premier et HSBC Advance, renforcé nos capacités de gestion de patrimoine et avons misé sur l'amélioration de l'expérience client grâce à une série d'initiatives visant les domaines qui, selon les clients, sont les plus importants, dont l'amélioration de l'ensemble du processus d'accueil à la banque. Notre indice de recommandation de clients a grimpé de 8 points en 2014, et c'est ainsi que 70 % d'entre eux recommanderaient nos services aux membres de leur famille et à leurs amis.

Nous avons réalisé de grandes choses en 2014, mais nous avons dû faire face, encore une fois, à une économie léthargique dans une période difficile. La baisse des prix des produits de base qui sévit depuis la mi-2014, particulièrement le prix du pétrole, représente un défi imprévu pour l'économie canadienne qui pèsera lourd, au cours du premier semestre de 2015, sur la rentabilité des entreprises et leurs investissements ainsi que sur les exportations d'énergie. Cette situation est aussi un obstacle au rééquilibrage de l'économie qui repose dans une trop grande mesure sur les dépenses de consommation et d'habitation. D'autres baisses des taux sont nécessaires pour compenser l'incidence des pertes d'emploi dans le domaine du pétrole et ailleurs, même si des taux plus bas peuvent nuire à la stabilité financière en encourageant des ménages déjà surendettés à emprunter davantage. Puisque le dollar canadien continuera probablement de chuter et que la baisse des prix du pétrole constitue, somme toute, un aspect positif pour l'économie américaine, les exportations autres que l'énergie et celles sensibles aux taux de change devraient contribuer de façon importante à l'économie en 2015.

Nos recherches indiquent clairement que la croissance des entreprises qui exportent au-delà des frontières du Canada est beaucoup plus rapide que celle des entreprises concurrentes qui font uniquement des affaires au pays. L'économie canadienne devra encore faire face à divers obstacles et il est donc plus important

que jamais pour les entreprises canadiennes de saisir les occasions d'expansion sur des marchés qui affichent une croissance rapide. Grâce à la présence mondiale de la HSBC, nous sommes bien placés pour amener ces entreprises sur ces marchés, en leur offrant des services qui les aideront à importer, à exporter ou à effectuer des opérations à l'extérieur du Canada, ou encore à investir à l'échelle mondiale.

Tout au long de notre histoire, nous avons misé sur la croissance, en aidant les clients à saisir des occasions. Nous aidons les entreprises à se développer, les économies à prospérer et les personnes à concrétiser leurs espoirs et leurs rêves et à réaliser leurs ambitions. Nous sommes reconnaissants de l'esprit de collaboration que nous avons développé avec nos clients en 2014 et espérons les soutenir encore en 2015 et pour plusieurs décennies à venir.

A handwritten signature in black ink, reading "Paulo Maia". The signature is fluid and cursive, with the first name "Paulo" written in a larger, more prominent script than the last name "Maia".

Paulo Maia
Président et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
Le 20 février 2015

Rapport de gestion

Sommaire financier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2014	2013	2012
Performance financière de l'exercice clos le 31 décembre			
(en millions de dollars)			
Total du résultat d'exploitation	2 110	2 161	2 393
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	912	934	1 029
Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire	613	616	683
Bénéfice de base par action ordinaire (en dollars)	1,23	1,24	1,37
Situation financière au 31 décembre (en millions de dollars)			
Prêts et avances à des clients ¹	41 219	40 524	42 456
Comptes des clients	50 843	50 926	46 292
Ratio des avances à des clients aux comptes des clients (%) ²	81,1	79,6	91,7
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	4 800	4 885	5 146
Moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires en pourcentage de la moyenne du total des actifs (%) ²	5,7	6,1	6,1
Mesures du capital³			
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (%)	10,6	11,0	s.o.
Ratio du capital de catégorie 1 (%)	12,0	13,2	13,8
Ratio du capital total (%)	13,5	15,0	16,0
Ratio actifs/fonds propres	17,1	15,1	13,1
Actifs pondérés en fonction des risques (en millions de dollars) ³	40 269	36 862	36 668
Ratios de performance (%)²			
Ratios de rendement (%)			
Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire	13,9	14,5	16,6
Rendement après impôt de la moyenne du total des actifs	0,72	0,72	0,83
Rendement avant impôt de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques ³	2,3	2,6	2,8
Ratios de couverture du crédit (%)			
Charges de dépréciation liées aux prêts en pourcentage du total du résultat d'exploitation	5,1	8,7	8,8
Charges de dépréciation liées aux prêts en pourcentage de la moyenne du montant brut des avances et acceptations à des clients	0,3	0,5	0,5
Total des comptes de correction de valeur en pourcentage du total des prêts douteux et des acceptations à la clôture de l'exercice	69,9	66,4	49,2
Ratios d'efficacité et de la composition des produits (%)			
Ratio d'efficacité	52,2	49,5	48,4
Ratio d'efficacité ajusté	52,1	49,4	47,9
En pourcentage du total du résultat opérationnel			
– Produits d'intérêts nets	57,4	60,7	61,6
– Produits de commissions nets	30,6	27,9	25,1
– Produits de négociation nets	6,9	8,2	7,5

1 Depuis le 1^{er} janvier 2014, les conventions de revente et de rachat non détenues à des fins de transaction sont présentées dans des postes distincts du bilan. Antérieurement, les conventions de revente non détenues à des fins de transaction étaient incluses dans les Prêts et avances à des banques et dans les Prêts et avances à des clients, et les conventions de rachat non détenues à des fins de transaction l'étaient dans les Dépôts effectués par des banques et dans les Comptes des clients. Les données correspondantes ont été retraitées en conséquence. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Questions comptables » figurant dans le présent document pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ce changement de présentation.

2 Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS » figurant dans le présent document pour une description des mesures financières non conformes aux IFRS.

3 Depuis le 1^{er} janvier 2013, la banque évalue l'adéquation de ses capitaux propres en fonction de normes issues des lignes directrices émises par le BSIF conformément au cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle III. Les données correspondantes de l'exercice 2012 sont présentées en fonction des lignes directrices émises par le BSIF conformément aux normes en matière de suffisance du capital de Bâle II et ne sont donc pas comparables.

Rapport de gestion (suite)

Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS

Pour évaluer sa performance, la banque utilise, entre autres, des mesures financières dérivées des résultats qu'elle présente. Or, ces mesures ne sont ni présentées dans les états financiers ni définies aux termes des IFRS. Elles sont considérées comme étant non conformes aux IFRS; il est donc improbable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. L'usage et la définition des mesures financières non conformes aux IFRS, auxquelles il est fait référence tout au long du présent document, sont présentés ci-après.

Ratios de la situation financière

Ces mesures sont des indicateurs de la stabilité du bilan de la banque et de l'utilisation des fonds aux fins du financement des actifs.

Le *ratio des avances à des clients aux comptes des clients* correspond aux prêts et avances à des clients divisés par les comptes des clients, ces montants étant établis à l'aide des soldes de clôture de l'exercice.

La *moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaire en pourcentage de la moyenne du total des actifs* correspond à la moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de l'exercice (calculée à l'aide des soldes de fin de mois) divisée par la moyenne du total des actifs de l'exercice (calculée à l'aide des soldes de fin de mois).

Ratios de rendement

La direction a recours à des ratios de rendement pour évaluer la rentabilité des capitaux propres, des actifs et des actifs pondérés en fonction des risques.

Le *rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire* correspond au bénéfice de l'exercice attribuable à l'actionnaire ordinaire divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire (calculés à l'aide des soldes de fin de mois).

Le *rendement après impôt de la moyenne du total des actifs* correspond au bénéfice de l'exercice attribuable à l'actionnaire ordinaire divisé par la moyenne des actifs (calculée à l'aide des soldes moyens de fin de mois).

Le *rendement avant impôt de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques* correspond au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat divisé par la moyenne des soldes mensuels des actifs pondérés en fonction des risques de l'exercice. Les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés selon les lignes directrices énoncées par le BSIF conformément aux normes en matière de suffisance du capital de Bâle III

(2012 : les actifs pondérés en fonction des risques étaient calculés selon les lignes directrices énoncées par le BSIF conformément aux normes en matière de suffisance du capital de Bâle II).

Ratios de couverture du crédit

La direction se sert des ratios de couverture du crédit pour évaluer l'importance des charges de dépréciation liées aux prêts qui sont constatées par rapport au rendement de la banque et à la taille de son portefeuille de prêts aux clients durant la période.

Les *charges de dépréciation liées aux prêts en pourcentage du total du résultat d'exploitation* représentent les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit calculées en pourcentage du total du résultat d'exploitation de l'exercice.

Les *charges de dépréciation liées aux prêts en pourcentage de la moyenne du montant brut des avances à des clients* désignent le montant annualisé des charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit de la période exprimé en pourcentage de la moyenne du montant brut des avances à des clients (calculée à l'aide des soldes de fin de mois de l'exercice).

Le *total des comptes de correction de valeur en pourcentage des prêts douteux à la clôture de la période* aide la direction à évaluer la couverture de ces comptes par rapport aux prêts douteux, ce qui est établi au moyen des soldes de clôture de l'exercice.

Ratios d'efficacité et de la composition des produits

Les ratios d'efficacité et de la composition des produits sont des mesures de l'efficacité de la banque à gérer ses charges d'exploitation dans le but de générer des produits et sont des indicateurs de l'apport de chaque principale source de produits au total du résultat.

Le *ratio d'efficacité* correspond au total des charges d'exploitation de l'exercice exprimé en pourcentage du total du résultat d'exploitation de l'exercice.

Le calcul du *ratio d'efficacité ajusté* s'apparente à celui du ratio d'efficacité, à la différence que le total du résultat d'exploitation de l'exercice exclut les profits et pertes liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur, puisque la variation de la valeur des titres de créance subordonnés émis par la banque est essentiellement attribuable aux fluctuations des taux sur les marchés et qu'elle n'est pas du ressort de la direction.

Les *produits d'intérêts nets, produits de commissions nets et produits de négociation nets en pourcentage du total du résultat d'exploitation* correspondent aux produits d'intérêts nets de l'exercice,

aux produits de commissions nets de l'exercice et aux produits de négociation nets de l'exercice divisés par le total du résultat d'exploitation de l'exercice.

À propos de la HSBC

La HSBC est l'un des plus importants consortiums de services bancaires et financiers au monde et elle compte plus de 6 100 bureaux répartis dans 73 pays et territoires. Au 31 décembre 2014, ses actifs totalisaient 2 634 milliards de dollars américains.

Tout au long de son histoire, la HSBC a accompagné ses clients pour qu'ils saisissent les occasions de croissance, où qu'elles se trouvent. Elle contribue à l'essor des entreprises et à la prospérité des économies, et elle aide les gens à concrétiser leurs aspirations et à réaliser leurs rêves et leurs ambitions.

Forte d'un actif de 88,2 milliards de dollars au 31 décembre 2014, la Banque HSBC Canada est le chef de file des banques internationales au Canada. Fondée en 1981, la banque, dont le siège social est situé à Vancouver, en Colombie-Britannique, a connu une croissance interne de même qu'une expansion découlant d'acquisitions stratégiques qui lui ont permis de devenir un établissement de services financiers intégrés possédant plus de 150 bureaux d'un océan à l'autre.

Aucune autre banque internationale n'est aussi présente que nous sur le marché canadien, et aucune autre banque locale ne possède notre présence internationale. Notre modèle d'exploitation est structuré de façon à aider les entreprises et les particuliers à faire des affaires à l'international en leur proposant une vaste gamme de produits de commerce international, de placement et de services financiers.

Nos priorités stratégiques

Nos priorités stratégiques

Notre objectif stratégique consiste à appuyer le Groupe HSBC qui souhaite être reconnu comme le chef de file et la plus respectée des banques internationales dans le monde, en mettant en œuvre un réseau international qui relie les marchés développés et les marchés en rapide croissance, et en investissant dans les marchés porteurs des services bancaires de détail et de gestion de patrimoine.

Nous avons défini trois priorités, qui sont indissociables, afin de nous aider à mettre notre stratégie à exécution. Ces priorités sont les suivantes :

- faire croître l'entreprise et les dividendes;
- mettre en place des normes mondiales;
- simplifier les processus et les procédures.

Nous faisons partie des marchés qui sont une priorité pour le Groupe HSBC, dont la société mère, HSBC Holdings plc, a son siège social à Londres, au Royaume-Uni. Le réseau international de la HSBC couvre l'Europe, la région Asie-Pacifique, les Amériques, le Moyen-Orient et l'Afrique. Les actions de HSBC Holdings sont inscrites à la cote des bourses de Londres, de Hong Kong, de New York, de Paris et des Bermudes. Elles sont négociées à la Bourse de New York sous forme de certificats américains d'actions étrangères.

Grâce à un réseau international qui s'appuie sur la plus haute technologie, le Groupe HSBC fournit un large éventail de services financiers par l'intermédiaire de quatre secteurs d'activité, soit les services bancaires de détail et gestion de patrimoine, les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés et les services de banque privée internationaux.

Les documents d'information continue de la banque, y compris ses documents intermédiaires et annuels, sont disponibles sur son site et sur celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com.

Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les activités et les résultats financiers de HSBC Holdings et du Groupe HSBC, y compris des exemplaires de la revue des opérations 2014 et du rapport annuel et états financiers de HSBC Holdings pour l'exercice 2014, sur le site www.hsbc.com.

Faire croître l'entreprise et les dividendes

La rentabilité est la pierre d'assise de la viabilité à long terme d'une entreprise; c'est pourquoi l'accroissement de notre bénéfice fait partie intégrante de notre stratégie. Les conditions nécessaires à la création de valeur et à la génération de bénéfices sont reflétées dans nos secteurs d'activité mondiaux.

Notre modèle d'exploitation repose sur un réseau international au service du marché canadien et qui en assure l'interconnexion avec les autres marchés.

Les trois secteurs d'activité mondiaux de la HSBC en exploitation au Canada, soit les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, ainsi que les services bancaires de détail et gestion de patrimoine, sont responsables de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la gestion uniformes de leur offre commerciale au sein du Groupe HSBC, tout en

Rapport de gestion (suite)

s'assurant d'accorder la priorité à la rentabilité et à l'efficacité. Il incombe à chaque secteur d'activité d'établir des stratégies qui respectent les paramètres de la stratégie globale du Groupe HSBC, d'énoncer les lignes directrices en matière de planification de ses activités, de rendre compte de sa performance au chapitre des bénéfices, ainsi que de gérer son effectif.

Nous avons mis en place un plan stratégique, aux termes duquel nous nous sommes engagés à investir dans chacun de nos secteurs d'activité ainsi que dans nos services de gestion des risques et de la conformité. Ce plan est essentiellement axé sur l'expansion des activités de la HSBC au Canada.

Mettre en place des normes mondiales

Le Groupe HSBC s'est engagé à élaborer des normes mondiales à l'image des normes les plus strictes ou les plus efficaces qui existent là où il exerce ses activités, et à les appliquer, systématiquement, à travers tout son réseau. Ces normes mondiales encadrent tous les aspects de nos activités, y compris la gouvernance d'entreprise, et font partie intégrante des valeurs de la HSBC auxquelles les membres du personnel doivent adhérer. Elles guident nos interventions en matière de ressources humaines et de rémunération et donnent le ton à adopter lors de nos interactions avec les clients.

Vues comme autant de facteurs d'avantage concurrentiel, les normes mondiales que nous nous appliquons à mettre en œuvre nous permettront :

- de renforcer notre capacité à faire face à la menace constante que constitue le crime financier;
- d'uniformiser et, donc, de simplifier la manière dont nous contrôlons et appliquons des normes élevées;
- de consolider les politiques et les mécanismes qui régissent nos façons de faire des affaires et avec qui nous faisons affaire;
- de nous assurer d'appliquer constamment les valeurs de la HSBC.

Intégrer les valeurs de la HSBC dans chacune de nos décisions et dans chacune de nos interactions avec des clients ou des collègues est primordial pour le Groupe HSBC. Ce principe façonne la manière dont nous conduisons nos affaires et fait partie intégrante de la gestion de l'embauche, de l'évaluation, de la reconnaissance et de la formation du personnel.

Le rôle que jouent les valeurs de la HSBC dans nos activités quotidiennes est un élément fondamental de notre culture, et il revêt encore plus d'importance compte tenu de l'évolution du cadre réglementaire, du niveau de confiance des investisseurs et de l'opinion publique quant au mandat des banques. Nous nous attendons à ce que nos cadres et nos employés s'acquittent de leurs fonctions avec toute l'intégrité qu'elles exigent, en adoptant les valeurs suivantes :

- être fiable et faire ce qui doit être fait;
- être ouvert aux différentes idées et cultures;
- être lié aux clients du Groupe, aux organismes de réglementation, à la collectivité et les uns aux autres.

Nous nous sommes engagés à respecter les normes les plus rigoureuses en matière de gouvernance d'entreprise. Nous sommes d'avis qu'un cadre de gouvernance solide et transparent est un gage de succès à long terme pour le Groupe HSBC dans le monde.

Simplifier les processus et les procédures

Cette mesure est essentielle à la viabilité à long terme de notre entreprise. Les attentes sociales face au secteur des services financiers évoluent et sont de plus en plus élevées, alors que la concurrence s'accroît sur les marchés. Dans un tel contexte, il est indispensable de diriger sans relâche nos efforts vers l'amélioration de notre efficacité, de sorte que la banque arrive à simplifier ses processus et ses procédures et à réduire ses coûts, tout en étant consciente de ses obligations plus larges envers la collectivité.

En 2013, la banque a entrepris une révision complète de ses portefeuilles afin de les repositionner en fonction de sa tolérance au risque, repositionnement qui s'est poursuivi en 2014. La banque a réalisé des progrès en améliorant son efficacité organisationnelle, ce qui a facilité la gestion et le contrôle de ses activités. Notre profil de risque s'appuie sur notre philosophie de base, soit le maintien d'un bilan solide, d'une situation de trésorerie adéquate et d'un capital appréciable.

Nous avons simplifié les structures de gestion et nous continuerons d'éliminer les éléments de complexité inutile, tout en uniformisant les processus et les systèmes dans toutes nos opérations. Nous continuerons d'affiner nos processus opérationnels, d'améliorer nos fonctions de soutien et de simplifier notre technologie de l'information.

Performance financière en 2014

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	1 212	1 311
Produits de commissions nets	645	603
Produits de négociation nets	146	178
Charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur...	(5)	(5)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	56	58
Autres produits d'exploitation	56	16
Résultat d'exploitation net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	2 110	2 161
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	(107)	(188)
Résultat d'exploitation net	2 003	1 973
Total des charges d'exploitation	(1 102)	(1 070)
Bénéfice d'exploitation.....	901	903
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées.....	11	31
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	912	934
Charge d'impôt sur le résultat.....	(263)	(247)
Bénéfice de l'exercice.....	649	687

Aperçu

La Banque HSBC Canada a dégagé un bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de 912 millions de dollars pour l'exercice 2014, ce qui traduit un repli de 22 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Bien que la banque ait enregistré une croissance positive conformément à sa stratégie, l'incidence du repositionnement de ses activités et la faiblesse des taux d'intérêt ont continué de nuire à son résultat net.

La contraction du bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat en regard de celui de l'exercice précédent découle plus particulièrement de l'incidence du repli des soldes de prêts en raison de la liquidation du portefeuille de prêts à la consommation sur les produits d'intérêts nets, de la baisse des produits de négociation tirés de la vente de produits de change, de la diminution de la

quote-part du bénéfice dans des entreprises associées et d'une hausse des charges d'exploitation découlant de l'application des normes mondiales de la HSBC ainsi que dans celles liées à la gestion du risque et à la conformité. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la hausse des produits de commissions tirés des produits de crédit et de gestion de patrimoine et par la diminution des charges de dépréciation liées aux prêts sous l'effet surtout d'une réduction des comptes de correction de valeur évalués individuellement visant des prêts commerciaux et des comptes de correction de valeur évalués collectivement par suite de la liquidation du portefeuille de prêts à la consommation. En outre, l'amélioration des autres produits d'exploitation reflète le caractère non récurrent de la réduction de la juste valeur d'un immeuble de placement détenu en vue de la vente constatée en 2013.

Rapport de gestion (suite)

Performance de chaque élément de produits et de charges

Produits d'intérêts nets

	2014			2013		
	Solde moyen (en millions de dollars)	Produits/ (charges) d'intérêts (en millions de dollars)	Taux de rendement (%)	Solde moyen (en millions de dollars)	Produits/ (charges) d'intérêts (en millions de dollars)	Taux de rendement (%)
Actifs productifs d'intérêts						
Prêts et avances à des clients	41 384	1 514	3,66	41 617	1 671	4,02
Autres actifs productifs d'intérêts	28 756	372	1,29	31 777	394	1,24
Total des actifs productifs d'intérêts	70 140	1 886	2,69	73 394	2 065	2,81
Total des passifs portant intérêt	(60 123)	(674)	1,12	(63 749)	(754)	1,18
Intérêts nets et marge nette d'intérêts.....		1 212	1,57		1 311	1,63

Les produits d'intérêts nets de l'exercice 2014 se sont établis à 1 212 millions de dollars, en baisse de 99 millions de dollars, ou 8 %, comparativement à ceux de l'exercice 2013. Le fléchissement est essentiellement imputable au repli des soldes des prêts découlant de

la poursuite de la liquidation du portefeuille de prêts à la consommation, au recul des volumes des prêts personnels dont le rendement est plus élevé et à la pression de la concurrence dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt.

Produits de commissions nets

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Facilités de crédit	278	254
Fonds sous gestion	163	135
Services à l'égard des comptes	77	83
Cartes de crédit	62	62
Financement des entreprises	37	34
Services de paiement.....	32	32
Programme Immigrants Investisseurs.....	17	35
Commissions de courtage	13	14
Assurance.....	12	14
Financement commercial des importations et des exportations	9	10
Commissions de fiduciaire.....	5	6
Autres.....	18	15
Produits de commissions.....	723	694
Moins les charges de commissions	(78)	(91)
Produits de commissions nets	645	603

Les produits de commissions nets se sont élevés à 645 millions de dollars pour l'exercice 2014, soit 42 millions de dollars, ou 7 %, de plus que pour l'exercice 2013. Cette amélioration s'explique principalement par la hausse des commissions provenant des produits de crédit, telles les marges de crédit de soutien et les

acceptations bancaires, et des produits associés à la gestion de patrimoine ainsi que par l'augmentation des fonds sous gestion. Toutefois, le repli des commissions attribuable à l'annulation du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral canadien a eu pour effet d'atténuer cette amélioration.

Produits de négociation nets

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Activités de négociation.....	127	129
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation.....	18	43
Inefficacité des couvertures	1	6
Produits de négociation nets	146	178

Les produits de négociation nets ont été de 146 millions de dollars pour l'exercice 2014, soit 32 millions de dollars, ou 18 %, de moins que pour l'exercice précédent, principalement en raison du rétrécissement des marges sur les produits de change, de l'incidence

des ajustements d'évaluation des contrats dérivés par suite de la contraction de nos propres écarts de taux ainsi que de l'incidence du financement visant à faciliter les opérations commerciales des clients sur les produits d'intérêts nets tirés des activités de négociation.

Autres éléments de produits

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(5)	(5)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	56	58
Autres produits d'exploitation	56	16
Autres éléments de produits.....	107	69

La charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur pour l'exercice à l'étude est inchangée par rapport à celle de l'exercice 2013. Les profits diminués des pertes liés aux placements financiers se sont situés à 56 millions de dollars pour l'exercice 2014, ce qui constitue une diminution de 2 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ce qu'ils étaient pour l'exercice précédent. Les activités de gestion du bilan ont donné lieu à la constatation d'une baisse des profits sur la vente de titres de créance disponibles à la vente

découlant du rééquilibrage continu du portefeuille de gestion du bilan.

Les autres produits d'exploitation ont atteint 56 millions de dollars pour l'exercice 2014, en hausse de 40 millions de dollars, ou 250 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. L'amélioration reflète surtout l'incidence du caractère ponctuel de la réduction de la juste valeur d'un immeuble de placement comptabilisée en 2013.

Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Comptes de correction de valeur évalués individuellement	90	138
Comptes de correction de valeur évalués collectivement	2	69
Charges de dépréciation liées aux prêts	92	207
Autres provisions/(reprises sur provisions) relatives au risque de crédit	15	(19)
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	107	188

Les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ont été de 107 millions de dollars pour l'exercice à l'étude, s'étant allégées de 81 millions de dollars, ou 43 %, par rapport à celles de l'exercice 2013. Elles se sont contractées sous l'effet surtout d'une réduction des comptes de correction de valeur évalués individuellement et des comptes de correction de valeur évalués collectivement

par suite de la liquidation du portefeuille de prêts à la consommation et d'une baisse des niveaux des autres prêts personnels. En outre, le volume des engagements inutilisés attribuable à l'intensification des activités de crédit ainsi que l'évolution d'autres mesures du crédit se sont traduits par une hausse des autres provisions relatives au risque de crédit.

Rapport de gestion (suite)

Charges d'exploitation

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Rémunération et avantages du personnel.....	619	614
Charges générales et administratives	434	408
Amortissement des immobilisations corporelles	33	34
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles	16	14
Total des charges d'exploitation	1 102	1 070

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2014 s'est élevé à 1 102 millions de dollars, ce qui signale une augmentation de 32 millions de dollars, ou 3 %, en regard de celui de 2013. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la poursuite des investissements dans les activités d'application des normes mondiales de la HSBC ainsi que dans d'autres activités liées à la gestion du risque et à la conformité.

Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées

La quote-part du bénéfice dans des entreprises associées s'est établie à 11 millions de dollars pour l'exercice à l'étude, s'étant contractée de 20 millions de dollars, ou

65 %, par rapport à celle de l'exercice 2013. La quote-part du bénéfice est moins élevée qu'en 2013, alors que deux placements sous-jacents ayant particulièrement bien performé avaient été réalisés.

Charge d'impôt sur le résultat

Pour l'exercice considéré, le taux d'impôt effectif a été de 29,2 %, contre 26,7 % pour l'exercice 2013. La charge d'impôt sur le résultat s'est alourdie par suite de la résolution et de la conclusion de diverses questions fiscales couvrant un certain nombre d'années qui étaient jusqu'alors en suspens auprès des autorités fiscales canadiennes.

Évolution de la situation financière

Sommaire du bilan consolidé

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
ACTIFS			
Actifs détenus à des fins de transaction	8 914	6 728	5 272
Dérivés	4 082	2 112	1 810
Prêts et avances à des banques.....	1 264	1 149	673
Prêts et avances à des clients	41 219	40 524	42 456
Convention de revente – portefeuilles non détenus à des fins de transaction	6 714	6 161	3 923
Placements financiers.....	20 122	21 814	20 411
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....	5 023	4 757	4 737
Autres actifs	866	1 015	1 432
Total des actifs	88 204	84 260	80 714
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs			
Dépôts effectués par des banques	681	635	1 156
Comptes des clients.....	50 843	50 926	46 292
Conventions de rachat – portefeuilles non détenus à des fins de transaction	4 054	1 487	3 029
Passifs détenus à des fins de transaction.....	4 227	4 396	2 672
Dérivés	3 885	1 746	1 415
Titres de créance émis.....	10 610	11 348	11 980
Acceptations.....	5 023	4 757	4 737
Autres passifs	3 881	3 880	4 057
Total des passifs	83 204	79 175	75 338
Capitaux propres			
Capital social et autres réserves	1 692	1 959	2 452
Résultats non distribués	3 108	2 926	2 694
Participations ne donnant pas le contrôle.....	200	200	230
Total des capitaux propres.....	5 000	5 085	5 376
Total des passifs et des capitaux propres	88 204	84 260	80 714

Actifs

Le total des actifs a atteint 88,2 milliards de dollars au 31 décembre 2014, en hausse de 3,9 milliards de dollars sur celui au 31 décembre 2013. Les actifs détenus à des fins de transaction ont progressé de 2,2 milliards de dollars en raison du calendrier de règlement des positions des clients et de l'accroissement des avoirs en actifs détenus à des fins de transaction. Les dérivés ont progressé de 2,0 milliards de dollars sous l'effet conjugué d'une hausse des positions détenues pour le compte de clients et de l'incidence de l'évolution récente du cours du dollar américain sur la valeur des contrats de change à terme. Des augmentations similaires ont été enregistrées au chapitre des passifs évalués à la valeur de marché des dérivés. Pour leur part, les prêts et avances à des clients ont affiché une progression de 0,7 milliard

de dollars attribuable surtout à l'augmentation des prêts à terme contractés par les clients des services aux entreprises et des services bancaires internationaux et marchés. La hausse de près de 0,6 milliard de dollars des prêts hypothécaires résidentiels a toutefois été largement contrebalancée par la liquidation prévue du portefeuille de prêts à la consommation et par la réduction des autres prêts personnels. Le recours accru de notre clientèle aux facilités de crédit a contribué à hauteur de 0,3 milliard de dollars à l'augmentation des acceptations consenties à des clients. Les prêts et avances à des banques et les conventions de revente non détenues à des fins de transaction ont progressé de 0,7 milliard de dollars, alors que les placements financiers ont décliné de 1,7 milliard de dollars en raison des activités de gestion du bilan.

Rapport de gestion (suite)

Passifs

Le total des passifs s'établissait à 83,2 milliards de dollars au 31 décembre 2014, soit 4,0 milliards de dollars de plus que celui au 31 décembre 2013. Les conventions de rachat ont augmenté de 2,6 milliards de dollars en raison du financement des activités de négociation des actifs plus soutenues mentionnées précédemment. Les activités des clients et l'incidence des fluctuations des monnaies étrangères sur les contrats de change à terme dont il est question ci-dessus se sont traduites par la hausse de 2,1 milliards de dollars des dérivés. Les passifs aux termes des acceptations consenties à des clients se sont alourdis de 0,3 milliard de dollars. L'émission, par la banque, de 2,0 milliards de

dollars de nouveaux billets à moyen terme au cours de l'exercice a été plus que contrebalancée par l'échéance de titres de financement garanti, ce qui s'est traduit par une réduction nette des titres de créance émis de l'ordre de 0,7 milliard de dollars.

Secteurs d'activité mondiaux

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction des secteurs d'activité mondiaux suivants : les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, ainsi que les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. Ce dernier secteur comprend aussi le portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation à la suite d'une décision antérieure de réduire progressivement les activités de crédit à la consommation au Canada.

La banque peut ainsi fournir aux entreprises un soutien continu au fil de leur expansion au pays, ou ailleurs dans le monde.

Services aux entreprises

Les services aux entreprises proposent un éventail complet de services financiers commerciaux et de solutions sur mesure à une clientèle allant des petites et moyennes entreprises (« PME ») aux sociétés multinationales, et ciblent clairement les clients déjà actifs sur le plan mondial ou qui aspirent à le devenir.

Nous portons une attention particulière à la connectivité internationale et avons pour objectif d'être reconnus en tant que chef de file mondial dans les services de commerce international et les services bancaires aux entreprises. Pour ce faire, nous dirigeons notre attention vers certains segments, nous nous concentrons sur les activités internationales et nous renforçons la collaboration au sein du Groupe.

Produits et services

Au Canada, nos services aux entreprises sont segmentés en fonction de notre clientèle. Les segments sont au nombre de trois, soit : les services bancaires aux grandes sociétés, à l'intention des grandes multinationales dont les besoins financiers sont complexes; les services bancaires à la moyenne entreprise, qui proposent des solutions sur mesure à l'échelle nationale et internationale; les services aux petites et moyennes entreprises. De cette manière, la banque peut offrir des services adaptés aux besoins de sa clientèle cible.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres se chiffrait à 5,0 milliards de dollars au 31 décembre 2014, ce qui traduit un repli de 0,1 milliard de dollars par rapport à celui inscrit un an plus tôt. Cette contraction des capitaux propres, attribuable avant tout au rachat de 250 millions de dollars de capital social privilégié conformément au plan de la banque en matière de capital, a été en partie annulée par les bénéfices générés au cours de l'exercice.

- *Crédit et prêt* – Nous offrons une vaste gamme d'outils de financement, que ce soit au pays ou outre frontière, ce qui comprend les protections en cas de découvert, les prêts à terme, le crédit-bail, le financement syndiqué, le financement à effet de levier et le financement d'acquisitions et de projets.
- *Financement du commerce international et des comptes clients* – Nous offrons à nos clients les services et les outils financiers dont ils ont besoin tout au long du cycle commercial, notamment les lettres de crédit, les encaissements, les garanties, le financement de créances, les solutions de chaîne d'approvisionnement et la répartition du risque, y compris les services libellés en renminbi à l'intention des exportateurs, des importateurs et des sociétés désirant investir en Chine.
- *Gestion des paiements et de la trésorerie* – Nous sommes un chef de file des services de paiement nationaux et transfrontaliers, de recouvrement, de gestion des liquidités et des comptes offrant des solutions locales, régionales et mondiales par l'intermédiaire de plateformes électroniques conçues pour répondre aux besoins actuels et futurs de nos clients.
- *Services bancaires internationaux et marchés* – Notre secteur d'activité des services aux entreprises représente une source de clients clé pour les produits et services offerts par les services bancaires internationaux et marchés, dont les produits de change et de taux d'intérêt et les services de mobilisation de capitaux sur les marchés des titres de créance et des actions.

Orientation stratégique

Les services aux entreprises veulent devenir le partenaire bancaire de choix des entreprises internationales. Pour y arriver, ils comptent tirer profit de notre riche héritage, de nos capacités internationales et de nos relations pour assurer la connectivité et prendre en charge les échanges commerciaux et les flux de capitaux à l'échelle internationale, consolidant ainsi notre position de chef de file au chapitre du commerce et des services internationaux.

Nos trois axes de croissance prioritaires sont les suivants :

- offrir davantage de services à la clientèle de tous les segments cibles;

Survol de la performance financière

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	658	675
Produits de commissions nets	324	317
Produits de négociation nets	26	28
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	16	–
Autres produits/(charges) d'exploitation	19	(31)
Résultat d'exploitation net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	1 043	989
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	(79)	(124)
Résultat d'exploitation net.....	964	865
Total des charges d'exploitation	(408)	(373)
Bénéfice d'exploitation.....	556	492
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées.....	11	31
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	567	523

Aperçu

En 2014, les services aux entreprises de la banque ont attiré davantage de nouveaux clients dans trois segments ciblés, ce qui s'est traduit par un accroissement des prêts à ces clients. Toutefois, le repositionnement des activités de la banque liées au segment des services aux PME et au secteur immobilier commercial en début d'exercice, conjugué à la contraction des marges de crédit des clients existants, a compensé en partie cette croissance.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est élevé de 44 millions de dollars, ou 8 %, en regard de celui de l'exercice précédent, pour atteindre 567 millions de dollars en 2014. Cette progression a découlé plus particulièrement de la non-réurrence de la réduction de la juste valeur d'un immeuble de placement détenu en vue de la vente constatée dans les autres produits en 2013, de la diminution des charges de dépréciation liées à des prêts spécifiques et des profits liés aux placements financiers. Cette progression a été en partie contrebalancée par l'augmentation des charges d'exploitation attribuable surtout aux investissements dans les activités d'application des normes mondiales de la HSBC et dans celles liées à la gestion du risque et à la conformité, de même que par les effets de l'adoption, par le Groupe HSBC, d'une nouvelle

- mettre à profit notre réseau international pour stimuler la croissance des revenus;
- accroître les revenus résultant d'une collaboration au sein de la banque.

La mise en œuvre des normes mondiales, l'amélioration des modèles de contrôle de la gestion des risques et la simplification des processus au moyen d'un modèle d'exploitation mondial demeurent encore les grandes priorités des services aux entreprises.

méthode de ventilation, aux secteurs d'activité, des coûts de soutien des services fonctionnels.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les *produits d'intérêts nets* de l'exercice 2014 ont atteint 658 millions de dollars, en baisse de 17 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de 2013 surtout en raison du repositionnement du portefeuille et du recouvrement de produits d'intérêts sur des prêts douteux qui avait été comptabilisé en 2013.

Les *produits de commissions nets* de l'exercice à l'étude se sont établis à 324 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 7 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de 2013. Cette progression découle surtout de l'augmentation des acceptations bancaires et des autres produits de crédit.

Les *produits de négociation nets* de l'exercice 2014 ont totalisé 26 millions de dollars, en baisse de 2 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de 2013. Cette baisse s'explique en particulier par la diminution des produits tirés des opérations de change.

Rapport de gestion (suite)

Les *profits diminués des pertes liés aux placements financiers* de l'exercice 2014 ont atteint 16 millions de dollars, profits qui ont été inscrits à la cession de certains titres disponibles à la vente. Aucun profit n'avait été inscrit en 2013.

Les *autres produits d'exploitation* pour l'exercice 2014 se sont chiffrés à 19 millions de dollars, ayant augmenté de 50 millions de dollars par rapport à ceux de 2013, ce qui reflète la réduction de la juste valeur d'un immeuble de placement détenu en vue de la vente qui avait été comptabilisée en 2013.

Pour l'exercice 2014, les *charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* ont atteint 79 millions de dollars, ce qui reflète un allègement de 45 millions de dollars, ou 36 %, en regard de l'exercice 2013, qui résulte surtout de la réduction des charges de dépréciation liées à des prêts spécifiques en 2014.

Le *total des charges d'exploitation* de 2014 s'est élevé à 408 millions de dollars, ayant augmenté de 35 millions de dollars, ou 9 %, comparativement à celui de 2013 en raison surtout des investissements accrus dans l'application des normes mondiales de la HSBC et dans les activités de gestion des risques et de conformité, ainsi qu'en raison de la croissance des secteurs sous-jacents et de l'adoption, par le Groupe HSBC, d'une nouvelle méthode de ventilation des coûts de soutien des services fonctionnels aux secteurs d'activité mondiaux.

La *quote-part du bénéfice des entreprises associées* s'est montée à 11 millions de dollars pour 2014, en baisse de 20 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, alors que deux placements sous-jacents ayant particulièrement bien performé avaient été réalisés.

Services bancaires internationaux et marchés

Les services bancaires internationaux et marchés offrent des solutions financières sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de sociétés et d'institutions un peu partout dans le monde.

Produits et services

Gérés comme une entreprise mondiale, ces services ont recours à une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers de leurs clients. Des équipes spécialisées dans différents secteurs et formées de gestionnaires des relations et de spécialistes des produits élaborent des solutions financières afin de combler les besoins particuliers de chaque client. Fort d'une présence dans

plus de 60 pays et territoires ainsi que de la portée et des capacités internationales du Groupe HSBC, ce secteur d'activité est en mesure de fournir des services aux filiales et aux établissements de nos clients partout dans le monde.

Les services bancaires internationaux et marchés sont gérés en fonction de trois principaux secteurs, soit les marchés, les services de financement par capital et les services bancaires. Cette structure nous permet de centrer nos efforts sur les relations et les secteurs qui reflètent le mieux la couverture géographique du Groupe HSBC et contribue à fournir des produits et services d'une qualité constante.

- Le secteur des *marchés* regroupe les services de vente et de négociation spécialisés dans divers produits, dont les devises, les dérivés de change, de taux d'intérêt, d'obligations, de crédit, d'actions et autres, les titres à revenu fixe et les instruments du marché monétaire émis par des administrations publiques ou privées, ainsi que les contrats à terme standardisés sur métaux précieux ou négociés en bourse. Le secteur des marchés comprend également les services de gestion du bilan, qui sont responsables de la gestion de la liquidité, du financement et des expositions au risque structurel de taux d'intérêt de la banque.
- Le secteur des *services de financement par capital* regroupe en une même plateforme nos services de mobilisation de capitaux et de gestion des risques. Il propose aux clients une solution unique de financement intégré, qui s'articule autour de leur structure du capital et de leurs besoins en matière de financement. Le savoir-faire de ce groupe va des marchés primaires des actions et des titres de créance, aux solutions spécialisées de financement structuré telles que le financement garanti par des actifs, le financement à effet de levier et le financement d'acquisitions et de projets, en passant par les services-conseils et les services de réalisation en matière de fusions-acquisitions et les activités de crédit et de prêt.
- Le secteur des *services bancaires* est responsable de la gestion globale des relations avec de grandes sociétés, des administrations publiques et des clients institutionnels dans diverses régions du monde, ce qui signifie travailler en étroite collaboration avec de nombreux spécialistes de produits afin d'offrir une gamme complète de services dans les domaines des marchés, du financement par capital, du financement du commerce et des comptes clients et de la gestion des paiements et de la trésorerie.

Orientation stratégique

Les services bancaires internationaux et marchés poursuivent leur stratégie bien établie qui consiste à offrir des solutions financières sur mesure dans le but de devenir une banque de gros de premier plan à l'échelle mondiale. Cette stratégie a évolué et met désormais davantage l'accent sur la connectivité entre les divers secteurs d'activité du Groupe et les régions et au sein même des services bancaires internationaux et marchés, mettant à profit le vaste réseau de distribution du Groupe HSBC.

Nous mettons l'accent sur les quatre initiatives stratégiques suivantes :

- mettre à profit notre réseau mondial distinctif qui relie les régions développées à des régions à croissance plus rapide;

- aider nos clients à saisir des occasions de croissance à l'échelle internationale;
- demeurer bien positionnés dans des produits qui bénéficieront des tendances mondiales;
- accroître la collaboration avec les autres secteurs d'activité mondiaux afin de répondre adéquatement aux besoins de notre clientèle internationale.

La mise en œuvre des normes mondiales, l'amélioration des modèles de contrôle de la gestion des risques et la simplification des processus font également partie des grandes priorités des services bancaires internationaux et marchés.

Survol de la performance financière

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	179	159
Produits de commissions nets	98	83
Produits de négociation nets	68	103
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	40	54
Autres produits d'exploitation	1	1
Résultat d'exploitation net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	386	400
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	(5)	–
Résultat d'exploitation net	381	400
Total des charges d'exploitation	(117)	(113)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	264	287

Aperçu

Les services bancaires internationaux et marchés ont continué de contribuer à l'essor des activités de prêt et de crédit auprès des clients des services bancaires internationaux, ce qui s'est traduit, entre autres, par la croissance du segment des multinationales. Par ailleurs, le secteur des services de financement par capital a élargi sa gamme de produits en lançant un programme de financement de projets et d'exportations, tirant ainsi parti des 50 années d'expérience en la matière du Groupe HSBC. La faiblesse soutenue de la volatilité et des taux d'intérêt ont nui au rendement des marchés internationaux.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice 2014 a diminué de 23 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celui de 2013 pour s'établir à 264 millions de dollars. L'accroissement des produits d'intérêts nets et la hausse des commissions liées aux facilités de soutien et aux marchés des titres de créance ont été plus que contrebalancés par l'affaiblissement des produits de négociation imputable aux marges plus

étroites qu'ont dégagées les produits de change et par la compression des profits sur les cessions par suite du rééquilibrage du portefeuille de placements financiers.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les *produits d'intérêts nets* de 2014 se sont élevés à 179 millions de dollars, soit 20 millions de dollars, ou 13 %, de plus que ceux de 2013, grâce surtout à l'accroissement des investissements dans les conventions de revente du fait que le niveau des positions vendeur a été haussé afin de faciliter les transactions menées pour les clients.

Les *produits de commissions nets* de l'exercice 2014 ont totalisé 98 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 15 millions de dollars, ou 18 %, en regard de ceux de 2013, hausse causée avant tout par l'augmentation des commissions liées aux facilités de soutien et aux marchés des titres de créance.

Rapport de gestion (suite)

Les *produits de négociation nets* de l'exercice 2014 se sont établis à 68 millions de dollars, en baisse de 35 millions de dollars, ou 34 %, par rapport à ceux de 2013. La baisse découle principalement du rétrécissement des marges sur les produits de change, des ajustements d'évaluation des contrats dérivés par suite de la contraction de nos propres écarts de taux et du financement des positions vendeur afin de faciliter les transactions menées pour les clients.

Les *profits diminués des pertes liés aux placements financiers* pour l'exercice 2014 ont totalisé 40 millions de dollars, soit 14 millions de dollars ou 26 % de moins que ceux de 2013, à cause surtout des activités continues de gestion du bilan de la banque. La banque réalise des profits et des pertes liés aux placements financiers par suite des cessions de placements financiers disponibles à la vente qu'elle effectue dans le cadre de ces activités.

Le *total des charges d'exploitation* de 2014 s'est monté à 117 millions de dollars, ayant augmenté de 4 millions de dollars, ou 4 %, comparativement à celui de 2013 en raison surtout des investissements accrus dans l'application des normes mondiales de la HSBC et dans les activités de gestion des risques et de conformité.

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine

Ce secteur d'activité sert plus de 800 000 particuliers en leur fournissant des services bancaires et de gestion de patrimoine afin de les aider à gérer leurs finances ainsi qu'à bâtir et à protéger leur avenir financier.

Produits et services

Nous proposons à nos clients des services liés aux opérations bancaires, dont les dépôts, afin de les aider à gérer leurs finances au quotidien et à épargner. Nous offrons à certains d'entre eux des facilités de crédit leur permettant de combler des besoins d'emprunt à court ou à plus long terme, et nous offrons des services-conseils en gestion de patrimoine et en placements afin d'aider nos clients à gérer leurs finances.

Nous mettons au point des produits ciblant les besoins de segments de clientèle spécifiques. Ces produits peuvent comprendre toute une gamme de services et de canaux de livraison.

Parmi les services typiquement offerts aux clients de la banque, il y a lieu de noter les services suivants :

- *services liés aux passifs* – dépôts et services à l'égard des comptes;
- *services liés aux actifs* – crédit et prêt, avec ou sans garantie;
- *services tarifés et autres services* – gestion d'actifs et services-conseils en gestion de patrimoine.

Orientation stratégique

Les services bancaires de détail et gestion de patrimoine offrent aux particuliers une gamme complète de produits et de services bancaires et de gestion de patrimoine par l'entremise de nos succursales et de canaux directs.

Nous mettons l'accent sur les trois initiatives stratégiques suivantes :

- offrir et développer des services de gestion de patrimoine uniformes, de premier ordre et axés sur les besoins de la clientèle de détail en nous appuyant sur nos ressources en matière de conseils financiers et de gestion d'actifs;
- mettre à profit notre expertise internationale afin de fournir des solutions et des services bancaires de premier ordre à notre clientèle de manière efficiente;
- simplifier le portefeuille de produits et de services des services bancaires de détail et gestion de patrimoine et affecter des ressources à l'élaboration et à la livraison de produits de crédit à l'aide d'une approche basée sur les relations.

À l'appui de ces initiatives, nous avons ciblé une croissance qui s'articule autour de la solidification de nos relations avec la clientèle et l'amélioration de nos capacités de distribution.

La mise en œuvre des normes mondiales, l'amélioration des modèles de contrôle de la gestion des risques et la simplification des processus font également partie des grandes priorités des services bancaires de détail et gestion de patrimoine.

Survol de la performance financière

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	413	505
Produits de commissions nets	223	203
Produits de négociation nets	18	19
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	–	4
Autres produits d'exploitation	8	13
Résultat d'exploitation net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	662	744
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	(23)	(64)
Résultat d'exploitation net	639	680
Total des charges d'exploitation	(533)	(549)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	106	131

Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Activités poursuivies des services bancaires de détail et gestion de patrimoine	76	52
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation ¹	30	79
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	106	131

¹ En 2013, l'ancienne division du crédit à la consommation a été amalgamée aux services bancaires de détail et gestion de patrimoine.

Aperçu

Les services bancaires de détail et gestion de patrimoine ont vu leur clientèle Premier et Advance augmenter en 2014. Ils ont également consolidé leurs solutions en matière de gestion de patrimoine, grâce à l'ajout de gestionnaires de relations attirés, et ils ont amélioré leur offre numérique en lançant à l'intention de leur clientèle la solution *Virement Interac*. Contrairement aux prêts personnels qui ont affiché un recul généralisé, les prêts hypothécaires résidentiels ont connu une forte croissance au cours de l'exercice.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice à l'étude a été de 106 millions de dollars, affichant un repli de 25 millions de dollars, ou 19 %, en regard de celui de l'exercice 2013. Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat attribuable aux activités poursuivies (ce qui exclut le portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation) a totalisé 76 millions de dollars en 2014, ce qui traduit une hausse de 24 millions de dollars, ou 46 %, par rapport à celui de 2013. Cette hausse s'explique surtout par la diminution des charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit conjuguée à l'augmentation des produits de commissions tirés de la vente de produits de gestion de patrimoine. L'incidence de ces facteurs a été en partie annulée par l'augmentation des charges, la contraction des produits d'intérêts causée par le recul des soldes de prêts personnels et le rétrécissement des marges nettes

d'intérêts dans un contexte de concurrence marqué par la faiblesse des taux d'intérêt.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat attribuable au portefeuille de prêts à la consommation a totalisé 30 millions de dollars, contre 79 millions de dollars en 2013, ce qui reflète la liquidation graduelle et planifiée de ce portefeuille.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les *produits d'intérêts nets* attribuables aux activités poursuivies, qui se sont établis à 346 millions de dollars pour l'exercice 2014, ont diminué de 14 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de 2013 en raison, principalement, du recul du solde des prêts personnels et du rétrécissement de la marge nette d'intérêts engendré par la faiblesse des taux d'intérêt dans un contexte de vive concurrence.

Les *produits de commissions nets* attribuables aux activités poursuivies se sont chiffrés à 220 millions de dollars pour l'exercice 2014, en hausse de 23 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à ceux de 2013 du fait, surtout, de la croissance des ventes de produits de gestion de patrimoine.

Pour l'exercice 2014, les *produits de négociation nets* attribuables aux activités poursuivies se sont établis à 18 millions de dollars, ayant peu changé par rapport à ceux de 2013.

Rapport de gestion (suite)

Les *charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* attribuables aux activités poursuivies se sont chiffrées à 12 millions de dollars en 2014, en baisse de 21 millions de dollars, ou 64 %, en regard de celles de 2013 essentiellement du fait d'une réduction des provisions évaluées collectivement par suite d'une réduction du solde des prêts.

Pour l'exercice 2014, le *total des charges d'exploitation* des activités poursuivies a été de 504 millions de dollars, en hausse de 3 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celui de 2013. La variation découle surtout de l'augmentation des coûts liés au personnel, à la commercialisation et à l'impression de documents destinés aux clients, ainsi que de la poursuite des investissements dans l'application des normes mondiales de la HSBC et dans les activités de gestion des risques et de conformité, ces facteurs étant atténués par une réduction des coûts de soutien attribués.

Autres

Le secteur « Autres » rend compte de l'incidence des variations de la juste valeur de la dette de la banque, des produits afférents aux services de technologie de l'information fournis à d'autres sociétés du Groupe HSBC dans des conditions de concurrence normale, ainsi que des recouvrements connexes. Il rend également compte des autres transactions qui ne sont pas directement liées aux secteurs d'activité mondiaux de la banque.

La perte avant la charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 25 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à une perte de 7 millions de dollars pour l'exercice 2013. L'alourdissement de la perte est surtout attribuable aux pertes de change subies lors du règlement de services libellés en dollars américains fournis par d'autres sociétés du Groupe HSBC, au calendrier de recouvrements de sommes auprès d'autres sociétés du Groupe ainsi qu'aux changements apportés à la méthode d'affectation des coûts de certains services généraux aux différents secteurs d'activité de la banque.

Survol de la performance financière

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Charges d'intérêts nettes	(38)	(28)
Produits de négociation nets	34	28
Charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(5)	(5)
Autres produits d'exploitation	28	33
Résultat d'exploitation net	19	28
Total des charges d'exploitation	(44)	(35)
Perte avant la charge d'impôt sur le résultat	(25)	(7)

Performance financière du quatrième trimestre de 2014

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2014 (en millions de dollars)	31 décembre 2013 (en millions de dollars)	30 septembre 2014 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	295	316	303
Produits de commissions nets	169	151	161
Produits de négociation nets	39	34	35
Charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(1)	(2)	(1)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	3	6	7
Autres produits d'exploitation	14	19	15
Résultat d'exploitation net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	519	524	520
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(37)	(39)	(17)
Résultat d'exploitation net	482	485	503
Total des charges d'exploitation	(278)	(270)	(272)
Bénéfice d'exploitation.....	204	215	231
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées.....	2	17	–
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	206	232	231
Charge d'impôt sur le résultat.....	(81)	(50)	(61)
Bénéfice de la période.....	125	182	170

Aperçu

La Banque HSBC Canada a dégagé un bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de 206 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2014, ce qui représente une baisse de 26 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de 2013, de même qu'une baisse de 25 millions de dollars, ou 11 %, en regard de celui du troisième trimestre de 2014.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat accuse un recul par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison, avant tout, de la baisse des produits d'intérêts nets qui découle de la liquidation graduelle et planifiée du portefeuille de prêts à la consommation, ainsi que de la diminution de la quote-part du bénéfice dans des entreprises associées. Par contre, les produits de commissions tirés des produits de crédit et de gestion de patrimoine ont augmenté. La diminution du bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat par rapport à celui du trimestre précédent s'explique surtout par les charges de dépréciation liées

à des prêts spécifiques comptabilisées à l'égard d'un petit nombre d'expositions des services aux entreprises.

Performance de chaque poste de produits et de charges

Produits d'intérêts nets

Les produits d'intérêts nets du quatrième trimestre de 2014 se sont établis à 295 millions de dollars, en baisse de 21 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2013, et en baisse également de 8 millions de dollars, ou 3 %, comparativement à ceux du troisième trimestre de 2014. Leur fléchissement par rapport aux montants des périodes antérieures est essentiellement imputable à la diminution du solde des prêts qui découle de la liquidation graduelle et planifiée du portefeuille de prêts à la consommation, à la baisse du volume des prêts personnels et à la faiblesse des taux d'intérêt.

Rapport de gestion (suite)

Produits de commissions nets

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2014 (en millions de dollars)	31 décembre 2013 (en millions de dollars)	30 septembre 2014 (en millions de dollars)
Facilités de crédit	72	64	68
Fonds sous gestion	42	32	43
Services à l'égard des comptes	19	20	18
Cartes de crédit	16	16	16
Financement des entreprises	9	10	10
Services de paiement.....	8	8	8
Programme Immigrants Investisseurs.....	4	6	3
Commissions de courtage	4	3	3
Assurance.....	3	3	3
Financement commercial des importations et des exportations	1	3	3
Commissions de fiduciaire.....	1	1	2
Autres.....	8	7	4
Produits de commissions.....	187	173	181
Moins les charges de commissions.....	(18)	(22)	(20)
Produits de commissions nets	169	151	161

Les produits de commissions nets du quatrième trimestre de 2014 se sont établis à 169 millions de dollars, en hausse de 18 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2013, et aussi en hausse

de 8 millions de dollars, ou 5 %, comparativement à ceux du troisième trimestre de 2014. Ces hausses sont surtout attribuables à l'augmentation des commissions tirées des produits de crédit et de gestion de patrimoine.

Produits de négociation nets

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2014 (en millions de dollars)	31 décembre 2013 (en millions de dollars)	30 septembre 2014 (en millions de dollars)
Activités de négociation.....	27	26	35
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation.....	11	10	3
Inefficacité des couvertures	1	(2)	(3)
Produits de négociation nets	39	34	35

Les produits de négociation nets du quatrième trimestre de 2014 ont atteint 39 millions de dollars, en hausse de 5 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2013, et en hausse également de 4 millions de dollars, ou 11 %, comparativement à ceux du troisième trimestre de 2014. Les produits de négociation du quatrième trimestre ont toutefois

été amputés de 4 millions de dollars en raison de la première application d'un ajustement de la juste valeur pour tenir compte du financement de l'exposition aux dérivés non garantis. Sur une base nette, les produits de négociation ont augmenté par rapport à ceux des périodes antérieures surtout à cause de l'inefficacité des couvertures comptabilisée dans ces périodes.

Autres éléments de produits

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2014 (en millions de dollars)	31 décembre 2013 (en millions de dollars)	30 septembre 2014 (en millions de dollars)
Charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(1)	(2)	(1)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	3	6	7
Autres produits d'exploitation	14	19	15
Autres éléments de produits.....	16	23	21

Pour le quatrième trimestre de 2014, la charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur représentait une perte de 1 million de dollars, comparativement à une perte de 2 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2013, mais elle était demeurée inchangée par rapport au troisième trimestre de 2014.

Les profits diminués des pertes liés aux placements financiers se sont établis à 3 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2014, ce qui représente des baisses respectives de 3 millions de dollars et de 4 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre

de 2013 et au troisième trimestre de 2014. Les activités de gestion du bilan se sont traduites par une baisse des profits sur la vente de titres de créance disponibles à la vente au terme du rééquilibrage continu du portefeuille aux fins de la gestion du bilan.

Les autres produits d'exploitation du quatrième trimestre de 2014 se sont établis à 14 millions de dollars, ce qui représente des baisses respectives de 5 millions de dollars et de 1 million de dollars par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2013 et du troisième trimestre de 2014.

Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2014 (en millions de dollars)	31 décembre 2013 (en millions de dollars)	30 septembre 2014 (en millions de dollars)
Comptes de correction de valeur évalués individuellement	43	31	11
Comptes de correction de valeur évalués collectivement/(reprises sur comptes de correction de valeur évalués collectivement).....	(12)	16	5
Charges de dépréciation liées aux prêts	31	47	16
Autres provisions/(reprises sur provisions) relatives au risque de crédit....	6	(8)	1
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	37	39	17

Les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit du quatrième trimestre de 2014 se sont établies à 37 millions de dollars, ayant diminué de 2 millions de dollars, mais augmenté de 20 millions de dollars, respectivement, par rapport à celles du quatrième trimestre de 2013 et du troisième trimestre de 2014. Quant aux provisions évaluées individuellement, elles ont augmenté par rapport à leurs montants respectifs inscrits pour le

trimestre correspondant de l'exercice précédent et le trimestre précédent de l'exercice à l'étude surtout en raison de l'accroissement de certaines provisions évaluées spécifiquement pour un petit nombre d'expositions. Les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ont aussi été influencées par des changements aux mesures du crédit se rapportant à certains prêts et à certaines facilités de crédit inscrits au bilan ou hors bilan.

Rapport de gestion (suite)

Charges d'exploitation

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2014 (en millions de dollars)	31 décembre 2013 (en millions de dollars)	30 septembre 2014 (en millions de dollars)
Rémunération et avantages du personnel.....	152	146	156
Charges générales et administratives	114	112	105
Amortissement des immobilisations corporelles	8	9	8
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles	4	3	3
Total des charges d'exploitation	278	270	272

Le total des charges d'exploitation du quatrième trimestre de 2014 a atteint 278 millions de dollars, ce qui représente des hausses respectives de 8 millions de dollars, ou 3 %, et de 6 millions de dollars, ou 2 %, par rapport au total du quatrième trimestre de 2013 et à celui du troisième trimestre de 2014. L'embauche de personnel au sein des services de gestion des risques et de conformité a entraîné l'accroissement du montant comptabilisé au titre de la rémunération et des avantages du personnel par rapport à celui du quatrième trimestre de 2013, mais ce montant a diminué en regard de celui du troisième trimestre de 2014 à cause d'une diminution des mesures incitatives liées au rendement. Les charges générales et administratives du quatrième trimestre de 2014 ont dépassé celles du troisième trimestre du même exercice en raison de la montée des charges liées à la commercialisation et à la technologie de l'information.

Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées

La quote-part du bénéfice dans des entreprises associées s'est chiffrée à 2 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2014, en baisse de 15 millions de dollars par rapport à celle du quatrième trimestre de 2013, mais en hausse de 2 millions de dollars comparativement à celle du troisième trimestre de 2014. La quote-part du quatrième trimestre de 2014 a diminué par rapport à celle de la période correspondante de 2013 alors que deux placements sous-jacents ayant particulièrement bien performé avaient été réalisés.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif du quatrième trimestre de 2014 s'est établi à 39,7 %, contre 21,7 % pour le quatrième trimestre de 2013 et 26,8 % pour le troisième trimestre de 2014. La charge d'impôt du quatrième trimestre de 2014 a augmenté à la suite de la résolution et de la conclusion de diverses questions fiscales couvrant un certain nombre d'années qui étaient jusqu'alors en suspens auprès des autorités fiscales canadiennes.

Sommaire de la performance trimestrielle

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	2014				2013			
	Trimestre clos le				Trimestre clos le			
	31 déc. (en millions de dollars)	30 sept. (en millions de dollars)	30 juin (en millions de dollars)	31 mars (en millions de dollars)	31 déc. (en millions de dollars)	30 sept. (en millions de dollars)	30 juin (en millions de dollars)	31 mars (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets ..	295	303	307	307	316	319	340	336
Produits de commissions nets.....	169	161	160	155	151	152	154	146
Produits de négociation nets.....	39	35	33	39	34	42	45	57
Autres produits/ (charges) d'exploitation	16	21	39	31	23	9	(8)	45
Résultat d'exploitation net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	519	520	539	532	524	522	531	584
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(37)	(17)	(27)	(26)	(39)	(9)	(84)	(56)
Résultat d'exploitation net	482	503	512	506	485	513	447	528
Charges d'exploitation	(278)	(272)	(276)	(276)	(270)	(271)	(266)	(263)
Bénéfice d'exploitation	204	231	236	230	215	242	181	265
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées.....	2	-	6	3	17	9	1	4
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	206	231	242	233	232	251	182	269
Charge d'impôt sur le résultat.....	(81)	(61)	(60)	(61)	(50)	(65)	(52)	(80)
Bénéfice de la période ..	125	170	182	172	182	186	130	189
Bénéfice attribuable :								
à l'actionnaire ordinaire.....	118	163	172	160	164	168	113	171
aux détenteurs d'actions privilégiées.....	5	4	8	9	16	15	15	15
aux participations ne donnant pas le contrôle	2	3	2	3	2	3	2	3
Bénéfice de base par action ordinaire (en dollars).....	0,24	0,32	0,35	0,32	0,33	0,34	0,23	0,34

Rapport de gestion (suite)

Commentaires sur les tendances des huit derniers trimestres

Les facteurs saisonniers n'ont pas eu d'incidence significative sur nos résultats.

La diminution des produits d'intérêts nets en regard de ceux de 2013 est attribuable avant tout à la liquidation graduelle et planifiée du portefeuille de prêts à la consommation. La contraction des marges d'intérêts dans un climat où les taux d'intérêt ont été faibles a aussi contribué à cette diminution. Cependant, la diminution a été partiellement compensée par une augmentation du volume des dépôts qui a eu pour effet de réduire nos coûts de financement.

Les produits de commissions nets ont évolué sous le signe d'une tendance haussière par rapport à ceux de 2013 grâce à l'augmentation des commissions provenant des fonds sous gestion qui a été favorisée par la croissance des ventes, ainsi que par la hausse des commissions liées aux marchés et aux produits de crédit.

La croissance des produits de négociation nets a suivi une courbe ascendante en 2013, mais descendante en 2014, ce qui concorde avec la volatilité des marchés.

Les charges d'exploitation ont grimpé en 2014 en raison des investissements consacrés à l'application des normes mondiales de la HSBC et à d'autres activités de gestion des risques et de conformité.

Perspectives économiques pour 2015

L'enjeu : le pétrole

En 2015, on s'attend à une croissance économique d'à peine 1,7 % au Canada, un chiffre révisé à la baisse par rapport à la prévision de 2,1 % annoncée par la Banque HSBC Canada en décembre 2014. Cette prévision maintenant plus prudente s'explique surtout par la dégringolade du prix du pétrole. En décembre, nous avions présumé que le cours du pétrole brut de Brent en 2015 et en 2016 serait de 79 dollars américains le baril. Or, selon les pronostics les plus récents, on s'attend à une moyenne de 55 dollars américains le baril. La croissance économique prévue reflète non seulement le fléchissement du cours au comptant du pétrole, mais aussi la possibilité que ce fléchissement dure plus longtemps que prévu en raison de la pente descendante de la courbe des cours à terme du pétrole.

Globalement, nous pensons que l'effet négatif de la chute du cours du pétrole sur les « termes de l'échange » affectera l'économie canadienne. Les termes de l'échange représentent le rapport entre le prix que le Canada reçoit pour ses exportations et celui qu'il a payé pour ses importations. La baisse du prix du pétrole, élément clé de nos exportations, entraînera un recul du prix des exportations face au prix des importations. C'est donc dire qu'un déclin des termes de l'échange est parfois considéré comme une baisse du salaire national. À quelques exceptions près, c'est toute l'économie qui souffrira du repli de l'industrie pétrolière. La Banque HSBC Canada prévoit notamment une diminution des investissements des entreprises en 2015 parce que les sociétés énergétiques retarderont leurs dépenses d'investissement et réduiront leurs coûts par mesure de prudence.

La chute du cours du pétrole ne peut avoir que des répercussions négatives sur toute l'économie canadienne puisque l'or noir représente plus de 50 % de l'indice des prix des produits de base de la Banque du Canada. Par ailleurs, ces prix sont étroitement liés aux termes de l'échange et à la valeur du dollar canadien. De la fin de

juin 2014 à la mi-janvier 2015, l'indice global des prix des produits de base de la Banque du Canada a baissé de près de 39 %, et le cours du dollar canadien est passé d'environ 0,95 dollar américain à moins de 0,80 dollar américain. Nous prévoyons aussi une forte diminution de la valeur des exportations de pétrole. En tenant compte des baisses multiples enregistrées par le cours du pétrole jusqu'en janvier 2015, nous estimons que la valeur des exportations pétrolières devrait passer de 8,5 milliards de dollars (juin 2014) à 5,5 milliards de dollars (janvier 2015), soit une baisse de 64 %. L'enjeu est crucial, car les produits énergétiques constituent nos principaux produits à l'exportation, soit près de 20 % du total.

Le prix des produits de base est aussi étroitement lié à la rentabilité des entreprises et à leurs investissements au Canada. Sur la base de nos prévisions quant aux prix du pétrole et des produits de base, les bénéfices des sociétés devraient reculer de 30 % en 2015 en glissement annuel, surtout dans les secteurs sensibles au pétrole. Cette baisse de rentabilité justifie fortement un scénario de prudence où les sociétés devraient ralentir leurs investissements. La question est capitale puisque le secteur de l'énergie accapare pratiquement 40 % des investissements des entreprises. Bref, il sera difficile de combler l'écart des exportations et celui des investissements.

Alors que la baisse du cours du pétrole est jugée préoccupante pour l'économie canadienne, elle est considérée comme favorable pour l'économie américaine. Nous prévoyons maintenant une croissance de 3,0 % de l'économie américaine en 2015, au lieu de celle de 2,8 % annoncée en décembre 2014. Nous nous attendons aussi à une meilleure performance des États-Unis en 2016 comparativement au Canada, avec des taux de croissance de 2,8 % et de 2,2 % respectivement. Le Canada ne serait donc plus en mesure d'égaliser la croissance économique américaine dans les prochaines années.

La principale cause des conséquences divergentes de la chute du cours pétrolier sur les deux pays est que le Canada est un exportateur de pétrole, tandis que les États-Unis sont un importateur. Dans les deux pays, cette baisse de cours a entraîné une forte baisse du prix de l'essence susceptible d'encourager les consommateurs. Toutefois, au Canada, l'avantage tiré par les consommateurs ne suffira pas, et de loin, à compenser les retombées défavorables de l'affaissement du cours du pétrole sur l'économie.

La situation sur le marché du travail met encore davantage en lumière les conjonctures économiques dissemblables des États-Unis et du Canada. Le Canada a connu une reprise rapide de la création d'emplois au lendemain de la récession, mais la cadence a ralenti depuis. Aux États-Unis, le nombre des nouveaux emplois a été faible jusqu'à récemment. Depuis la fin de 2012, l'emploi au Canada a augmenté de 1,4 %, contre 2,9 % aux États-Unis. Les différences sont plus flagrantes du côté de l'emploi à temps plein, qui représente plus de 80 % de l'emploi total des deux côtés de la frontière. Au Canada, le taux de création d'emplois à temps plein depuis la fin de 2012 est équivalent au taux de création d'emplois total, alors qu'aux États-Unis, l'emploi à temps plein a augmenté de 3,6 %. Il faut souligner que ces deux tendances existaient déjà avant même le choc pétrolier. Les difficultés auxquelles font face les entreprises au moment où la rentabilité décline et que les dépenses d'investissement ralentissent ne font que commencer à s'intensifier, et nous nous attendons à un taux de création d'emplois d'environ 0,5 % au Canada d'ici un an. En 2015, les consommateurs américains auront plus de chance de profiter de la croissance du PIB que les consommateurs canadiens.

Cela dit, cette croissance plus rapide aux États-Unis jouera, semble-t-il, un rôle crucial en aidant l'économie canadienne. Puisque les sources de croissance interne ne sauraient combler le vide laissé par le secteur pétrolier qui bat en retraite, on estime que ce sont les exportations de produits non énergétiques, liées aux produits de base, à destination des États-Unis en particulier, qui détiendraient la clé de la croissance.

Sur le plan de la politique monétaire, nous pensons que la Banque du Canada abaissera les taux d'intérêt de 50 points de base, ramenant son taux directeur à sa valeur plancher de 0,25 % d'ici le milieu de l'année. La Banque du Canada considère la valeur plancher de son taux directeur comme étant le taux auquel les marchés des capitaux peuvent encore fonctionner efficacement. Selon nos prévisions, les taux administrés par notre banque centrale diminueraient ainsi de 75 points de base sur une base cumulative, effaçant

d'un coup toutes les mesures de resserrement prises depuis 2010. L'abaissement des taux serait cohérent avec les mesures prises par d'autres banques centrales, en particulier la Reserve Bank of Australia, qui a renchéri sur les baisses effectuées dans le sillage de la crise financière en procédant à une autre baisse de son taux directeur afin de compenser le ralentissement des investissements dans le secteur minier à la suite du fléchissement du cours du minerai de fer. Les baisses de taux de la Banque du Canada mettent aussi en évidence les risques liés à l'inflation et au climat commercial. Pour le premier semestre de 2015, nous nous attendons à un taux d'inflation annuel proche de zéro, voire à une déflation, et déjà, les entreprises s'attendent à un taux d'inflation inférieur à 2 % pendant les deux prochaines années. Comme on s'attend à ce que l'économie ralentisse davantage en 2015, nous pensons qu'il y a un risque que l'inflation se retrouve à un niveau trop bas (inférieur à 1 %), ce qui pourrait remettre en question la crédibilité du régime de ciblage de l'inflation de 1 % à 3 % de la Banque du Canada.

Comme la Banque du Canada devrait encore réduire les taux et la Réserve fédérale resserrer les siens en 2015, le dollar canadien devrait s'affaiblir davantage. Nous prévoyons que le cours s'établira juste au-dessous de 0,75 dollar américain d'ici la fin de 2015. Bien que la faiblesse de la monnaie puisse stimuler un peu les exportations sensibles au taux de change, non liées aux produits énergétiques, elle ne serait pas, selon nous, la solution aux défis qui n'ont toujours pas été relevés en matière de compétitivité et qui pourraient freiner le rythme de croissance.

Même si le cours du pétrole continuera de capter notre attention durant l'année, notre regard sera aussi tourné vers les enjeux électoraux, puisque les Canadiens retourneront aux urnes cette année. Les élections sont prévues en octobre, mais elles pourraient bien être devancées. On s'intéresse donc grandement au prochain budget fédéral qui a été retardé jusqu'en avril. La marge de manœuvre pour abaisser les taux étant faible, une politique budgétaire appliquée au bon moment pourrait atténuer l'impact négatif, sur l'économie, de la chute du prix du pétrole. Toutefois, puisque le gouvernement fédéral n'a eu pratiquement qu'une seule idée en tête, celle de renouer avec l'excédent budgétaire avant les élections de 2015, on ignore s'il sera prêt à accepter un déficit dans la foulée du choc pétrolier. Toutefois, quelques mesures de stimulation demeurent encore possibles. Compte tenu du fait que le ratio dette-PIB est en bonne voie de passer à 25 % plus tard dans la décennie, il y a peu de risque que la cote de crédit souverain du Canada soit pénalisée par quelques mesures de stimulation prises pour contrer le choc pétrolier.

Rapport de gestion (suite)

Méthodes comptables critiques

Les résultats de la banque sont sensibles aux méthodes, aux hypothèses et aux estimations comptables qui sous-tendent l'établissement de ses états financiers consolidés.

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments abordés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre à ceux sur lesquels les estimations de la direction ont été fondées, ce qui donnerait lieu à des conclusions nettement différentes de celles que la direction aura formulées pour l'établissement des états financiers consolidés de 2014. Le choix des méthodes comptables de la banque qui sont décrites ci-après reflète l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes, la grande part de jugement qui est nécessaire et l'incertitude relative aux estimations.

Dépréciation des prêts et avances

La méthode comptable de la banque à l'égard de la dépréciation des prêts et avances accordés aux clients est décrite à la note 1 i). Les comptes de correction de valeur des prêts représentent la meilleure estimation faite par la direction des pertes subies dans les portefeuilles de prêts à la date du bilan.

La direction doit exercer son jugement lorsqu'elle pose des hypothèses et fait des estimations pour calculer les comptes de correction de valeur visant tant les prêts et avances évalués individuellement que ceux évalués collectivement.

Les comptes de correction de valeur évalués collectivement sont assujettis à l'incertitude relative aux estimations en partie parce qu'il n'est pas possible de déterminer les pertes sur une base individuelle pour chaque prêt, puisque le portefeuille comporte un grand nombre de ces prêts dont le montant est peu important.

Les méthodes d'estimation comportent l'utilisation d'analyses statistiques de données historiques ainsi que le recours, dans une mesure importante, au jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles que les pertes réellement subies seront probablement plus élevées ou moins élevées que les pertes passées.

Lorsque des changements d'ordre économique, réglementaire ou comportemental font que les plus récentes tendances relatives aux facteurs de risque du portefeuille ne sont plus entièrement reflétées dans les modèles statistiques, les facteurs de risque sont pris en compte en ajustant les comptes de correction de valeur dérivés entièrement des pertes historiques.

Les facteurs de risque comprennent la croissance du portefeuille de prêts, le portefeuille de produits, les taux de chômage, les tendances au chapitre des faillites, les concentrations géographiques, les caractéristiques des

produits de crédit, la situation économique, incluant les tendances nationales et locales des marchés de l'habitation, les taux d'intérêt, les politiques et pratiques de gestion des comptes, les modifications apportées aux lois et à la réglementation et les autres facteurs qui influencent les habitudes de paiement des clients.

La méthodologie et les hypothèses employées pour calculer les pertes de valeur sont passées en revue sur une base régulière, à la lumière des écarts entre les pertes estimées et les pertes réelles.

Dans le cas des prêts évalués individuellement, le jugement est nécessaire pour déterminer s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit, et dans l'affirmative, il faut déterminer le montant du compte de correction de valeur. Le jugement s'applique aussi à l'évaluation de toute information pertinente concernant les indicateurs de dépréciation, entre autres, la question de savoir si les paiements sont contractuellement en souffrance ou non, ainsi que d'autres facteurs qui indiqueraient une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la possibilité que celui-ci ne soit plus en mesure de rembourser sa dette. Un degré de jugement plus élevé est nécessaire pour les emprunteurs qui montrent des signes de difficulté financière dans des marchés économiquement éprouvés, surtout lorsque la probabilité de remboursement est compromise par les possibilités de refinancement ou de vente associées à un actif particulier. En ce qui concerne les prêts pour lesquels des indications objectives de dépréciation existent, la direction détermine le montant de la correction de valeur nécessaire à la lumière de plusieurs facteurs, dont les suivants : la valeur de réalisation de la garantie fournie; le dividende probable en cas de liquidation ou de faillite; la viabilité du modèle d'entreprise du client et sa capacité à bien se sortir des difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de sa dette.

La banque peut accepter de modifier les modalités de remboursement de l'emprunteur en difficulté financière en vue de garder de bonnes relations avec celui-ci, d'accroître ses propres chances de recouvrement et d'éviter le défaut de paiement ou la saisie de la garantie. Si les délais de grâce sont importants, le degré de jugement exercé et l'incertitude relative à l'estimation deviennent plus élevés lorsqu'il s'agit de déterminer quels effets ces délais de grâce auront sur les comptes de correction de valeur des prêts.

Le jugement intervient au moment de différencier les caractéristiques du risque de crédit associé aux délais de grâce, y compris les prêts qui redeviennent productifs après renégociation. Lorsque les portefeuilles de prêts évalués collectivement comportent un niveau élevé de délai de grâce, ils sont segmentés en fonction des caractéristiques spécifiques du risque de crédit, et on estime les pertes subies dans chaque segment.

L'exercice du jugement nécessite l'emploi d'hypothèses très subjectives et très sensibles aux facteurs de risque. Nombre de ces facteurs ont une forte interdépendance, ce qui fait que les comptes de correction de valeur des prêts de la banque, pris dans leur ensemble, sont influencés par plus d'un facteur.

Évaluation des instruments financiers

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer la juste valeur des instruments financiers est décrite à la note 24. Le prix coté sur le principal marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif et que la technique d'évaluation employée n'utilise que des données de marché observables, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est grande. Toutefois, si la technique d'évaluation comprend une ou plusieurs données importantes non observables, elle doit s'appuyer dans une grande mesure sur le jugement de la direction et sur la juste valeur dérivée pour être fiable.

En l'absence de données d'évaluation observables, due à un manque de volume de transactions similaires ou à leur volume réduit, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer le prix auquel une transaction pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence et des conditions commerciales normales, auquel cas la direction peut se fier aux prix historiques de l'instrument financier concerné ou aux prix récents d'instruments similaires.

Les principales hypothèses et estimations que la direction considère lorsqu'elle applique un modèle ayant recours à des techniques d'évaluation sont :

- la probabilité que des flux de trésorerie futurs soient générés par l'instrument et le moment prévu de leur réalisation : le jugement peut être nécessaire pour évaluer la capacité de la contrepartie à verser les intérêts requis sur l'instrument aux termes du contrat. Les flux de trésorerie futurs peuvent être affectés par les fluctuations des taux de marché;
- le choix d'un taux d'actualisation approprié à l'instrument : le jugement est nécessaire pour déterminer quel serait l'écart de taux jugé approprié par un intervenant du marché pour l'instrument par rapport au taux sans risque adéquat;
- le choix du modèle à utiliser : le jugement est nécessaire pour calculer la juste valeur dans les secteurs où la sélection d'un modèle d'évaluation est particulièrement subjective, comme dans le cas, par exemple, de produits dérivés complexes.

Lors de l'application d'un modèle comprenant des données non observables, des estimations sont faites pour refléter le caractère incertain de la juste valeur découlant d'un manque de données de marché qui pourrait, par

exemple, être attribuable à un manque de liquidité sur le marché. Pour ces instruments, l'évaluation de la juste valeur est moins fiable. Les chiffres utilisés dans les évaluations basées sur des données non observables sont, par définition, incertains, puisqu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une opération pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence, dans des conditions commerciales normales. Toutefois, dans la plupart des cas, certaines données de marché sur lesquelles il est possible de se fonder pour déterminer la juste valeur sont disponibles, comme les données historiques, et les justes valeurs de la plupart des instruments financiers sont calculées en fonction de certaines données de marché observables, même lorsque les données non observables sont importantes.

En raison de l'évolution des pratiques par suite de changements d'ordre réglementaire et comptable ainsi que des faits nouveaux touchant l'ensemble du marché, la banque avait adopté plusieurs méthodes d'ajustement relatives à l'évaluation des instruments dérivés. Auparavant, ces méthodes incluaient des ajustements d'évaluation créditeurs et débiteurs relatifs au risque de crédit de la contrepartie et au risque de crédit propre à la banque lors de l'évaluation de la juste valeur des dérivés. Jusqu'à récemment, la banque évaluait les dérivés non garantis en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt de référence, habituellement le taux Canadian Dealer Offered Rate (« CDOR ») ou son équivalent. Pour suivre les pratiques en évolution de l'industrie, la HSBC a changé son approche dans le quatrième trimestre de 2014. Elle considère maintenant la courbe des swaps indexés sur le taux à un jour comme la courbe d'actualisation de base pour tous les dérivés, garantis ou non, et elle applique un ajustement à la juste valeur pour tenir compte du financement de l'exposition aux dérivés non garantis, à des taux autres que ceux des swaps indexés sur le taux à un jour. Au 31 décembre 2014, ce montant correspondait à 4 millions de dollars, et la première application de cet ajustement à la juste valeur a eu pour effet de réduire, d'un montant égal, les produits de négociation du quatrième trimestre de 2014. Cette méthode d'évaluation n'a pas encore fait l'objet d'un consensus au sein de l'industrie. La HSBC continuera de suivre l'évolution de l'industrie et, le cas échéant, de peaufiner sa méthode de calcul.

Étant donné l'incertitude et la subjectivité de l'évaluation des instruments financiers à leur juste valeur, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre aux hypothèses retenues et ainsi donner lieu à d'importants ajustements de la valeur comptable des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Rapport de gestion (suite)

Actifs d'impôt différé

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les actifs d'impôt différé est décrite à la note 6. La comptabilisation d'un actif d'impôt différé dépend d'une évaluation quant à la probabilité d'enregistrer des bénéfices futurs imposables qui soient suffisants, du renversement futur des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale.

Changements de méthodes comptables en 2014

Le 1^{er} janvier 2014, la banque a adopté les modifications de l'IAS 32 intitulées *Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers*, qui précisent les exigences propres à la compensation d'instruments financiers et éliminent les problèmes d'incohérence des pratiques actuelles survenant au moment de l'application des

Changements comptables à venir

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») travaille à un projet de comptabilisation des contrats de location qui, avec les normes de comptabilisation des produits et des instruments financiers publiées en 2014 et décrites ci-après, pourrait représenter des changements significatifs dans les futures normes comptables.

Produits

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, laquelle devra être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, mais dont l'adoption anticipée est permise. L'IFRS 15 établit, pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires, une approche fondée sur des principes et introduit le concept selon lequel les produits associés à des obligations de prestation sont constatés lorsque celles-ci sont remplies. La norme devra être appliquée de manière rétrospective et propose certains procédés qui, faute de mieux en pratique, pourront être utilisés. La banque évalue actuellement l'incidence de cette norme, mais, à la date de publication des présents états financiers, elle n'était pas en mesure d'en quantifier les répercussions.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui constitue la norme globale qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et qui énonce les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

Obligations au titre des prestations définies

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les obligations au titre des prestations définies est décrite à la note 4. Dans le cadre de notre programme de rémunération, nous fournissons à certains employés des avantages de retraite et des avantages complémentaires de retraite aux termes des régimes à prestations définies. En consultation avec ses actuaires, la banque formule certaines hypothèses afin d'évaluer ses obligations au titre des prestations définies qui sont présentées à la note 4.

critères de compensation énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la banque, et c'est pourquoi les informations correspondantes n'ont pas été retraitées.

Classement et évaluation

Le classement et l'évaluation des actifs financiers seront fonction du modèle économique que suit l'entité pour leur gestion ainsi que des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et exigeront que de tels actifs soient comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans de nombreux cas, ces actifs seront classés et évalués d'une manière semblable à ce que prescrit l'IAS 39, mais il surviendra certaines différences puisque, par exemple, les titres de capitaux propres seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou, dans des circonstances limitées, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'incidence cumulée de l'application des critères relatifs au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels pourrait, par rapport à l'IAS 39, se solder par des différences quant à la population d'actifs financiers qui seront évalués au coût amorti ou à la juste valeur.

Le classement des passifs financiers demeurera pour ainsi dire le même si ce n'est que, pour certains passifs évalués à la juste valeur, les profits et pertes liés aux variations du risque de crédit propre à l'entité devront être pris en compte dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation

Les exigences relatives à la dépréciation concernent les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux créances résultant de contrats de location, à certains engagements de prêt et aux contrats de garantie financière. Au moment de la constatation initiale, un compte de correction de valeur (ou une provision s'il s'agit d'engagements ou de garanties) devra être établi pour les pertes sur créances attendues (« PCA ») résultant d'événements de défaut pouvant survenir dans les douze mois suivants (« PCA sur douze

mois »). Advenant une augmentation marquée du risque de crédit, un compte de correction de valeur (ou une provision) devra être établi au titre des PCA pouvant résulter de tous les événements de défaut susceptibles de survenir au cours de la durée de vie prévue de l'instrument financier (« PCA sur la durée de vie »).

À la fin de chaque période de présentation, il faudra déterminer si le risque de crédit a augmenté fortement depuis la constatation initiale de l'instrument financier en estimant la probabilité qu'un défaut survienne au cours de sa durée de vie résiduelle et non pas la hausse des PCA.

L'appréciation du risque de crédit ainsi que l'estimation des PCA devront être exemptes de parti pris et pondérées en fonction des probabilités et devront tenir compte de tous les renseignements disponibles et pertinents, dont ceux concernant les événements passés et les circonstances actuelles, ainsi que de prévisions raisonnables et justifiables d'événements futurs et des conditions économiques à la date de clôture. De plus, l'estimation des PCA devra tenir compte de la valeur temps de l'argent. Par conséquent, la constatation et l'évaluation de la dépréciation seront plus axées sur l'avenir que ce que préconise l'IAS 39, les charges de dépréciation qui en découleront auront tendance à être plus volatiles et il est à prévoir que cela se traduira souvent par une hausse du montant total des comptes de correction de valeur pour dépréciation puisqu'une évaluation des PCA de tous les actifs financiers sur au moins douze mois sera effectuée et que la population d'actifs financiers auxquels les PCA sur la durée de vie s'appliqueront sera probablement plus vaste que celle à l'égard de laquelle il existe une indication objective de dépréciation, tel que le prescrit l'IAS 39.

Comptabilité de couverture

Les exigences générales concernant la comptabilité de couverture visent à la simplifier, à établir une corrélation plus étroite entre elle et la stratégie de gestion des risques et à permettre que cette stratégie soit appliquée à une plus grande variété d'instruments de couverture et de risques. Cette norme ne porte pas expressément sur les stratégies de comptabilité de macro-couverture, ce sujet faisant l'objet d'un projet distinct. Afin d'éliminer

le risque de tout conflit entre la pratique actuelle en matière de comptabilité de macro-couverture et les nouvelles exigences générales régissant la comptabilité de couverture, l'IFRS 9 offre un choix quant à la méthode comptable, ce qui permet de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture conformément à l'IAS 39.

Les exigences qui concernent le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation seront appliquées de manière rétrospective en ajustant le bilan d'ouverture à la date de première application sans qu'il soit généralement nécessaire de retraiter les chiffres des périodes correspondantes. La comptabilité de couverture est appliquée prospectivement à compter de cette date.

La date d'application obligatoire de la norme, dans son ensemble, est le 1^{er} janvier 2018, mais il est possible d'adopter plus tôt le nouveau mode de présentation dans le cas de certains passifs évalués à la juste valeur. La banque prévoit adopter par anticipation la présentation des profits et des pertes sur la juste valeur qui résultent du risque de crédit propre à une entité relativement à certains passifs en même temps que le Groupe HSBC. L'adoption anticipée de ces exigences par le Groupe HSBC devra être approuvée par l'Union européenne. En outre, l'application anticipée de ces exigences devra obtenir l'aval des organismes de réglementation. Si ce mode de présentation avait été suivi au 31 décembre 2014, il aurait eu pour effet d'accroître de 2 millions de dollars le bénéfice avant impôt et de réduire du même montant les autres éléments du résultat global, mais n'aurait eu aucune incidence sur les actifs nets. La note 21 fournit de plus amples renseignements sur la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit, y compris du risque de crédit propre à la banque.

À l'heure actuelle, la banque évalue, dans le cadre d'un projet mené à l'échelle du Groupe HSBC depuis 2012, les répercussions que le reste de l'IFRS 9 aura sur ses états financiers, mais, en raison de la complexité des exigences relatives au classement et à l'évaluation, à la dépréciation ainsi qu'à la comptabilité de couverture ainsi que des liens entre celles-ci, il lui est impossible pour le moment d'en quantifier l'incidence potentielle.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre de nos activités bancaires, nous participons à des transactions financières hors bilan qui ont une incidence financière, mais qui ne sont pas comptabilisées dans nos états financiers. Ce genre d'arrangement comporte un risque éventuel et peut, en certaines circonstances, se traduire par un passif dont le montant serait supérieur à celui inscrit dans notre bilan consolidé. Ces arrangements comprennent les garanties, les lettres de crédit et les dérivés.

Garanties et lettres de crédit

Nous émettons couramment des garanties de bonne exécution et des garanties financières ainsi que des lettres de crédit documentaire et des crédits documentaires au nom de nos clients afin de satisfaire leurs besoins bancaires. Les garanties sont souvent fournies à des clients qui ont des obligations contractuelles, en particulier, afin de leur procurer du crédit pour leurs transactions de commerce international ou pour le financement d'une construction. Les lettres de crédit sont souvent utilisées dans le processus de paiement et de documentation de transactions de commerce international.

Rapport de gestion (suite)

Bien que les garanties et les lettres de crédit soient des instruments financiers, elles sont considérées comme des engagements éventuels, et leur notionnel n'est pas comptabilisé dans nos états financiers puisqu'il n'y a pas d'avance de fonds. Tout paiement effectué aux termes de ces obligations est comptabilisé comme un prêt ou une avance à un client. Conformément aux normes comptables sur les instruments financiers, nous comptabilisons la juste valeur des garanties consenties au nom des clients.

Aux fins de la gestion du risque de crédit, nous considérons que les garanties et les lettres de crédit font partie des facilités de crédit consenties à nos clients, lesquelles sont soumises aux procédures appropriées de gestion des risques. Les garanties et les lettres de crédit sont prises en considération lorsque nous évaluons le risque de crédit dans son ensemble, tel qu'il est indiqué à la section portant sur l'analyse de notre portefeuille de prêts, à la page 37 du rapport de gestion.

Dérivés

Dans le cadre de notre stratégie globale de gestion des risques, nous avons recours à une variété de dérivés afin de gérer ou de réduire les risques dans certains domaines d'activité. Nous offrons aussi des dérivés dans notre gamme de produits afin de combler les besoins de nos clients.

Les transactions sur les contrats de change à terme sont celles où les contreparties conviennent d'échanger des devises selon un cours de change déterminé, à une date ultérieure. Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes portant sur l'échange de flux de trésorerie qui peuvent comporter des taux d'intérêt dont les caractéristiques sont différentes. Les autres dérivés se rapportent à des transactions liées aux actions, à l'énergie et aux marchandises, ainsi qu'à d'autres transactions liées aux taux de change et d'intérêt.

Nous utilisons les dérivés pour gérer des prêts et des dépôts comportant des dates d'échéance différentes ou des actifs et des passifs en devises de montants différents, afin de limiter les effets du risque de taux d'intérêt et du risque de change advenant des fluctuations défavorables des taux respectifs. De telles fluctuations pourraient en effet nous exposer à des risques financiers importants. L'utilisation des dérivés est soumise à une supervision et à des procédures rigoureuses en matière de contrôle interne, comme il est mentionné à la section concernant la gestion des risques du rapport de gestion.

Les méthodes comptables portant sur la comptabilisation de l'incidence des dérivés, ainsi que l'information quantitative sur nos instruments dérivés, figurent à la note 11.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente devant être communiquée dans les documents que nous déposons ou présentons en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Ils englobent les contrôles et procédures conçus pour s'assurer que l'information adéquate et appropriée est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, de façon à permettre des prises de décisions en temps opportun concernant l'information à diffuser.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que nos états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS. Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ce processus comprend des politiques et des procédures visant :

- à assurer la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la banque;

- à fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS;
- à assurer que les encaissements et décaissements de la banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction;
- à fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés est soit interdite, soit détectée à temps.

Étant donné ses limites inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas d'empêcher ou de détecter en temps opportun les inexactitudes. Qui plus est, l'application de toute évaluation de l'efficacité de ce contrôle à des périodes ultérieures est exposée au risque que celui-ci ne soit plus approprié en raison de l'évolution des conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures se soit détérioré.

En 2014, la direction a, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, évalué l'efficacité de nos contrôles et

procédures de communication de l'information, ainsi que la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, telles qu'elles sont prescrites par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada en vertu du Règlement 52-109. L'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière se fonde sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») en 1992. À la lumière de ces évaluations, la direction a conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière, étaient efficaces au 31 décembre 2014.

Transactions avec des parties liées

Dans le cadre normal de nos activités, nous concluons des transactions avec d'autres sociétés affiliées de la HSBC, dont celles visant la prestation de services bancaires ou opérationnels. Plus particulièrement, comme nous faisons partie de l'une des plus grandes entreprises de services financiers au monde, nous profitons de l'expertise et des économies d'échelle que procure le Groupe HSBC. Nous fournissons et obtenons des services ou concluons des transactions avec diverses autres entreprises du Groupe HSBC, ce qui inclut la prise en charge d'une partie des coûts de développement des plateformes technologiques qui sont utilisées partout

Gestion des risques

(Certains renseignements indiqués dans la présente section font partie intégrante des états financiers consolidés audités.)

Aperçu des risques

Notre dispositif de gestion des risques, déployé à tous les niveaux de l'organisation, veille à ce que nous ayons toujours un profil de risque prudent et que ce profil respecte notre tolérance au risque et notre stratégie à l'égard du risque. Notre profil de risque s'appuie sur notre philosophie de base, soit le maintien d'un bilan solide et d'une situation de trésorerie adéquate, et sur la force de notre capital.

Le risque et nos priorités stratégiques

Les trois priorités stratégiques de la HSBC se reflètent dans la façon dont nous gérons les risques.

Faire croître l'entreprise et les dividendes – Nous veillons à ce que les risques restent à un niveau acceptable et approprié tout en créant de la valeur et en générant des bénéfices.

Mettre en place des normes mondiales – Nous transformons actuellement nos méthodes de détection, de dissuasion et de protection à l'égard du crime financier en appliquant des normes mondiales, qui

En mai 2013, le COSO a publié la version 2013 du cadre *Internal Control – Integrated Framework* (le « cadre de 2013 »). Le 15 décembre 2014, le cadre de 2013 a remplacé la version originale de 1992. La banque est en voie de terminer sa migration vers le cadre de 2013, qu'elle projette d'utiliser pour l'évaluation de son contrôle interne à l'égard de l'information financière pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2015.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ce contrôle.

dans le monde, et nous tirons parti de contrats mondiaux, par exemple pour la publicité, la recherche marketing, la formation et d'autres fonctions opérationnelles. Ces transactions entre parties liées sont assorties de modalités conformes à celles offertes à des parties non liées et font l'objet de processus d'autorisation officielle qui sont approuvés par le comité de révision de la banque. La note 31 contient plus de détails à ce sujet.

Toutes les actions ordinaires de la banque sont indirectement détenues par HSBC Holdings dont la banque est une filiale en propriété exclusive.

régissent nos façons de faire des affaires et avec qui nous faisons affaire.

Simplifier les processus et les procédures – En cherchant à simplifier nos processus et procédures, nous rendrons l'exploitation de la HSBC moins complexe et augmenterons sa capacité de croissance.

Notre méthode de gestion des risques

Toutes nos activités commerciales exigent la mesure, l'évaluation, l'acceptation et la gestion des risques dont le principal but est d'obtenir un juste équilibre entre le risque assumé et les résultats. Notre culture de gestion des risques joue un rôle important dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques. Elle est renforcée par les valeurs mises de l'avant par la HSBC et nos normes mondiales, et c'est sur elle que le conseil, le comité responsable de l'audit et du risque (un sous-comité du conseil) et le comité de gestion des risques se fondent pour établir notre degré de tolérance au risque et notre dispositif de gestion des risques. Cette approche est essentielle pour assurer la conformité du comportement du personnel à notre politique à l'égard de la prise et de la gestion des risques.

Rapport de gestion (suite)

Nous gérons activement les risques, au moyen de cinq principaux éléments qui sous-tendent notre culture de gestion des risques.

Une entreprise en soi

Il faut s'assurer que la fonction de gestion des risques est dynamique et est à l'écoute des besoins des parties intéressées, en procédant de la façon suivante :

- s'assurer que les systèmes sont compatibles de manière à donner une image complète de nos risques;
- uniformiser la production de données et reconfigurer les procédés afin d'avoir plus de temps à consacrer à la gestion des risques;
- avoir une compréhension approfondie de nos risques et de nos coûts.

Organisation et structure

Une gouvernance et une responsabilisation exemplaires à l'égard du risque sont bien implantées à l'échelle de la banque; elles favorisent un suivi permanent des conditions du risque et une évaluation intégrée des risques et de leurs interactions.

Notre cadre de gouvernance du risque définit clairement les responsabilités quant à l'efficacité de la gestion des risques à la banque. Ce cadre est intégré à celui du Groupe HSBC, ce qui entraîne une augmentation des paliers de surveillance.

La gouvernance du risque s'exerce à l'échelon le plus élevé de la banque. Le conseil d'administration, assisté du comité responsable de l'audit et du risque, s'assure que la culture de gestion des risques est bien ancrée et axée sur la prudence, mais qu'elle permet aussi la compétitivité. Sur les conseils du comité de gestion des risques et du comité responsable de l'audit et du risque, le conseil d'administration instaure la rigueur et fournit la structure nécessaires à l'atteinte d'objectifs commerciaux qui reflètent la stratégie adoptée à l'égard des risques. Une communication régulière et en temps opportun entre le conseil et la haute direction fait en sorte que les risques clés sont cernés et que les renseignements pertinents sont échangés.

Trois lignes de défense

Le cadre de gouvernance du risque repose sur une structure de gestion des risques et de contrôle interne appelée les « trois lignes de défense » qui nous permet d'atteindre nos objectifs commerciaux dans le respect des lois et des règlements. C'est un élément essentiel de notre cadre de gestion du risque opérationnel. Il y a lieu de se reporter au risque opérationnel dans la présente rubrique pour de plus amples renseignements.

Personnel

La gestion des risques est l'affaire de tout le personnel. Dans leurs tâches respectives, les membres du personnel doivent repérer, évaluer et gérer les risques; ils font donc partie des trois lignes de défense. Nos normes mondiales sont la référence et sont au cœur de notre approche d'équilibrage entre le risque et les résultats. Les valeurs de la HSBC renforcent le sens de la responsabilité personnelle.

Un programme de formation obligatoire sur des sujets allant du risque critique à la conformité aide à ancrer et à renforcer la culture de gestion des risques au sein de la banque. Cette formation, qui est mise à jour régulièrement, transmet un message clair au personnel. Elle couvre les aspects techniques des divers risques assumés dans le cadre de nos activités, montre comment gérer ces risques efficacement et renforce la discipline à l'égard du risque ainsi que le comportement attendu du personnel tel que nos normes mondiales et nos politiques de gestion des risques le décrivent. Le personnel a accès à une ligne téléphonique confidentielle qu'il peut utiliser pour signaler une situation.

Notre approche à l'égard de la rémunération vient renforcer notre culture face aux risques. Les primes individuelles sont basées sur le respect des valeurs de la HSBC et sur l'atteinte des objectifs financiers et non financiers qui s'articulent autour de notre stratégie.

Procédés et procédures de gestion des risques

À la banque, la gestion des risques passe par les quatre procédés suivants :

- repérage du risque;
- le degré de tolérance au risque;
- la catégorisation des risques selon notre profil de risque;
- les simulations de crise.

Repérage du risque

Nous repérons et surveillons les risques sans arrêt. Ce processus et les résultats de nos simulations de crise donnent lieu à une catégorisation de certains risques importants que nous classons comme prioritaires ou émergents. Les changements dans notre évaluation des risques classés comme prioritaires ou émergents peuvent entraîner des ajustements à notre tolérance au risque et, éventuellement, à notre stratégie commerciale.

Les principales catégories de risques surveillées sont notamment le risque de crédit, les risques de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque réputationnel. Le risque opérationnel englobe plusieurs types de risque, dont le risque de conformité, le risque juridique, le risque de sécurité et de fraude, le risque lié aux ressources humaines et le risque lié aux systèmes.

Degré de tolérance au risque

Notre politique sur le degré de tolérance au risque décrit les types et les niveaux de risque que nous sommes prêts à accepter pour exécuter notre stratégie. Cette politique est approuvée par le comité responsable de l'audit et du risque, sur les conseils du comité de gestion des risques. Elle est une composante essentielle de notre cadre de gestion des risques et éclaire notre plan opérationnel annuel.

Nos secteurs d'activité mondiaux doivent harmoniser leur politique de tolérance au risque avec la politique globale de tolérance au risque de la banque.

Des paramètres quantitatifs et qualitatifs sont établis pour les principales catégories. L'utilisation de ces paramètres permet :

- de guider l'activité commerciale sous-jacente pour que celle-ci respecte les politiques sur la tolérance au risque;
- de déterminer la rémunération ajustée en fonction du risque;
- de faire le suivi des principales hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, de les ajuster au cours des prochains cycles de planification des activités;
- de décider rapidement des solutions nécessaires pour atténuer un risque.

Catégorisation des risques selon notre profil de risque

Les risques sont assumés par nos secteurs d'activité mondiaux conformément au degré de tolérance au risque de ces secteurs, et ils sont gérés à la fois au niveau de la banque et au niveau du secteur d'activité mondial concerné. Tous les risques sont enregistrés et suivis au moyen de notre procédé de catégorisation des risques qui décrit notre profil de risque par catégorie.

Simulations de crise

Notre programme de simulation de crise et d'analyse de scénarios revêt une importance capitale dans notre gestion des risques.

Nous dressons des scénarios en simulation de crise qui reflètent notre stratégie commerciale et les expositions aux risques que cette stratégie entraîne. Les résultats de ces simulations permettent d'évaluer le capital réglementaire qui serait requis selon chaque scénario, notamment en cas d'événements macroéconomiques défavorables, d'événements catastrophiques ou de divers événements pouvant présenter un risque opérationnel. En outre, nous participons, le cas échéant, à des analyses de scénarios à la demande des organismes de réglementation.

Les résultats des scénarios de crise simulée en 2014 indiquent que le capital de la banque serait suffisant sur la base des mesures que la direction prendrait.

Risques prioritaires et émergents

La haute direction surveille sans arrêt les risques prioritaires et émergents qui peuvent nuire aux activités de la banque et, en particulier, aux résultats financiers. Un rapport sur les risques prioritaires et émergents est soumis mensuellement à l'analyse du comité de gestion des risques et il est présenté trimestriellement au comité responsable de l'audit et du risque. Les questions nécessitant une attention particulière en 2014 et les années à venir sont les risques de cybersécurité, les changements de normes réglementaires et les climats géopolitique et macroéconomique.

Le risque géopolitique a monté de plusieurs crans en raison de l'instabilité politique et de l'agitation civile dans plusieurs régions du monde, notamment au Moyen-Orient et en Ukraine. Ce facteur a des répercussions plus grandes sur les économies régionales et l'économie mondiale. Le risque macroéconomique a été un sujet d'inquiétude pendant quelque temps, pour plusieurs raisons, notamment le caractère incertain de la reprise mondiale, la lenteur de la croissance des marchés émergents et la baisse du cours du pétrole, y compris les pressions déflationnistes qui en ont découlé, au deuxième semestre de 2014.

Les retombées possibles de la chute des cours du pétrole et des produits de base, attribuable au déséquilibre de l'offre et de la demande mondiales, ont retenu toute l'attention. La dégringolade du prix des produits énergétiques sur une période relativement courte change non seulement la nature des risques, mais aussi leur distribution. Elle complique les budgets et les financements des producteurs, et bien qu'elle profite aux importateurs et aux consommateurs de pétrole, elle accentue le risque de déflation dans certaines des régions importatrices, en particulier dans la zone euro.

La cybersécurité représente un risque sérieux pour la banque en raison de certains incidents majeurs survenus dans l'industrie, du regard très attentif des organismes de réglementation et des retombées importantes potentielles sur l'exploitation, la situation financière et la réputation. Pour la protection du Groupe HSBC, la banque possède d'excellentes ressources en cyberrenseignement et en cyberdéfense, ainsi que des plans de continuité des opérations. Nous avons établi un scénario de crise en simulant l'impact d'une cyberintrusion afin de déterminer les répercussions possibles pour les services, ainsi que les mesures de redressement.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Il se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés de crédit, ainsi que de certains actifs détenus sous forme de titres de créance.

Rapport de gestion (suite)

Gestion du risque de crédit

Les principaux objectifs de la banque en matière de gestion du risque de crédit sont les suivants :

- maintenir une culture solide en matière de crédit responsable qui s'appuie sur une politique rigoureuse à l'égard du risque et un dispositif de contrôle efficient;
- travailler de pair avec les responsables des différents secteurs d'activité de la banque en vue d'une définition claire et d'une réévaluation continue du degré de tolérance au risque dans des conditions réelles ou hypothétiques, et les inciter à le faire;
- effectuer un examen minutieux des risques de crédit, des coûts qui s'y rattachent et des mesures d'atténuation des risques, et ce, de manière indépendante.

Le risque de crédit est géré conformément à la politique de la banque concernant le crédit, laquelle est établie en collaboration avec le Groupe HSBC et approuvée par le comité responsable de l'audit et du risque. Les limites du risque et les pouvoirs d'accorder du crédit sont délégués aux cadres supérieurs du service du crédit. Les expositions au risque de crédit qui dépassent certains montants ou d'autres paramètres précis doivent être approuvées par le Groupe HSBC pour qu'elles demeurent dans les limites de risque de ce dernier à l'échelle internationale.

Dispositif de notation du risque de crédit

Le dispositif de Bâle propose deux grandes approches pour l'évaluation du risque de crédit, les deux fondées sur les notations internes : l'approche avancée (l'« approche NI avancée ») et l'approche standard. La plupart des expositions de la banque au risque de crédit sont évaluées selon l'approche NI avancée.

Dans le cadre de l'approche NI avancée, le dispositif de notation du risque de crédit de la banque tient compte de la probabilité de défaut (« PD ») du débiteur et de la gravité d'une perte en utilisant l'exposition en cas de défaut (« ECD ») et la perte en cas de défaut (« PCD »). Ces mesures servent à calculer la perte attendue et le minimum de capital requis. Elles sont aussi utilisées avec d'autres données pour mieux évaluer le risque et faciliter d'autres prises de décisions dans la gestion des risques relatives aux éléments suivants :

- l'approbation et le suivi du crédit : les modèles NI servent à évaluer le client et le risque lié au portefeuille lors de la décision d'accorder ou non un prêt;
- la tolérance au risque : les valeurs NI sont importantes dans l'identification de l'exposition au risque aux niveaux du client, du secteur et du portefeuille;
- la tarification : dans le cas de nouvelles transactions et d'examins, les paramètres NI sont utilisés dans les outils de tarification de gros;
- le capital économique et la gestion de portefeuilles : les paramètres NI sont utilisés dans le modèle de capital économique appliqué à l'échelle de la HSBC.

Dans les segments de la clientèle de gros (gouvernements centraux et banques centrales, institutions financières et sociétés, et certains particuliers évalués individuellement), la PD du débiteur est estimée selon un système qui détermine la cote de risque du client selon une échelle de 23, dont 21 sont des cotes de non-défaut représentant les divers degrés de la solidité financière, et deux sont des cotes de défaut. Le résultat obtenu par le système d'évaluation du risque est mis en rapport avec une PD correspondante et une cote de risque du client générale. Cette dernière est examinée par un approuvateur de crédit qui, après avoir tenu compte de tous les renseignements pertinents, tels que les événements les plus récents et les données de marché, si celles-ci sont disponibles, prend la décision finale au sujet de la notation. La cote attribuée reflète donc l'opinion générale de l'approuvateur sur la qualité du crédit du débiteur et sa probabilité de défaut.

L'ECD est estimée sur une période future de 12 mois et représente l'exposition actuelle, à laquelle on ajoute une estimation des hausses possibles de l'exposition compte tenu de certains facteurs tels que les facilités disponibles mais non utilisées et la réalisation d'expositions éventuelles postérieures au défaut.

La PCD est basée sur les effets que la structure de la facilité et de la garantie aura sur les résultats postérieurs au défaut. On tient compte de facteurs comme le type de client, le rang de la facilité en termes de couverture par la garantie, le type et la valeur de la garantie, l'expérience des recouvrements passés et la priorité selon la loi. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Pour tous les comptes de détail, sauf les cartes de crédit et le portefeuille de crédit à la consommation en voie de liquidation, les expositions sont segmentées en groupes de comptes homogènes partageant les mêmes caractéristiques de risque. Les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD sont estimés pour chaque groupe à la lumière des données sur les pertes historiques observées. La segmentation des expositions en différents groupes se fait chaque mois sur la base des caractéristiques des expositions au moment de l'examen, tandis que les coefficients de risque applicables aux expositions sont basés sur les valeurs associées aux groupes et obtenues à l'aide de données sur un cycle économique complet.

Dans le cas des cartes de crédit et du portefeuille de crédit à la consommation en voie de liquidation, on utilise l'approche standard simplifiée, telle qu'elle est prescrite dans le dispositif de Bâle, afin de calculer la pondération du risque de crédit à appliquer aux positions sur le crédit.

Gestion des portefeuilles de crédit

La banque accorde la plus haute importance à l'intégrité et à la qualité de son portefeuille de crédit et a formulé des lignes directrices très strictes afin d'éviter une concentration indue du risque. Les membres du comité de gestion des risques et du comité responsable de l'audit et du risque de la banque se réunissent régulièrement pour

passer en revue la qualité de crédit des portefeuilles, la répartition par zone géographique, par produit et par secteur d'activité, la concentration de clients importants, le caractère adéquat des comptes de correction de valeur des prêts et l'efficacité du système d'évaluation. Les politiques qui s'appliquent aux limites établies à l'égard de clients importants et à la concentration par secteur d'activité, par produit et par zone géographique sont approuvées par le comité responsable de l'audit et du risque, conformément aux lignes directrices du Groupe HSBC.

Toutes les facilités autorisées dont le montant est élevé, qu'il s'agisse de nouvelles facilités ou de facilités renouvelées, ainsi que les opérations sur des instruments dérivés, les facilités sous surveillance et celles dont le recouvrement est douteux sont également signalées tous les trimestres au comité responsable de l'audit et du risque. La tolérance de la banque au risque de crédit est définie au moyen de seuils d'exposition des portefeuilles de segments donnés, notamment le secteur immobilier commercial et le secteur de l'énergie, ainsi que dans les lignes de conduite en matière de crédit qui s'appliquent aux prêts commerciaux et aux prêts personnels, lesquelles sont conformes à celles du Groupe HSBC. Ces lignes de conduite en matière de crédit sont diffusées à l'échelle de l'entreprise, conjointement avec divers manuels portant sur le crédit. Tout changement important des lignes directrices est signalé au comité responsable de l'audit et du risque par l'entremise du processus trimestriel de suivi.

Cette mesure s'inscrit dans l'approche rigoureuse observée par la banque pour la gestion du risque de crédit. Toutes les expositions au risque de crédit des succursales font l'objet d'un suivi continu, et les prêts et facilités de crédit de moindre qualité sont passés en revue plus fréquemment. Les prêts problématiques et les prêts douteux sont décelés à un stade précoce et confiés à une unité distincte, nommément le service du crédit spécial, qui en assure une gestion active et qui est composée de gens ayant des compétences et une expérience en ce domaine.

Le risque relatif aux banques et aux établissements financiers doit également être évalué par une unité spécialisée du Groupe HSBC qui en assure la gestion et le suivi à l'échelle internationale. De même, le risque transfrontalier est géré par cette unité et soumis à des limites par pays.

Toutes les décisions se rapportant au crédit prises par les succursales et par les directeurs du crédit du siège social sont passées en revue régulièrement afin de s'assurer du respect de toutes les politiques, lignes directrices, méthodes et modalités.

Les activités de prêt dans le secteur immobilier sont gérées selon des paramètres bien définis. Dans le cas de nouveaux dossiers de crédit, l'accent est mis sur la relation avec le client et le parrainage de son projet. La banque surveille de près le degré de risque et la composition de ces prêts, compte tenu de leur poids dans son portefeuille.

Lorsqu'elle doit s'en remettre à des tiers pour l'établissement de la valeur des actifs, elle s'assure que des méthodes d'évaluation transparentes et appliquées avec constance sont utilisées. La banque a dressé à cet égard une liste de professionnels reconnus qui respectent ses critères.

Risques prioritaires et émergents

En raison de la volatilité du cours du pétrole et de l'évolution incertaine de ce cours, nous avons effectué des simulations de crise pour en connaître les effets sur notre portefeuille du secteur de l'énergie. Les résultats démontrent que la banque aurait suffisamment de capital pour couvrir une hausse éventuelle des charges de dépréciation liées aux prêts et des actifs pondérés en fonction des risques à la suite d'une baisse prolongée du cours du pétrole.

Le portefeuille et les clients sont étroitement surveillés et gérés. En outre, compte tenu de l'instabilité géopolitique et macroéconomique du moment, les expositions directes et indirectes sont continuellement surveillées par pays. La banque a une exposition limitée, sinon aucune, aux pays périphériques de la zone euro (Grèce, Italie, Irlande, Portugal et Espagne) et à la Russie.

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après fait état de l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan, mais il ne tient pas compte des garanties détenues ni des autres rehaussements de crédit. Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au bilan, le montant exposé au risque de crédit est égal à la valeur comptable. L'exposition maximale au risque de crédit relatif aux garanties financières correspond au montant maximum que la banque pourrait devoir payer en cas d'appel à la garantie. Pour ce qui est des engagements de prêts et des autres engagements relatifs au crédit qui ne peuvent être annulés sans condition, l'exposition maximale au risque de crédit est le plein montant des facilités engagées.

Rapport de gestion (suite)

Exposition maximale au risque de crédit (audité)

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Montants au bilan		
Soldes détenus dans la banque centrale	3	100
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	76	107
Actifs détenus à des fins de transaction	8 914	6 728
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	674	467
Titres de créance	2 778	2 528
Actifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients	2 208	885
Acceptations bancaires.....	3 254	2 848
Dérivés	4 082	2 112
Conventions de revente – portefeuilles non détenus à des fins de transactions.....	6 714	6 161
Prêts et avances détenus, évalués au coût amorti.....	42 483	41 673
Prêts et avances à des banques.....	1 264	1 149
Prêts et avances à des clients	41 219	40 524
Placements financiers disponibles à la vente.....	20 114	21 805
Bons du Trésor et autres lettres de change similaires	422	799
Titres de créance	19 694	21 010
Titres de capitaux propres	4	5
Moins : titres non exposés au risque de crédit.....	(6)	(9)
Autres actifs		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....	5 023	4 757
Produits à recevoir et autres actifs	261	284
Total des montants au bilan	87 670	83 727
Montants hors bilan		
Contrats de garantie financière	5 230	3 940
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	37 811	35 128
Exposition maximale totale au risque de crédit	130 711	122 795

Diversité du portefeuille de prêts

Il peut y avoir concentration du risque de crédit lorsque la capacité d'un groupe d'emprunteurs ou de contreparties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles est touchée de la même façon par des événements externes. La banque accorde une grande importance à la diversification du risque de crédit.

En évaluant la concentration du risque de crédit et en en faisant le suivi, la banque regroupe les expositions par type de produit, secteur d'activité et zone géographique (voir les tableaux ci-après). L'exposition est évaluée en tant qu'ECD, qui reflète le crédit déjà utilisé ainsi qu'un facteur pour les montants inutilisés des engagements et des expositions éventuelles, et elle ne concorde donc pas avec les états financiers.

Portefeuilles de prêts de gros par zone géographique (audité)

	ECD 2014 (en millions de dollars)	ECD 2013 (en millions de dollars)
États souverains		
Canada.....	17 984	19 929
États-Unis d'Amérique	1 240	851
Autres	2 123	2 211
	21 347	22 991
Banques		
Canada.....	2 775	2 509
États-Unis d'Amérique	1 675	1 440
Autres	1 830	2 220
	6 280	6 169
Sociétés		
Canada		
Colombie-Britannique.....	11 261	11 551
Ontario	11 264	11 800
Alberta.....	12 000	10 565
Québec	6 025	5 693
Saskatchewan et Manitoba.....	1 718	1 047
Provinces de l'Atlantique.....	1 068	716
États-Unis d'Amérique	1 214	812
Autres	436	269
	44 986	42 453
Exposition totale des portefeuilles de prêts de gros.....	72 613	71 613

Portefeuilles de prêts de gros par secteur d'activité (audité)

	ECD 2014 (en millions de dollars)	ECD 2013 (en millions de dollars)
États souverains	21 347	22 991
Banques.....	6 280	6 169
Sociétés		
Immobilier.....	8 050	7 718
Énergie	8 648	7 362
Fabrication	5 698	4 845
Sociétés financières et sociétés d'assurance	2 509	3 943
Commerce de gros	4 244	3 679
Services	2 856	2 728
Transport et entreposage	2 268	2 114
Services aux entreprises	2 540	2 073
Mines et foresterie.....	1 771	1 911
Services de construction	1 803	1 705
Automobile	1 271	1 251
Commerce de détail	1 492	1 149
Hôtels et établissements d'hébergement	691	805
Agriculture	720	769
Entreprises individuelles.....	423	378
Services gouvernementaux	2	23
	44 986	42 453
Exposition totale des portefeuilles de prêts de gros.....	72 613	71 613

Rapport de gestion (suite)

Portefeuilles de prêts par type de produit (audité)

	ECD 2014 (en millions de dollars)	ECD 2013 (en millions de dollars)
Portefeuilles de prêts de gros		
États souverains		
Montants utilisés	21 186	22 696
Engagements inutilisés.....	34	17
Dérivés	57	278
Autres expositions hors bilan.....	70	-
	21 347	22 991
Banques		
Montants utilisés	3 269	3 275
Transactions de type rachat.....	8	16
Dérivés	2 375	2 409
Autres expositions hors bilan.....	628	469
	6 280	6 169
Sociétés		
Montants utilisés	27 950	26 456
Engagements inutilisés.....	12 137	11 636
Transactions de type rachat.....	37	133
Dérivés	1 212	1 278
Autres expositions hors bilan.....	3 650	2 950
	44 986	42 453
Total des portefeuilles de prêts de gros.....	72 613	71 613
Portefeuilles de prêts de détail		
Prêts hypothécaires résidentiels	18 090	17 347
Marges de crédit hypothécaire	3 046	4 916
Facilités de crédit personnel renouvelables non garanties.....	527	1 060
Autres facilités de crédit personnel.....	2 118	2 600
Autres facilités de crédit aux PME	593	624
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation	426	670
Portefeuille de détail MasterCard	372	1 197
Total des portefeuilles de prêts de détail.....	25 172	28 414
Exposition totale des portefeuilles de prêts	97 785	100 027

Concentration de clients importants

La banque surveille et gère le risque de crédit résultant de la concentration de clients importants, qu'elle définit comme étant les groupes d'emprunteurs pour lesquels la banque a approuvé des facilités de crédit représentant plus de 10 % de son capital réglementaire, soit 544 millions de dollars au 31 décembre 2014 (553 millions de dollars en 2013). Au 31 décembre 2014, les facilités approuvées pour les clients importants totalisaient 25 994 millions de dollars (22 143 millions de dollars en 2013), soit une moyenne de 896 millions de dollars (963 millions de dollars en 2013) par client. L'augmentation du total des facilités approuvées pour les clients importants s'explique surtout par un accroissement des facilités consenties aux provinces canadiennes et aux banques à charte canadiennes.

Garanties et autres rehaussements de crédit

Même si une garantie atténue grandement le risque de crédit, la banque a pour politique de prêter en fonction de la capacité du client à rembourser grâce à ses ressources de trésorerie, plutôt qu'en fonction de la valeur de la garantie fournie. Selon la situation financière du client et le type de produit, certaines facilités de crédit peuvent être non garanties. Pour les autres, un droit grevant le bien donné en garantie est obtenu et pris en compte dans les décisions touchant le crédit et la tarification applicable. En cas de défaut, la banque peut se faire rembourser en faisant appel à la garantie.

Les principaux types de biens donnés en garantie sont les suivants :

- dans le secteur des prêts personnels, les hypothèques résidentielles ou le droit grevant les autres biens personnels faisant l'objet du financement;
- dans le secteur commercial et industriel, le droit grevant des actifs d'une société, par exemple des terrains, des immeubles et du matériel, des stocks et des créances;
- dans le secteur immobilier commercial, le droit grevant les propriétés faisant l'objet du financement;
- dans le secteur financier, le droit grevant des instruments financiers, par exemple les titres de créance et les titres de capitaux propres fournis à l'appui des facilités de négociation.

Les politiques de gestion du risque de crédit de la banque englobent des lignes directrices appropriées sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou des mesures d'atténuation de ce risque. Les paramètres d'évaluation sont mis à jour régulièrement selon

la nature de la garantie. Les garanties qui couvrent entièrement les prêts consentis à des entreprises, à des banques et à des États souverains sont comptabilisées comme instruments d'atténuation du risque de crédit aux fins du calcul du capital.

La banque ne présente pas la juste valeur des garanties détenues et des autres rehaussements de crédit sur les prêts en souffrance mais non douteux ni sur les prêts douteux évalués individuellement puisqu'il n'est pas pratique de le faire.

Les garanties détenues à l'égard des actifs financiers autres que les prêts sont déterminées par la nature de l'instrument financier. Les titres de créance d'administrations publiques et les autres titres de créance, dont les instruments du marché monétaire, ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des créances et des instruments semblables, qui sont garantis par des blocs d'actifs financiers.

La banque a instauré des politiques afin d'exercer une surveillance lorsque l'exposition au risque de crédit est amplifiée par une concentration indésirable des garanties.

Qualité du crédit

La banque se sert du classement indiqué dans le tableau qui suit pour déterminer la qualité de ses prêts et avances.

Classement de la qualité du crédit

Classement de la qualité	Prêts de gros et de détail		
	Cote de crédit externe	Cote de crédit interne	Probabilité de défaut dans 12 mois (%)
Excellente.....	A- et supérieure	CRR1 à CRR2	0-0,169
Bonne	BBB+ à BBB-	CRR3	0,170-0,740
Satisfaisante	BB+ à B+	CRR4 à CRR5	0,741-4,914
Faible.....	B à C	CRR6 à CRR8	4,915-99,999
Douteuse	Défaut	CRR9 à CRR10	100

Qualité du crédit des portefeuilles de gros (audité)

	2014			2013		
	ECD – crédit utilisé (en millions de dollars)	ECD – crédit inutilisé (en millions de dollars)	ECD – total (en millions de dollars)	ECD – crédit utilisé (en millions de dollars)	ECD – crédit inutilisé (en millions de dollars)	ECD – total (en millions de dollars)
Excellente.....	31 806	2 757	34 563	33 220	3 320	36 540
Bonne	15 801	6 003	21 804	16 049	6 014	22 063
Satisfaisante	11 047	3 123	14 170	9 157	2 065	11 222
Faible.....	1 447	276	1 723	1 180	224	1 404
Douteuse	340	13	353	354	30	384
	60 441	12 172	72 613	59 960	11 653	71 613

Rapport de gestion (suite)

En 2014, la direction a affiné la politique et les procédures de la banque relatives à l'évaluation interne des risques et a adopté une approche plus proactive et plus prudente dans l'identification des comptes susceptibles de soulever des problèmes. Par conséquent, la proportion des expositions classées dans les catégories « excellente » ou « bonne »

a diminué, passant de 81,8 % au 31 décembre 2013 à 77,6 % au 31 décembre 2014. Malgré ce changement, la moyenne globale de la probabilité de défaut s'est améliorée par rapport à un an auparavant, comme en témoignent le niveau des prêts douteux et la diminution des charges de dépréciation liées aux prêts en 2014.

Qualité du crédit des portefeuilles de détail (audité)

	2014			2013		
	<i>ECD – crédit utilisé (en millions de dollars)</i>	<i>ECD – crédit inutilisé (en millions de dollars)</i>	<i>ECD – total (en millions de dollars)</i>	<i>ECD – crédit utilisé (en millions de dollars)</i>	<i>ECD – crédit inutilisé (en millions de dollars)</i>	<i>ECD – total (en millions de dollars)</i>
Excellente.....	9 501	1	9 502	10 586	829	11 415
Bonne	10 717	1 262	11 979	10 148	3 904	14 052
Satisfaisante	2 451	455	2 906	1 842	269	2 111
Faible.....	642	48	690	631	86	717
Douteuse	95	–	95	119	–	119
	23 406	1 766	25 172	23 326	5 088	28 414

En 2014, plusieurs changements ont été apportés aux modèles NI de la banque applicables aux expositions à la clientèle de détail. Ces changements incorporaient certaines mises à jour de données économiques des systèmes de notation interne réglementaire et des modifications à la politique de modélisation. De plus, les modalités des cartes de crédit de la banque ont été révisées, ce qui a influencé le facteur de conversion en équivalent-crédit applicable aux limites non utilisées des cartes de crédit des clients. Ces changements ont eu pour effet de réduire l'ECD relative aux expositions inutilisées de 3,5 milliards de dollars par rapport à 2013 et ont entraîné des modifications dans la qualité du crédit présentée au titre de ces expositions.

Prêts renégociés

La valeur comptable des prêts qui, autrement, auraient été en souffrance ou douteux et dont les modalités ont été renégociées se chiffrait à 170 millions de dollars au 31 décembre 2014 (237 millions de dollars en 2013).

Prêts en souffrance mais non douteux

Les prêts en souffrance mais non douteux sont notamment les prêts pour lesquels le versement le plus récent n'a pas été effectué, mais qui ne présentent aucune indication de dépréciation. Ils comprennent également les prêts entièrement garantis par de la trésorerie, les prêts hypothécaires résidentiels en souffrance depuis plus de 90 jours mais dont la valeur de la garantie est suffisante pour rembourser le principal et au moins un an d'intérêts, ainsi que les facilités de financement de commerce international à court terme en souffrance depuis plus de 90 jours pour des raisons techniques comme des retards dans la présentation des documents, mais pour lesquels la solvabilité de la contrepartie ne fait aucun doute.

Le classement chronologique ci-dessous montre les prêts en souffrance pour lesquels un compte de correction de valeur évalué collectivement a été établi, bien qu'il soit habituellement impossible d'établir une perte de valeur à ce stade précoce de défaut.

Prêts et avances en souffrance mais non douteux – nombre de jours écoulés (audité)

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Jusqu'à 29 jours	435	546
De 30 à 59 jours	109	93
De 60 à 89 jours	23	28
De 90 à 179 jours	–	–
Plus de 180 jours.....	4	8
	571	675

Prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes de crédit

Lorsqu'il se produit des pertes de valeur, la banque réduit la valeur comptable des prêts au moyen d'un compte de correction de valeur. Le montant de ces pertes de valeur est passé en charges. Le compte de correction de valeur pour pertes de crédit est constitué de comptes de correction de valeur évalués tant individuellement que collectivement, chacun de ces comptes étant passé en revue régulièrement. Le compte de correction de valeur pour pertes de crédit ramène la valeur brute d'un actif à sa valeur comptable nette.

La banque maintient un compte de correction de valeur dont le solde est jugé suffisant par la direction pour absorber toutes les pertes relatives au crédit correspondant aux postes au bilan et hors bilan, y compris les dépôts auprès d'autres établissements financiers réglementés, les prêts, les acceptations, les instruments dérivés et les autres passifs éventuels liés à des instruments de crédit comme les lettres de crédit et les garanties.

L'évaluation du montant du compte de correction de valeur pour pertes de crédit est subjective en soi puisque les estimations effectuées sont susceptibles d'être modifiées de façon considérable, notamment quant au montant et à l'échelonnement des flux de trésorerie futurs prévus et des pertes subies sur les prêts qui n'ont pas été désignés individuellement comme douteux.

Les prêts considérés comme importants sur une base individuelle sont traités comme des prêts douteux dès qu'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. Voici les situations qui constituent une indication objective de perte de valeur :

- l'emprunteur éprouve manifestement des problèmes de flux de trésorerie;
- des paiements contractuels de principal ou d'intérêts sont en souffrance;
- il y a eu violation des clauses restrictives ou des modalités des prêts;
- il est probable que l'emprunteur entamera une procédure de faillite ou une réorganisation financière;
- une agence de notation externe a réduit fortement sa notation de crédit.

Les montants à imputer au compte de correction de valeur individuel de ces prêts sont constatés au cas par cas afin d'en ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation estimée.

Le compte de correction de valeur évalué collectivement reflète notre meilleure estimation des pertes sur les prêts en portefeuille considérés comme importants sur une base individuelle et pour lesquels il n'existe aucune indication de dépréciation ou encore, des pertes liées à un important volume de prêts homogènes qui, pris individuellement, ne sont pas importants. Pour calculer adéquatement les montants à imputer au compte de correction de valeur évalué collectivement, nous appliquons les méthodes suivantes :

- *Prêts aux entreprises et aux administrations publiques*
Les paramètres de crédit sous-jacents à ces prêts comprennent la PD, la PCD et l'ECD, lesquelles sont établies pour chacun des clients. Ces paramètres sont tirés du système de notation interne de la banque aux fins du calcul du compte de correction de valeur évalué collectivement. Pour établir un compte de correction de valeur évalué collectivement qui tienne compte des pertes récentes et de l'incertitude conjoncturelle, la banque inclut un cadre de référence en matière d'exercice du jugement par la direction qui s'appuie sur des données quantitatives, dont des indicateurs internes et externes.
- *Prêts hypothécaires résidentiels* – Les taux de pertes moyennes historiques servent à déterminer la provision générale à l'égard de ces portefeuilles de prêts. La direction peut tenir compte d'autres renseignements si elle estime que ces taux de pertes ne reflètent pas toutes les pertes subies par ces portefeuilles.
- *Crédit à la consommation et autres prêts à la consommation* – La banque analyse les fluctuations historiques des prêts en souffrance par catégorie de produits pour établir le montant à imputer au compte de correction de valeur évalué collectivement pour ces portefeuilles de prêts. Les pertes estimatives relatives à chaque groupe de prêts sont établies en retraçant les fluctuations du taux de défaut parmi des groupes de prêts homogènes. Ces estimations peuvent être modifiées si la direction juge qu'elles ne reflètent pas toutes les pertes subies. Cet ajustement discrétionnaire repose sur un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Outre les méthodes susmentionnées, le solde du compte de correction de valeur évalué collectivement est également analysé selon les actifs pondérés en fonction des risques et des comptes de correction de valeur constitués par d'autres banques.

Rapport de gestion (suite)

Actifs financiers dépréciés (audité)

	ECD 2014 (en millions de dollars)	ECD 2013 (en millions de dollars)
Portefeuilles de gros dépréciés ¹		
Immobilier.....	76	121
Énergie.....	36	53
Services de construction.....	21	33
Fabrication.....	73	27
Commerce de gros.....	8	22
Agriculture.....	8	19
Automobile.....	16	18
Hôtels et établissements d'hébergement.....	12	17
Mines et foresterie.....	6	15
Services aux entreprises.....	48	13
Entreprises individuelles.....	11	13
Transport et entreposage.....	13	13
Services.....	17	12
Sociétés financières et sociétés d'assurance.....	4	5
Commerce de détail.....	4	3
Total des portefeuilles de gros dépréciés.....	353	384
Portefeuilles de détail dépréciés		
Prêts hypothécaires résidentiels.....	58	77
Autres prêts de détail.....	18	18
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation.....	20	24
Total des portefeuilles de détail dépréciés.....	96	119
Total des actifs financiers dépréciés.....	449	503

1 Dont des actifs dépréciés sous forme d'acceptations, de lettres de crédit et de garanties de 20 millions de dollars (19 millions de dollars en 2013).

Comptes de correction de valeur (audité)

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Prêts et avances à des clients, montant brut		
Prêts et avances douteux évalués individuellement ¹ (A).....	403	445
Prêts et avances évalués collectivement (B).....	41 178	40 442
– prêts et avances douteux ¹	97	101
– prêts et avances non douteux.....	41 081	40 341
Total des prêts et avances à des clients, montant brut (C).....	41 581	40 887
Moins les comptes de correction de valeur (c).....	362	363
– évalués individuellement (a).....	170	157
– évalués collectivement (b).....	192	206
Prêts et avances à des clients, montant net.....	41 219	40 524
Couverture des prêts et avances douteux et évalués individuellement		
– (a) en tant que pourcentage de (A).....	42,2 %	35,3 %
Couverture des prêts et avances évalués collectivement		
– (b) en tant que pourcentage de (B).....	0,5 %	0,5 %
Couverture du total des prêts et avances		
– (c) en tant que pourcentage de (C).....	0,9 %	0,9 %

1 Comprend les prêts restructurés dont la qualité du crédit est supérieure à « prêts douteux », mais pour lesquels il n'y a pas suffisamment d'éléments probants démontrant que le risque de non-réalisation des flux de trésorerie futurs a grandement baissé ou qu'il n'y a pas d'autres indications de dépréciation.

Variations des comptes de correction de valeur et de la dotation aux provisions pour pertes de crédit (audité)

2014				
	<i>Clients évalués individuelle- ment</i> (en millions de dollars)	<i>Clients évalués collective- ment</i> (en millions de dollars)	<i>Dotation aux provisions pour pertes de crédit</i> (en millions de dollars)	<i>Total</i> (en millions de dollars)
Solde à l'ouverture de l'exercice	157	206	61	424
Variations				
Prêts et avances sortis du bilan, déduction faite du recouvrement de montants sortis antérieurement ¹	(69)	(15)	–	(84)
Montant passé en charges/(repris) à l'état du résultat net.....	90	2	15	107
Intérêts comptabilisés sur les prêts et les avances douteux.....	(10)	–	–	(10)
Autres variations	2	(1)	–	1
Solde à la clôture de l'exercice	170	192	76	438
2013				
	<i>Clients évalués individuelle- ment</i> (en millions de dollars)	<i>Clients évalués collective- ment</i> (en millions de dollars)	<i>Dotation aux provisions pour pertes de crédit</i> (en millions de dollars)	<i>Total</i> (en millions de dollars)
Solde à l'ouverture de l'exercice	202	217	80	499
Variations				
Prêts et avances sortis du bilan, déduction faite du recouvrement de montants sortis antérieurement ¹	(167)	(80)	–	(247)
Montant passé en charges/(repris) à l'état du résultat net.....	138	69	(19)	188
Intérêts comptabilisés sur les prêts et les avances douteux.....	(16)	–	–	(16)
Autres variations	–	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	157	206	61	424

¹ Recouvrement de 10 millions de dollars (6 millions de dollars en 2013) de prêts et d'avances sortis du bilan dans des périodes antérieures.

Portefeuille d'instruments dérivés

Le montant d'équivalent-crédit des instruments dérivés correspond au coût de remplacement actuel de ces instruments majoré d'une provision au titre des fluctuations futures potentielles des contrats dérivés sur taux d'intérêt et des contrats dérivés de change. De tels

contrats sont conclus essentiellement dans le but de mieux répondre aux exigences des clients et de nous aider à gérer l'actif et le passif, plus particulièrement en ce qui a trait au risque de change et au risque de taux d'intérêt, comme cela a été mentionné ci-dessus.

Rapport de gestion (suite)

Montant d'équivalent-crédit de notre portefeuille d'instruments dérivés (audité)

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Contrats sur taux d'intérêt.....	700	1 076
Contrats de change.....	2 755	2 811
Contrats sur marchandises	51	78
Montant d'équivalent-crédit net.....	3 506	3 965

La note 11 présente une analyse plus détaillée de notre portefeuille d'instruments dérivés.

Risque de liquidité et risque de financement

Le risque de liquidité et le risque de financement représentent le risque que la banque ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles ou qu'elle soit obligée d'obtenir ces fonds à un coût excessif. Ce risque découle de décalages entre les flux de trésorerie entrants et sortants.

Gestion du risque de liquidité et du risque de financement

L'objectif de la stratégie de gestion de la liquidité et des sources de financement de la banque est de lui assurer de pouvoir faire face à tous ses engagements de financement prévisibles, y compris les retraits de dépôts, lorsqu'ils deviennent exigibles, et d'avoir accès aux marchés de gros de manière ordonnée et efficiente.

Le comité responsable de l'audit et du risque a la responsabilité de définir le degré de tolérance de la banque au risque de liquidité en se référant au dispositif de gestion du risque de liquidité du Groupe HSBC qui indique que chaque établissement doit gérer ses liquidités et son financement de manière à être autonome. En outre, ce comité examine et approuve la politique de la banque en matière de liquidité et de financement dont la responsabilité de surveillance lui revient.

Le comité de gestion de l'actif et du passif (« ALCO ») de la banque est responsable de l'élaboration des politiques et des pratiques concernant la gestion du risque de liquidité et du risque de financement. Son mandat est défini dans la politique du Groupe HSBC et par le comité responsable de l'audit et du risque et le comité de gestion des risques de la banque.

L'ALCO est responsable de la surveillance de la gestion des risques de liquidité et de financement, de l'établissement des paramètres liés au risque de liquidité, de la surveillance des limites à ne pas dépasser dans l'acceptation des risques et de la surveillance des coûts de financement et des signes précurseurs d'une crise de liquidité. De plus, l'ALCO a comme responsabilité d'assurer l'efficacité opérationnelle du plan d'urgence de la banque en cas de crise de liquidité.

Le groupe de gestion de l'actif et du passif gère la liquidité et les sources de financement conformément aux pratiques et aux limites approuvées par l'ALCO, le comité responsable de l'audit et du risque et le Groupe HSBC. Le respect des politiques fait l'objet d'un suivi de la part de l'ALCO.

L'objectif de notre dispositif de gestion du risque de liquidité est de nous permettre de résister à de graves crises de liquidité. Ce dispositif doit pouvoir s'adapter à différents modèles d'entreprise, marchés et règlements.

Notre dispositif de gestion du risque de liquidité et du risque de financement doit comprendre les éléments suivants :

- une gestion autonome des liquidités sans le concours implicite du Groupe HSBC ou des banques centrales;
- le respect de la limite du ratio des avances au financement de base;
- le maintien d'un cumul positif de flux de trésorerie pour chaque intervalle d'un horizon de temps déterminé pour pouvoir résister à une crise idiosyncrasique (propre à la banque) et à une crise généralisée (à tout le marché).

Le processus de gestion de la liquidité et des sources de financement de la banque comprend notamment les aspects suivants :

- faire des projections des flux de trésorerie selon divers scénarios de crise et en tenant compte du niveau d'actifs liquides nécessaire dans chaque cas;
- contrôler les ratios de liquidité tirés du bilan par rapport aux mesures internes de la liquidité;
- assurer l'accès à une variété de sources de financement;
- gérer la concentration et le profil des échéances des dettes;
- gérer les engagements éventuels en matière de liquidités en fonction de plafonds prédéterminés;

- maintenir et gérer des plans de financement par emprunt;
- surveiller la concentration des déposants afin d'éviter de dépendre indûment de déposants individuels importants et afin de disposer d'une bonne combinaison de sources de financement;
- maintenir et gérer des plans d'urgence en matière de liquidité et de financement.

Réglementation des liquidités

En mai 2014, le BSIF a finalisé sa ligne directrice *Normes de liquidité*. Cette ligne directrice, qui incorpore les normes de liquidité de Bâle, notamment le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou « LCR ») et le ratio de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou « NSFR »), ajoute plusieurs outils de suivi des liquidités et officialise son utilisation de l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (*Net Cumulative Cash Flow* ou « NCCF »). Le LCR est un indicateur de la suffisance des liquidités sur une période de crise de 30 jours, tandis que le NSFR permet de vérifier si un profil de financement stable est préservé en regard de la composition des actifs et des activités hors bilan. Les NCCF sont un outil qui mesure la période visée par les flux de trésorerie nets positifs afin de saisir le risque que représentent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs. Les normes LCR et NCCF entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2015, et les banques seront tenues d'avoir un LCR supérieur à 100 % à compter de cette date. Au 31 décembre 2014, la banque avait un LCR supérieur au minimum requis. La norme NSFR entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Ratio des avances au financement de base

La banque met l'accent sur les comptes courants et les comptes d'épargne de base comme sources de financement des prêts aux clients et évite autant que possible d'avoir recours au financement à court terme sur les marchés professionnels. Pour ce faire, elle impose des limites visant à restreindre la capacité de la banque d'accroître les prêts et avances aux clients s'il n'y a pas une croissance correspondante des comptes courants et des comptes d'épargne ou du financement par emprunt à long terme (durée résiduelle de plus de un an). La mesure utilisée dans cette optique est appelée « ratio des avances au financement de base ».

Ce ratio mesure les prêts et avances aux clients en pourcentage du total des comptes courants et comptes d'épargne de base des clients et du financement à terme d'une durée résiduelle de plus de un an. Sont exclus du calcul du ratio des avances au financement de base les prêts et avances aux clients qui sont compris dans des conventions de revente dans le cadre desquelles la banque reçoit des titres réputés liquides, ainsi que les comptes courants et les comptes d'épargne de clients réputés « secondaires ». La répartition des dépôts effectués par des clients réputés « principaux » ou « secondaires » tient compte de la nature du client ainsi que du montant et du taux du dépôt.

La distinction entre les dépôts de clients principaux et les dépôts secondaires signifie normalement que le ratio des avances au financement de base que la banque utilise est plus restrictif que ne laissent entendre les états financiers publiés.

Le tableau suivant indique la mesure dans laquelle les prêts et avances à des clients ont été financés par des sources de financement à la fois fiables et stables.

Ratio des avances au financement de base (non audité)

	2014 (%)	2013 (%)
À la clôture de l'exercice	100	93
Maximum.....	102	100
Minimum.....	93	93
Moyenne	99	96

Simulations de crise

Pour mesurer le risque de liquidité, la banque utilise, comme principale méthode, une série de tests de flux de trésorerie dans différents scénarios de crise idiosyncrasique et généralisée du marché. Ces simulations de crise de liquidité se complètent par d'autres simulations menées régulièrement, mettant à l'épreuve toute la banque, et des simulations inversées. Les résultats de toutes les simulations de crise de liquidité sont examinés et suivis par l'ALCO.

Nous pourrions honorer toute sortie de trésorerie imprévue principalement en utilisant notre encaisse, en vendant des titres ou en concluant des conventions de rachat de titres (ces titres étant considérés comme des actifs liquides) et à l'aide de prêts interbancaires et de conventions de revente de titres arrivés à échéance. En général, les avances aux clients sont présumées être renouvelées et elles ne sont donc pas présumées générer des entrées de trésorerie en cas de crise ni représenter une source de liquidités.

Rapport de gestion (suite)

Le risque d'événement déclenchant un appel aux liquidités est celui associé au besoin de fournir des fonds additionnels aux clients. Dans tous les scénarios de crise, nous tenons compte d'une estimation des sorties de trésorerie nécessaires en cas de tels événements.

Les ratios de couverture de liquidité en cas de crise présentés dans le tableau ci-dessous représentent les entrées de trésorerie en cas de crise, exprimées en pourcentage des sorties de trésorerie en cas de crise sur

une période de un mois et de trois mois. Les entrées de trésorerie incluses dans le numérateur du ratio comprennent celles qui sont présumées être générées au moyen de la monétisation d'actifs liquides, déduction faite des décotes présumées, ainsi que les entrées de trésorerie liées aux actifs arrivant à échéance aux termes de leurs contrats dans la période du scénario de crise et qui n'ont pas déjà été considérées comme résultant de la monétisation d'un actif liquide.

Ratios de couverture de liquidité en cas d'une crise de un mois (non audité)

	2014	2013
	(%)	(%)
À la clôture de l'exercice	130	137
Maximum	136	137
Minimum	125	120
Moyenne	128	130

Ratios de couverture de liquidité en cas d'une crise de trois mois (non audité)

	2014	2013
	(%)	(%)
À la clôture de l'exercice	113	118
Maximum	121	118
Minimum	109	110
Moyenne	114	113

Actifs liquides

Le tableau qui suit indique la valeur de liquidité estimée (compte non tenu des décotes présumées) des actifs classés comme liquides et servant au calcul du ratio de couverture de liquidité en cas d'une crise de un et de trois mois.

Les actifs liquides ne comprennent ni les actifs non grevés qui sont détenus en raison d'une convention de revente dont l'échéance contractuelle résiduelle se situe dans la période couverte par les simulations de crise, ni les prêts interbancaires non garantis venant à échéance dans trois mois ou moins, car ces actifs représentent des entrées de trésorerie contractuelles.

Valeur de liquidité estimée (non audité)

	2014	2013
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
Niveau 1 ¹	17 342	17 955
Niveau 2 ²	4 095	3 960
	21 437	21 915

1 Comprend les titres de créance de gouvernements centraux, de banques centrales, d'institutions supranationales et de banques multilatérales de développement.

2 Comprend les titres de créance d'administrations locales et régionales, y compris ceux d'entités du secteur public, et les obligations sécurisées.

Flux de trésorerie contractuels nets

Le tableau suivant quantifie les flux de trésorerie contractuels bruts liés aux prêts et aux dépôts interbancaires et intragroupes, aux conventions de revente et de rachat (y compris les transactions

intragroupes) et aux positions vendeur relatifs aux ratios de couverture de liquidité en cas de crise de un mois et de trois mois et ils doivent être pris en compte avec le niveau d'actifs liquides.

Entrées (sorties) de trésorerie dans une période de trois mois (non audité)

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Prêts et dépôts interbancaires et intragroupes	2 484	855
Conventions de revente et de rachat et positions vendeur (y compris les transactions intragroupes)	(1 298)	1 057

Risque d'événement déclenchant un appel aux liquidités résultant des facilités de prêt avec engagement

La banque prend des engagements envers différentes contreparties. Le risque de liquidité le plus important résulte des facilités de prêt avec engagement qui, même en n'étant pas utilisées, constituent un risque d'événement déclenchant un appel aux liquidités, car ces facilités pourraient être utilisées en période de crise de

liquidité. Des engagements sont pris envers les clients, et des facilités de prêt avec engagement sont offertes à des conduits qui permettent à des clients d'accéder à une source de financement souple fondée sur le marché.

Le tableau suivant indique, pour les cinq plus importantes facilités individuelles et le plus grand segment de marché, les montants des engagements inutilisés et en cours envers les conduits et les clients.

Expositions contractuelles inutilisées de la banque, suivies selon la structure du risque d'événement déclenchant un appel aux liquidités (non audité)

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Engagements envers les conduits		
Total des facilités	245	1 035
Facilités individuelles les plus importantes	194	765
Engagements envers les clients		
Cinq plus importantes facilités.....	1 928	1 553
Segment de marché le plus grand	4 012	3 644

Sources de financement

Une part importante du financement de la banque est assurée par les comptes courants et les dépôts dans des comptes d'épargne remboursables à vue ou à court préavis. Il est très important de pouvoir compter sur la stabilité et la croissance de ces dépôts, car ils constituent une source de financement diversifiée.

La banque s'adresse aussi aux marchés professionnels afin de conserver une présence sur les marchés monétaires locaux et d'assurer le financement optimal des actifs dont les échéances ne correspondent pas naturellement à celles des dépôts de base. Dans le cadre des mesures prises pour assurer le financement de gros,

la banque dispose d'un certain nombre de programmes. De cette manière, elle s'assure de ne pas dépendre d'une seule source de financement.

La banque évite d'avoir recours au financement de gros non garanti venant du marché monétaire comme source de financement de base. Seul le financement de gros, dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est de un an ou plus, est considéré comme source de financement de base. De plus, les hypothèses que nous retenons pour les simulations de crise exigent des actifs liquides d'une valeur équivalente qui compenseraient le financement de gros venant à échéance dans la période visée par la simulation.

Rapport de gestion (suite)

Flux de trésorerie payables par la banque au titre des passifs financiers selon l'échéance contractuelle résiduelle (audité)

	Payables à vue et échéant à moins de 3 mois (en millions de dollars)	Échéant entre 3 et 12 mois (en millions de dollars)	Échéant entre 1 an et 5 ans (en millions de dollars)	Échéant après 5 ans (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Au 31 décembre 2014					
Dépôts effectués par des banques	681	–	–	–	681
Comptes de clients	40 970	8 066	1 946	–	50 982
Conventions de rachat.....	4 059	–	–	–	4 059
Passifs détenus à des fins de transaction	4 227	–	–	–	4 227
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	5	14	49	421	489
Dérivés	3 489	11	223	160	3 883
Titres de créance émis.....	1 568	3 245	4 126	2 416	11 355
Créances subordonnées ¹	3	8	22	252	285
Autres passifs financiers	5 979	585	1 318	–	7 882
	60 981	11 929	7 684	3 249	83 843
Engagements de prêts	37 767	39	–	–	37 806
Contrats de garantie financière	510	1 413	405	13	2 341
	99 258	13 381	8 089	3 262	123 990

¹ Exclut les intérêts à payer dans plus de 15 ans.

Certains soldes indiqués dans le tableau ci-dessus ne concordent pas avec ceux indiqués au bilan consolidé, car le tableau comprend les flux de trésorerie non actualisés liés au principal et aux intérêts prévus, sauf pour ce qui est des dérivés et des passifs détenus à des fins de transaction.

Les flux de trésorerie payables à l'égard des dépôts sont principalement remboursables, sur une base contractuelle, à vue ou à court préavis. Toutefois, dans la pratique, les soldes de dépôts à court terme demeurent stables, car les rentrées et les sorties de fonds s'équilibrent dans l'ensemble.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, de même que les passifs détenus à des fins de transaction, sont classés dans la catégorie « Payables à vue et échéant à moins de 3 mois » et non selon leur échéance contractuelle, car les passifs détenus à des fins de transaction ne sont habituellement détenus que pendant de courtes périodes. Les flux de trésorerie non actualisés liés aux passifs dérivés utilisés à des fins de couverture sont classés selon leur échéance contractuelle.

De plus, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Les flux de trésorerie non actualisés qui peuvent devoir être versés en vertu de contrats de garantie financière sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être payables.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités normales, la banque donnera des actifs en nantissement ou les grèvera d'une sûreté. La banque donne des actifs en nantissement afin de pouvoir effectuer des paiements, de remplir ses obligations liées au système de règlement, de garantir ses conventions de rachat, de soutenir des instruments d'emprunt garantis ou de satisfaire à ses exigences de constitution de marges. Des limites sont en place pour contrôler ces nantissements.

La banque surveille activement ses positions grevées. Les actifs grevés sont exclus des actifs liquides utilisés dans les scénarios de simulation de crise internes. De plus, la banque estime l'effet des éléments qui déclenchent un abaissement de notation de crédit et exclut l'effet estimé des actifs liquides dans ces scénarios.

Obligations contractuelles

Dans le cadre normal de nos activités, nous avons des obligations contractuelles relatives au paiement de certains engagements. Les montants compris dans le financement à long terme non garanti qui figurent dans le tableau ci-dessous représentent les dépôts à terme de gros dont l'échéance initiale est de plus de un an, selon les dates de remboursement prévues au contrat. Le tableau suivant indique en outre nos obligations relatives à des engagements qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé, telles celles découlant des contrats de location simple.

Résumé des obligations contractuelles futures (audité)

	Moins de 1 an (en millions de dollars)	De 1 an à 5 ans (en millions de dollars)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Au 31 décembre 2014				
Déventures subordonnées ¹	–	–	639	639
Contrats de location simple.....	49	145	53	247
Obligations aux termes d'engagements d'achat	225	353	60	638
Financement à long terme non garanti ¹	3 084	3 248	2 336	8 668
Total des obligations contractuelles	3 358	3 746	3 088	10 192

¹ Comprend uniquement les montants en capital.

Les obligations aux termes d'engagements d'achat comprennent les ententes à long terme conclues relativement à la fourniture de technologies et à la prestation de services de traitement de données par des sociétés membres du Groupe HSBC. Les engagements relatifs à des clients en ce qui a trait à la portion inutilisée de leurs facilités de crédit ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Grâce à nos méthodes de gestion des liquidités et des sources de financement qui font l'objet d'une surveillance minutieuse, nous comptons pouvoir respecter toutes nos obligations en matière de financement et tous les autres engagements auxquels nous devons faire face dans le cours normal de nos activités.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que notre résultat ou la valeur de nos portefeuilles soit réduit par suite de fluctuations des facteurs de risque de marché, notamment les taux de change, les prix des marchandises, les taux d'intérêt, les écarts de taux et les cours des actions.

Gestion du risque de marché

L'objectif de la gestion du risque de marché de la banque est de repérer, de mesurer et de contrôler l'exposition au risque de marché afin d'optimiser le rendement par rapport au risque sans dépasser le seuil de tolérance de la banque à l'égard du risque.

La banque classe les éléments exposés au risque de marché en deux catégories, soit les éléments détenus à des fins de transaction et les éléments détenus à des fins autres que de transaction. Les éléments détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant d'activités de tenue de marché, les positions prises pour compte propre et les autres positions désignées comme positions détenues à des fins de transaction.

La banque gère le risque de marché conformément aux politiques et aux limites de risque établies par le comité de gestion des risques et approuvées par le conseil d'administration. Le risque de marché est aussi géré de façon centralisée par le Groupe HSBC. Des limites relatives au risque sont établies pour chacune

des opérations de négociation de la banque, en fonction de la taille et des caractéristiques financières des opérations, de la liquidité des instruments négociés, du plan d'affaires, de l'expérience des gestionnaires et des courtiers, de l'évaluation du service d'audit interne, des ressources de soutien et des systèmes informatiques déployés. Les limites relatives au risque sont établies et passées en revue au moins une fois l'an par le comité de gestion des risques.

La banque a recours à un éventail d'outils pour surveiller et limiter l'exposition au risque de marché. Ces outils comprennent notamment la valeur actualisée de un point de base, la valeur à risque (la « VaR ») et les limites imposées aux positions sur devises, aux pertes maximales, aux écarts de crédit et aux émetteurs.

Valeur à risque

La VaR relève d'une technique qui permet d'évaluer, pour une période définie et selon un intervalle de confiance donné, les pertes que la banque pourrait subir sur ses positions à risque si les taux et les cours du marché fluctuaient.

Les modèles de VaR utilisés sont fondés essentiellement sur une simulation à l'aide de données historiques. Ces modèles permettent d'établir des scénarios futurs plausibles à partir de données historiques portant sur les taux et cours du marché, et ils tiennent compte des liens réciproques entre différents marchés et taux, tels que les taux d'intérêt et les taux de change. Les modèles tiennent également compte de l'incidence des caractéristiques des options sur les montants sous-jacents exposés au risque de marché.

Voici les caractéristiques des modèles de simulation utilisés à l'aide de données historiques :

- les fluctuations potentielles du marché sont calculées en fonction des données des deux dernières années;
- les taux et prix historiques du marché sont calculés en fonction des taux de change, des écarts de crédit, des taux d'intérêt, des cours des actions et de la volatilité qui leur est associée;

Rapport de gestion (suite)

- la VaR est établie avec un intervalle de confiance de 99 %;
- la VaR est calculée en supposant une période de détention de un jour.

D'un point de vue statistique, la banque ne s'attend à voir des pertes excédant la VaR que dans un pour cent des cas sur une période de un an. Bien que la VaR soit un bon indicateur du risque, on doit tenir compte des limites de ce modèle, qui sont exposées ci-dessous :

- l'utilisation de données historiques pour prévoir des événements futurs ne permet pas nécessairement de capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être dénouées ou couvertes en un jour, ce qui peut ne pas refléter correctement le risque de marché présent dans des périodes de grave manque de liquidités, où une période de détention de un jour pourrait être insuffisante pour dénouer ou couvrir intégralement toutes les positions;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes qui ne seraient pas comprises dans cet intervalle de confiance;

- la VaR est calculée en fonction des positions en cours à la fermeture des bureaux et ne reflète pas nécessairement les positions en cours durant la journée;
- il est peu probable que la VaR reflète le potentiel de pertes sur les expositions qui découlent uniquement d'importantes fluctuations des marchés.

La VaR indiquée dans les tableaux et le graphique qui suivent représente la VaR globale de la banque eu égard aux portefeuilles d'instruments détenus à des fins de transaction ou à d'autres fins, et elle respecte toujours les limites de la banque.

Bien qu'en moyenne, la VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ait peu varié comparativement à la moyenne de l'exercice précédent, le montant réel affiché au 31 décembre 2014 avait augmenté de 4 millions de dollars. L'augmentation s'explique surtout par la VaR imputable aux taux d'intérêt et la VaR imputable aux écarts de taux. La hausse de la VaR imputable aux taux d'intérêt résulte des changements de position dans les profils de la courbe de risque, alors que le total des positions sensibles aux taux d'intérêt demeurait stable, et s'explique également par l'écoulement de la période historique utilisée dans le calcul de la VaR. La VaR imputable aux écarts de taux a augmenté en raison d'une meilleure granularité au moment de la ventilation des écarts de taux historiques attribués aux titres obligataires risqués.

VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction (non audité)

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
À la clôture de l'exercice	13	9
Moyenne	12	11
Minimum.....	7	8
Maximum.....	17	17

VaR par type de risque associé aux activités de négociation¹ (non audité)

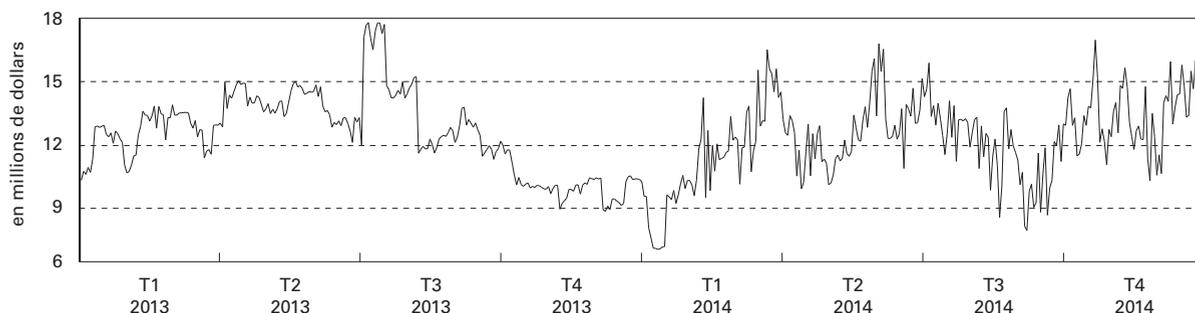
	Change et marchan- dises (en millions de dollars)	Taux d'intérêt (en millions de dollars)	Capitaux propres (en millions de dollars)	Écarts de taux (en millions de dollars)	Diversifi- cation des portefeuilles ² (en millions de dollars)	Total ³ (en millions de dollars)
De janvier à décembre 2014						
À la clôture						
de l'exercice	0,0	0,4	0,0	1,0	(0,4)	1,0
Moyenne	0,2	0,4	0,0	0,9	(0,5)	1,1
Minimum.....	0,0	0,1	0,0	0,3		0,4
Maximum.....	1,1	1,3	0,1	2,4		2,4
De janvier à décembre 2013						
À la clôture						
de l'exercice	0,1	0,3	0,0	1,4	(0,4)	1,5
Moyenne	0,1	0,8	0,0	1,8	(0,7)	2,0
Minimum.....	0,0	0,2	0,0	0,7		0,8
Maximum.....	0,5	1,7	0,4	4,1		4,2

1 Les portefeuilles détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant de la tenue de marché et de la gestion de positions associées aux clients.

2 La diversification des portefeuilles s'entend de l'effet de dispersion du risque de marché associé à la détention d'un portefeuille exposé à divers types de risque. Elle représente la réduction d'un risque de marché spécifique qui survient lorsque l'on regroupe, dans un même portefeuille, plusieurs types de risque, dont ceux liés aux taux d'intérêt, aux capitaux propres et aux taux de change. Cette mesure est évaluée comme étant l'écart entre le total de la VaR par type de risque et le total de la VaR, tous risques confondus. Un montant négatif représente les avantages que procure la diversification des portefeuilles. Comme les montants maximums et minimums surviennent dans des journées différentes, selon le type de risque, le calcul des avantages de la diversification des portefeuilles à l'égard de telles mesures ne fournirait aucun renseignement pertinent. Certains petits écarts dans les chiffres présentés résultent de l'arrondissement des montants.

3 Le total de la VaR ne correspond pas à celui qui serait obtenu en additionnant les montants associés à tous les types de risque en raison des répercussions de la diversification.

Total de la VaR quotidienne (non audité)



Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque structurel de taux d'intérêt découle principalement d'écarts dans la durée à courir jusqu'à l'échéance d'actifs et passifs inscrits ou non au bilan ou de la révision de leurs taux.

Le principal objectif de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt est d'optimiser les produits d'intérêts nets.

Le risque structurel de taux d'intérêt est géré conformément aux politiques et aux limites de risque établies par l'ALCO.

La banque utilise divers instruments de trésorerie et d'instruments dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt dans les limites prescrites. Elle se sert de dérivés pour modifier les caractéristiques des taux d'intérêt des instruments connexes qui figurent au bilan et pour couvrir les expositions prévues lorsqu'elle juge que les conditions de marché sont favorables.

Le risque est mesuré en fonction de la révision du taux contractuel et des options incorporées telles que le remboursement anticipé ou la révision du taux (par

Rapport de gestion (suite)

exemple, les dépôts remboursables, les prêts hypothécaires avec option de remboursement anticipé et les engagements de prêts hypothécaires à taux fixe). Les produits sans échéance font l'objet d'un échelonnement selon un échéancier hypothétique, sur la base des comportements passés. L'ALCO doit approuver ces hypothèses relatives aux options incorporées et aux comportements.

La banque se sert de deux grands paramètres du risque de taux d'intérêt pour mesurer et surveiller celui-ci, à savoir :

- 1) la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres – la variation de la valeur notionnelle des capitaux propres au sein du portefeuille non détenu à des fins de transaction qui résulte d'un changement parallèle immédiat dans toutes les courbes de taux pertinentes;
- 2) la sensibilité du résultat à risque – la variation des produits d'intérêts nets projetés sur 12 mois qui résulterait d'une fluctuation de +/- 100 points de base dans toutes les courbes de taux pertinentes.

Sensibilité du portefeuille non détenu à des fins de transaction au risque structurel de taux d'intérêt (non audité)

Au 31 décembre

	2014		2013	
	Valeur économique des capitaux propres (en millions de dollars)	Résultat à risque (en millions de dollars)	Valeur économique des capitaux propres (en millions de dollars)	Résultat à risque (en millions de dollars)
Effet d'une variation de 100 points de base du taux d'intérêt :				
Hausse	(167)	35	(118)	39
Baisse	42	(54)	66	(67)

Risque réputationnel

Le risque réputationnel est le risque de subir une réaction négative à une activité qui serait en violation de la loi ou d'un règlement, ou contraire aux normes, aux valeurs et aux attentes de la population. Les raisons peuvent être multiples, notamment la façon dont nous menons nos activités et celle dont nos clients se comportent.

Le risque se mesure par rapport à la réputation dont nous jouissons auprès des parties intéressées, dont les médias, les autorités de réglementation, les clients et le personnel, avec lesquelles nous interagissons. Le risque réputationnel est géré par chaque membre du personnel, et son traitement fait l'objet de plusieurs politiques et directives.

Chaque secteur d'activité de la banque doit avoir une procédure pour évaluer et traiter les risques réputationnels qui pourraient résulter des transactions envisagées et des activités avec les clients. Le comité de gestion des risques est informé des risques potentiels afin de les examiner. S'il y a lieu, il produit un rapport des risques réputationnels au comité responsable de l'audit et du risque chaque trimestre.

Les risques réputationnels sont évalués par le comité responsable de l'audit et du risque, le comité de gestion des risques et la haute direction au moment de la formulation de nos politiques et normes. Ces politiques sont transmises à l'aide de manuels et d'énoncés de politique dans les communications internes et les

séances de formation. Les politiques définissent notre tolérance au risque et nos procédures opérationnelles qui touchent tous les aspects du risque réputationnel, dont la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre le financement du terrorisme, la protection de l'environnement, la lutte contre la subornation et la corruption et les relations du personnel.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes ou systèmes déficients ou inadéquats, d'erreur ou du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.

Le risque opérationnel touche tous les aspects de nos activités et a des incidences dans plusieurs domaines, en particulier le domaine juridique et les questions de conformité, de sécurité et de fraude. Les risques de perte découlant d'une violation des lois ou des règlements, d'activités non autorisées, d'une erreur, d'une omission, de l'inefficacité, de la fraude, d'une panne de système ou d'un événement externe entrent tous dans la catégorie de risque opérationnel.

La responsabilité de réduire au minimum le risque opérationnel incombe à la direction et au personnel de la banque. Chaque unité d'exploitation et chaque fonction doivent surveiller les risques opérationnels – et appliquer les contrôles internes – à l'égard des activités dont elle est responsable.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Les responsables fonctionnels de la gestion du risque opérationnel et le cadre de gestion du risque opérationnel aident les directeurs des secteurs d'activité à s'acquitter de leurs responsabilités. Le cadre définit les normes minimales et les procédés, ainsi que la structure de gouvernance relative à la gestion du risque opérationnel et au contrôle interne dans nos activités et fonctions.

Pour mettre en œuvre le cadre de gestion du risque opérationnel, un modèle à « trois lignes de défense » est utilisé, dont voici une description :

- *Première ligne de défense* : Chaque employé est responsable des risques qui font partie de ses tâches quotidiennes. La première ligne de défense veille à ce que les principaux risques associés à ses activités soient repérés, atténués et suivis au moyen de contrôles internes appropriés au sein d'un environnement de contrôle général.
- *Deuxième ligne de défense* : Cette ligne de défense est constituée des fonctions de gestion des risques, des finances et des ressources humaines qui ont la responsabilité de fournir une assurance à l'égard des activités de la première ligne de défense et de remettre en question et de surveiller ces activités.
- *Troisième ligne de défense* : L'audit interne fournit une assurance indépendante à l'égard des première et deuxième lignes de défense.

Le cadre de gestion du risque opérationnel a été codifié dans un manuel de normes de haut niveau qui contient des politiques détaillées et qui décrit l'approche que nous devons adopter pour repérer, évaluer, surveiller et contrôler le risque opérationnel; il donne aussi des indications quant aux mesures correctives à prendre devant une lacune.

En 2014, la mise en application de notre cadre de gestion du risque opérationnel s'est poursuivie. Nous sommes aussi en train de rationaliser la gestion du risque opérationnel et d'uniformiser les éléments du cadre et les procédés de gestion des risques. La banque s'attend donc à la création d'une culture plus solide en matière de gestion du risque opérationnel et à un aperçu plus prospectif des risques qui permettront aux différents secteurs d'activité de juger si les risques importants sont gérés conformément au degré de tolérance de la banque face au risque et si d'autres mesures doivent être prises. En outre, les fonctions responsables de la gestion du risque de sécurité et de fraude et de la conformité pour la lutte contre les crimes financiers ont mis sur pied une unité de renseignement financier qui fournit des renseignements sur les risques de crime financier que des clients et des transactions commerciales pourraient poser, le but étant d'améliorer les prises de décisions en matière de gestion des risques. L'unité de renseignement financier fournit le contexte et l'expertise qui permettent, de façon holistique, de déceler, d'évaluer

et de comprendre les risques de crime financier chez les clients, les secteurs et les marchés.

La direction des secteurs d'activité et des fonctions a la responsabilité de maintenir un contrôle interne d'un niveau acceptable, qui soit cohérent avec l'ampleur et la nature des activités, et elle doit trouver et évaluer les risques, concevoir des contrôles et surveiller l'efficacité de ces contrôles. Le cadre de gestion du risque opérationnel permet à la direction de s'acquitter de ces responsabilités en définissant une méthode standard d'évaluation des risques et en offrant un outil de communication d'information sur les incidents opérationnels. Une base de données centralisée sert à enregistrer les résultats de la gestion du risque opérationnel.

Les évaluations standard des risques opérationnels et des contrôles sont effectuées par chaque unité d'exploitation et chaque fonction. Le processus d'évaluation des risques et des contrôles sert à fournir aux unités d'exploitation et aux fonctions un aperçu prospectif des risques opérationnels et une évaluation de l'efficacité des contrôles, ainsi qu'un mécanisme de suivi des plans d'action, pour que ces unités et fonctions puissent gérer de manière proactive les risques opérationnels dans les limites acceptables. Les méthodes d'évaluation du risque et du contrôle sont réexaminées et corrigées au moins une fois par année.

Le fait de fournir une définition claire de notre degré de tolérance aux principaux risques opérationnels aide à comprendre le niveau de risque que la banque est disposée à accepter. Une comparaison constante entre notre exposition aux risques opérationnels et notre seuil de tolérance et la mise en œuvre de notre processus d'acceptation des risques nous rendent plus conscients des risques, d'une manière plus prospective également, et permettent à la direction de décider si d'autres mesures s'imposent.

La fonction de gestion du risque opérationnel, qui relève du chef de la gestion des risques, surveille, met à l'épreuve et examine, le tout de façon exhaustive, le cadre de gestion du risque opérationnel. Cette fonction collabore étroitement avec le groupe de gestion du risque opérationnel de la banque, dont le mandat est d'assurer la gouvernance et la surveillance stratégique du cadre de gestion du risque opérationnel de la banque. Nous gérons activement le risque opérationnel afin d'éviter des événements indésirables.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est le risque de ne pas respecter l'esprit et la lettre de tous les lois, codes, règles, règlements et normes pertinents relatifs aux bons usages du marché et, en conséquence, le risque d'encourir des amendes ou des sanctions et de compromettre nos activités. Nous nous sommes engagés à appliquer des normes de conformité exemplaires pour l'industrie et,

Rapport de gestion (suite)

pour y parvenir, nous avons mis en place une structure de gestion stricte du risque de non-conformité.

En 2014, nous avons restructuré notre ancienne sous-fonction de conformité au sein de la fonction de gestion des risques en créant deux nouvelles sous-fonctions : conformité pour la lutte contre les crimes financiers et conformité à la réglementation. Cette restructuration nous permet :

- de gérer plus efficacement les différents types de risques de non-conformité liés à la réglementation et à la lutte au crime financier;
- de cibler nos efforts pour régler les problèmes soulevés par les enquêtes et les examens des autorités, par l'audit interne et par l'évaluation des risques dont nos activités passées ont fait l'objet;
- d'avoir en place une affectation précise des responsabilités, ainsi qu'une expertise et des méthodes adéquates pour gérer tous les aspects du risque de non-conformité.

La sous-fonction de conformité pour la lutte contre les crimes financiers a pour mandat d'établir des politiques et de gérer des risques dans les domaines suivants :

- la lutte contre le blanchiment d'argent, et la lutte contre le financement et la prolifération du terrorisme;
- les sanctions;
- la lutte contre la subornation et la corruption.

La sous-fonction de conformité à la réglementation a pour mandat d'établir des politiques et de gérer des risques dans les domaines suivants :

- l'activité commerciale;
- l'activité sur le marché;
- la gestion de la conformité à la réglementation en général.

Risque de sécurité et de fraude

Le risque de sécurité et de fraude englobe le risque de fraude, le risque de sécurité de l'information et le risque de non-continuité des opérations.

Les responsables fonctionnels de la gestion du risque de fraude se chargent de mettre en place des mesures de protection efficaces contre toute forme de fraude, de source interne ou externe, et sont disponibles pour soutenir n'importe quel aspect des activités. Pour accomplir ces tâches et atteindre le niveau d'intégration nécessaire pour lutter contre les menaces, la gestion de tous les types de fraude (par exemple, la fraude sur les cartes ou autre que sur cartes, la fraude interne, y compris les enquêtes) s'appuie sur une structure organisationnelle à part entière et fait partie de la fonction du risque. Nous avons accentué la surveillance

et l'analyse des causes profondes et passé en revue les contrôles internes afin de renforcer notre défense contre les attaques externes, et nous avons réduit les pertes dans ces domaines. Les responsables fonctionnels de la gestion du risque de sécurité et de la fraude travaillent en étroite collaboration avec les secteurs d'activité afin d'évaluer continuellement les menaces de fraude à mesure que celles-ci évoluent, et ils adaptent nos contrôles en fonction de cette évolution pour minimiser les risques. Nous avons conçu une stratégie globale et efficace contre la fraude qui comprend des politiques et des pratiques de prévention, la mise en application de contrôles internes efficaces, la création d'une équipe d'intervention et d'enquête et une équipe de liaison avec les autorités policières en cas de nécessité.

Les responsables fonctionnels de la gestion du risque de sécurité de l'information protègent les actifs liés à l'information bancaire contre les risques de perte, les interruptions opérationnelles, les utilisations malveillantes, les divulgations non autorisées, l'inaccessibilité et les dommages. Ils assurent aussi une protection contre le risque toujours grandissant de poursuite en responsabilité civile ou juridique que la banque pourrait courir par suite d'une information inexacte ou perdue ou d'un manque de protection en raison d'une absence de soin approprié. Les responsables fonctionnels de la gestion du risque de sécurité de l'information couvrent tous les traitements de l'information, que ceux-ci impliquent ou non des personnes et la technologie ou les relations avec des partenaires commerciaux, des clients ou des tiers. Les responsables fonctionnels s'occupent de la protection, de la confidentialité, de la disponibilité et de l'intégrité de l'information durant tout le cycle de vie de l'information et de son utilisation au sein de la banque. La sécurité de notre information et de notre infrastructure technologique est vitale tant pour le maintien de nos applications et traitements bancaires que pour la protection de nos clients et de la marque HSBC.

Les responsables fonctionnels de la gestion de la continuité des opérations doivent faire en sorte que nos secteurs d'activité et nos fonctions puissent résister à un incident majeur et poursuivre leurs activités. Pour encadrer ce risque, les responsables fonctionnels de la gestion de la continuité des opérations établissent un plan préalable et envisagent des stratégies en vue de réduire au minimum les effets défavorables d'une interruption majeure des activités et de contrer une série de risques réels ou émergents. La planification préalable est axée sur la protection du service à la clientèle, du personnel, de notre réputation, des sources de revenus et de l'intégrité des données et des documents. Chaque secteur d'activité ou fonction possède son propre plan de relance qu'il élabore à la lumière d'une analyse d'impact sur les activités. Le plan détermine combien de temps il faudrait à une unité opérationnelle pour qu'une interruption entraîne un niveau de perte inacceptable, c'est-à-dire

critique. Ces plans sont examinés et testés tous les ans. La planification se fait par référence à la politique et aux normes du Groupe, et chaque unité opérationnelle confirme dans une attestation de conformité annuelle que tout a été respecté. Les exceptions, le cas échéant, sont signalées, et les équipes de continuité des opérations au niveau du Groupe et des régions s'assurent que ces cas d'exception sont réglés rapidement.

Risque fiduciaire

Le risque fiduciaire est le risque que nos services fiduciaires aux clients soient entachés de négligence ou d'un manque d'honnêteté. Est pour nous une obligation fiduciaire celle où nous détenons, gérons ou surveillons le bien d'autrui, ou en avons la responsabilité, et qui constitue une obligation juridique ou réglementaire d'agir avec le plus grand soin et la plus entière bonne

foi. Un fiduciaire doit prendre des décisions et agir dans les meilleurs intérêts du tiers et doit placer les volontés et les besoins du client en premier, au-dessus des besoins de l'organisation.

Le risque fiduciaire est géré dans les entités désignées au moyen d'un cadre de politiques et d'un suivi d'indicateurs clés. Les principales entités de fiducie de la banque (entités désignées) sont les suivantes :

- Société de fiducie HSBC (Canada), qui est exposée au risque fiduciaire en raison de ses responsabilités de fiduciaire;
- Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée et Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc., qui s'exposent au risque fiduciaire en raison de leurs activités de gestion de placements au nom des clients.

Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs

La rubrique « Gestion des risques » du présent rapport de gestion décrit les risques les plus importants auxquels la banque est exposée et qui, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, pourraient avoir d'importantes répercussions sur ses résultats financiers futurs. La présente section décrit les autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats financiers futurs.

Conjoncture économique et conjoncture du marché

Des facteurs tels que l'état général du marché financier et du marché du crédit, notamment leur liquidité, niveau d'activité, volatilité et stabilité, peuvent avoir des répercussions significatives sur nos activités. De plus, les taux d'intérêt, les taux de change, l'épargne et les dépenses des consommateurs, le prix du logement, l'endettement et la capacité de remboursement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses publiques et le taux d'inflation affectent les activités et l'environnement économique où nous évoluons.

Le secteur des services financiers est caractérisé par les relations qu'entretiennent les sociétés de services financiers entre elles. Par conséquent, le défaut d'autres sociétés de services financiers pourrait nuire à nos résultats. Compte tenu de l'interconnexion des marchés des capitaux mondiaux et de l'importance des échanges commerciaux, une détérioration de la situation de la dette souveraine en Europe, situation qui n'est pas encore résolue, risque de compromettre la disponibilité du crédit et son coût, et de ralentir le rythme de la croissance économique au Canada.

Politiques budgétaires et monétaires et politiques de taux d'intérêt

Nos résultats sont touchés par les politiques budgétaires, monétaires et économiques et les politiques de taux d'intérêt adoptées par les organismes de réglementation

canadiens. Ces politiques peuvent se traduire par une augmentation ou une diminution de la concurrence et de l'incertitude sur les marchés. Elles peuvent aussi avoir un effet défavorable sur nos clients et nos contreparties, ce qui accentuerait le risque de défaut chez ces clients et contreparties. Par ailleurs, le taux d'intérêt peut être influencé par les attentes du marché des obligations et du marché monétaire à l'égard de l'inflation et de la politique monétaire de la banque centrale. Les changements dans les attentes des marchés et dans la politique monétaire sont difficiles à prévoir et à prédire. Les fluctuations des taux d'intérêt qui découlent de ces changements peuvent avoir un effet sur nos résultats. Les politiques actuelles de bas taux d'intérêt qui durent depuis des années ont pesé sur les résultats et leur maintien continuera d'avoir des effets défavorables sur ces résultats.

Modifications de lois et de règlements et approche de la supervision

Les organismes de réglementation canadiens sont très actifs dans plusieurs domaines, notamment ceux qui relèvent de la protection du consommateur, des activités sur les marchés financiers, de la lutte contre le blanchiment d'argent, et de la supervision et du renforcement de la gestion des risques. Les règlements ont pour but de protéger nos clients et les intérêts du public. Des changements considérables dans les lois et les règlements régissant le secteur des services financiers ont été proposés et adoptés, y compris des changements liés aux exigences en matière de capital et de liquidité. Les modifications de lois et de règlements, ainsi que leur interprétation et application, et les changements d'approche en matière de supervision risquent d'avoir un effet défavorable sur nos résultats. Par exemple, ces modifications et changements pourraient limiter la gamme de produits et de services que nous pouvons offrir et la manière dont nous les fournissons et,

Rapport de gestion (suite)

éventuellement, diminuer notre compétitivité, tout en entraînant une augmentation des coûts de conformité.

Bref, ces changements pourraient influencer négativement sur nos résultats et le rendement de nos capitaux propres. De plus, les niveaux de capital et de liquidité que nous choisissons de garder risquent aussi d'être touchés.

Outre les facteurs mentionnés ici, notre incapacité à respecter les lois et les règlements pourrait entraîner des sanctions et des pénalités financières qui nuiraient à notre flexibilité stratégique, à notre réputation et à nos résultats.

Degré de la concurrence

Le degré de la concurrence parmi les sociétés de services financiers est élevé. En outre, des sociétés non financières offrent de plus en plus des services fournis traditionnellement par les banques. La fidélisation de nos clients repose sur plusieurs facteurs, dont la qualité du service, le prix des produits ou des services, notre réputation et le comportement de nos concurrents. Certains changements dans ces facteurs ou une diminution ultérieure de notre part de marché risquent d'être défavorables pour nos résultats.

Variation de nos cotes de crédit

Les cotes de crédit jouent un rôle essentiel dans notre capacité de réunir des capitaux propres ou des capitaux par emprunt pour soutenir nos activités. L'excellence de nos cotes de crédit nous permet d'accéder à des capitaux à un prix concurrentiel. Si ces cotes devaient subir un abaissement important, nos coûts de financement

Capital

(Certains renseignements indiqués dans la présente section font partie intégrante des états financiers consolidés audités.)

Notre objectif de gestion du capital consiste à maintenir des niveaux appropriés de capital afin de soutenir notre stratégie d'entreprise et de respecter la réglementation.

Gestion du capital

La banque gère son capital selon les principes contenus dans sa politique de gestion du capital et son plan de capital annuel, compte tenu des résultats de son programme interne d'évaluation de l'adéquation des capitaux propres (« PIEACP »). La banque détermine la composition et le montant optimaux du capital réglementaire et du fonds de roulement dont elle a besoin pour soutenir la croissance prévue, compte tenu du capital économique et du coût du capital, des pratiques acceptées par le marché, de la volatilité du capital et du volume des activités de son plan d'exploitation annuel.

La banque maintient une capitalisation qui reflète l'ensemble de son profil de risque et de son environnement de contrôle, telle que déterminée par le PIEACP. Le PIEACP sert à gérer le capital et à assurer que la banque dispose d'un capital suffisant, qui est conforme à la réglementation et aux objectifs internes, afin de couvrir les

risques actuels et éventuels et de lui permettre de traverser des périodes de crise économique grave (scénarios de crise). Les principaux éléments du PIEACP de la banque comprennent, entre autres : le degré de tolérance au risque; le repérage et l'évaluation des risques que la banque court; une évaluation de l'adéquation des capitaux propres par rapport aux exigences réglementaires, compte tenu des scénarios de crise.

Risque opérationnel et risque d'infrastructure

Nous sommes exposés à plusieurs types de risque opérationnel, dont le risque de fraude par les employés ou d'autres personnes, le risque de transaction du personnel non autorisée et le risque d'erreur opérationnelle ou humaine. Nous courons un risque de perte en raison d'une cyberattaque et aussi un risque de panne d'ordinateur ou de système de télécommunications même si nous faisons tout pour maintenir ces systèmes en bon état de marche. Certains de nos services (y compris les services bancaires en ligne) ou de nos activités pourraient être interrompus ou être rendus non sécuritaires en raison de l'utilisation d'Internet, ce qui pourrait affecter nos clients et nos infrastructures. Vu le haut volume de transactions que nous traitons chaque jour, certaines erreurs peuvent se répéter ou prendre des proportions importantes avant d'être découvertes et corrigées. Les lacunes ou les échecs de nos propres traitements, personnel ou systèmes ou de ceux de tiers, y compris nos systèmes de traitement de données financières, comptables ou autres, pourraient entraîner une perte financière et entacher notre réputation. Par ailleurs, malgré les plans d'urgence dont nous disposons, notre capacité d'exercer nos activités pourrait souffrir d'une défaillance dans les infrastructures qui soutiennent nos activités et la collectivité dans laquelle nous faisons des affaires, par exemple une défaillance provoquée par une urgence de santé publique ou un acte terroriste.

La direction a mis en place des structures de gouvernance et des contrôles internes appropriés de manière à préserver l'efficacité du PIEACP dans la gestion du capital de la banque.

La direction a mis en place des structures de gouvernance et des contrôles internes appropriés de manière à préserver l'efficacité du PIEACP dans la gestion du capital de la banque.

Du début à la fin de 2014, la banque a respecté les exigences réglementaires.

Règles de Bâle III concernant le capital et la liquidité

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la banque évalue la suffisance de son capital selon les normes établies dans les directives publiées par le BSIF, conformément aux normes de suffisance du capital énoncées dans le dispositif de Bâle III.

Les normes en matière de suffisance du capital de Bâle III ont grandement modifié la définition du capital réglementaire et elles imposent une nouvelle exigence selon laquelle la totalité du capital réglementaire doit pouvoir absorber les pertes en cas de faillite d'une institution financière. Les instruments de capitaux propres qui ont été émis avant l'adoption de ces normes et qui ne respectent pas les nouvelles exigences seront graduellement éliminés du capital réglementaire sur une période de dix ans allant de 2013 à 2022.

Ces normes précisent particulièrement que ce sont les actions ordinaires qui représentent la principale composante du capital de catégorie 1, ce qui se traduit par l'introduction d'un ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal (le « ratio CET1 »). En outre, aux fins du calcul des capitaux propres ordinaires de catégorie 1, certains autres ajustements réglementaires, dont ceux ayant trait au goodwill, aux immobilisations incorporelles, aux actifs des régimes de retraite et aux actifs d'impôt différé, seront apportés

progressivement sur une période de cinq ans, soit de 2014 à 2018. Les règles de Bâle III imposent aussi aux institutions de constituer des réserves de conservation de capital afin de toujours respecter le minimum de capital réglementaire requis pendant une crise.

Le BSIF a annoncé que la norme de levier financier qu'il impose aux banques – le ratio actifs/fonds propres – sera remplacée en janvier 2016 par un ratio de levier financier qui est conforme à celui contenu dans la norme adoptée selon Bâle III.

Dans une directive publiée en décembre 2013, le BSIF a établi des cibles de capitaux propres calculés selon la formule dite « tout compris » (qui inclut une réserve de conservation de capital) que toutes les institutions devront atteindre ou dépasser tôt dans la période de transition, comme suit : ratio CET1 de 7 % au plus tard le premier trimestre de 2014; ratio du capital de catégorie 1 de 8,5 % et ratio du capital total de 10,5 % au plus tard le premier trimestre de 2015.

Ratios du capital réglementaire

Ratios du capital réglementaire réels et exigences en matière de capital (non audité)

	2014	2013
Ratios du capital réglementaire réels ¹		
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1.....	10,6 %	11,0 %
Ratio du capital de catégorie 1.....	12,0 %	13,2 %
Ratio du capital total.....	13,5 %	15,0 %
Ratio actifs/fonds propres – réel ²	17,1x	15,1x
Seuils imposés à l'égard des ratios du capital réglementaire ³		
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal.....	7,0 %	7,0 %
Ratio du capital de catégorie 1 minimal.....	8,5 %	8,5 %
Ratio du capital total minimal.....	10,5 %	10,5 %

1 *Présentation selon une formule dite « tout compris » aux termes de Bâle III, conforme aux directives du BSIF, qui applique les ajustements réglementaires de Bâle III à compter du 1^{er} janvier 2014, mais qui élimine graduellement les instruments de capitaux propres non admissibles sur une période de dix ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013.*

2 *Présentation selon une formule « transitoire » aux termes de Bâle III, conforme aux directives du BSIF, qui applique graduellement les ajustements réglementaires de Bâle III sur une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2015 et qui élimine graduellement les instruments de capitaux propres non admissibles sur une période de dix ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013.*

3 *Selon la formule « tout compris ».*

Rapport de gestion (suite)

Capital réglementaire

Capital réglementaire et actifs pondérés en fonction des risques (non audité)

Voici une présentation selon la formule dite « tout compris » aux termes de Bâle III, compte tenu de l'application des ajustements réglementaires de Bâle III à

compter du 1^{er} janvier 2013 et de l'élimination graduelle des instruments de capitaux propres non admissibles sur une période de dix ans qui a débuté à cette date.

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Capital de catégorie 1.....	4 830	4 857
Capitaux propres ordinaires de catégorie 1.....	4 280	4 057
Capitaux propres ordinaires bruts ¹	4 450	4 285
Ajustements réglementaires.....	(170)	(228)
Capital de catégorie 1 supplémentaire et admissible ²	550	800
Capital de catégorie 2 ³	611	677
Total du capital disponible à des fins réglementaires.....	5 441	5 534
Total des actifs pondérés en fonction des risques.....	40 269	36 862

1 Capitaux propres ordinaires, résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global.

2 Instruments de capital directement émis et instruments émis par des filiales à éliminer graduellement.

3 Instruments de capital directement émis, à éliminer graduellement, et comptes de correction de valeur évalués collectivement.

Dividendes

Le tableau qui suit présente les dividendes déclarés et versés sur nos actions ainsi que les distributions par part sur nos titres HSBC HaTS^{MC} au cours des trois derniers exercices :

	2014	2013	2012
Actions ordinaires (en millions de dollars).....	400	360	330
Actions privilégiées (en dollars par action)			
Catégorie 1, série C.....	1,275	1,275	1,275
Catégorie 1, série D.....	1,250	1,250	1,250
Catégorie 1, série E ¹	0,825	1,650	1,650
Catégorie 2, série B ²	s.o.	0,310	0,310
HSBC HaTS ^{MC} – série 2015 (en dollars par part).....	51,50	51,50	51,50

1 Les actions privilégiées de catégorie 1, série E, ont été rachetées le 30 juin 2014.

2 Les actions privilégiées de catégorie 2, série B, ont été rachetées le 27 décembre 2013.

Changement d'auditeurs

Depuis 1991, soit lorsque HSBC Holdings est devenue la société de portefeuille chapeautant le Groupe, les auditeurs du Groupe étaient KPMG. Au terme d'un récent appel d'offres mené à l'international, le conseil d'administration de HSBC Holdings a formulé une recommandation appuyant la nomination de PricewaterhouseCoopers LLP (« PwC ») à titre d'auditeur externe du Groupe pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015.

Par conséquent, le 20 février 2015, le comité d'audit de la banque a recommandé, et les actionnaires de la banque ont approuvé, la nomination de PwC à titre de nouvel auditeur avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2015.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a émis des opinions d'audit sans réserve sur les états financiers de la banque pour les exercices compris dans la période de deux ans se terminant le 31 décembre 2014. Jusqu'au 20 février 2015, aucun événement à déclarer, au sens du Règlement 51-102, n'est survenu.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels, du rapport de gestion annuel et de toute autre information figurant dans le rapport annuel incombe à la direction de la Banque HSBC Canada (la « banque »). Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les états financiers consolidés et le rapport de gestion incluent nécessairement des montants fondés sur des jugements éclairés et des estimations sur les effets escomptés des transactions et des événements actuels, tout en tenant compte du principe de l'importance relative.

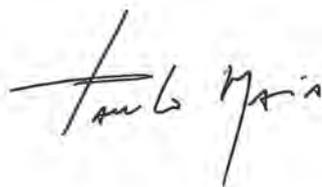
Responsable de la fiabilité de l'information financière, la direction de la banque compte, pour l'assurer, sur des contrôles internes intégrés de la comptabilité, de l'exploitation et des systèmes. Parmi les moyens de contrôle auxquels la banque a recours, citons la structure organisationnelle, qui permet la séparation efficace des responsabilités et la délégation de pouvoirs et qui favorise l'obligation morale des employés; la communication écrite des lignes de conduite et des façons de procéder en matière de déontologie à l'échelle de la banque; le recrutement judicieux des membres du personnel et leur formation; et la mise à jour régulière et l'application des méthodes et procédures comptables et administratives nécessaires pour assurer un contrôle interne adéquat des transactions, des actifs et des registres comptables. De plus, la banque maintient un programme continu d'audit interne complet de chacune de ses sphères d'activité. Ces moyens de contrôle sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables aux fins de la préparation des états financiers consolidés et quant au fait que les actifs sont correctement comptabilisés, qu'ils sont protégés contre une utilisation ou une sortie non autorisée et que la banque respecte toutes les exigences en matière de réglementation.

Au moins une fois par année, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») fait les examens et les enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la banque respecte les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la banque, et que sa situation financière est solide.

Le conseil d'administration de la banque surveille les membres de la direction relativement à leurs responsabilités à l'égard des informations financières par l'entremise d'un comité d'audit et de gestion des risques composé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de la banque. Les membres du comité d'audit et de gestion des risques passent en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la banque. Ils approuvent les états financiers trimestriels et recommandent l'approbation des états financiers annuels par le conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du comité d'audit et de gestion des risques comprennent la surveillance du système de contrôle interne de la banque, la surveillance en matière de conformité aux exigences législatives et réglementaires, l'étude de la nomination des auditeurs mandatés par les actionnaires et l'examen des compétences, de l'indépendance et de l'exécution du travail des auditeurs mandatés par les actionnaires et des auditeurs internes.

Au 31 décembre 2014, nous, soit le chef de la direction et le chef des finances de la banque, avons attesté de l'efficacité des contrôles internes de la banque à l'égard de l'information financière présentée, conformément au règlement 52-109 (*Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*) adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les auditeurs mandatés par les actionnaires, l'auditeur en chef de la banque et le BSIF ont libre accès au conseil d'administration et aux comités de ce dernier pour s'entretenir avec eux de l'audit, de l'information financière et des autres questions s'y rapportant.



Paulo Maia
Président et chef de la direction
Banque HSBC Canada



Jacques Fleurant
Chef des finances
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
Le 20 février 2015

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de la Banque HSBC Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque HSBC Canada, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, l'état consolidé du résultat net, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du bilan consolidé de la Banque HSBC Canada au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables agréés

Vancouver, Canada
Le 20 février 2015

États financiers consolidés

États financiers consolidés et notes y afférentes

	Page		Page
États financiers consolidés			
État consolidé du résultat net	62	15 Immobilisations corporelles.....	105
État consolidé du résultat global	63	16 Participations dans des filiales et d'autres entités	107
Bilan consolidé.....	64	17 Autres actifs	108
Tableau consolidé des flux de trésorerie	65	18 Goodwill et immobilisations incorporelles ...	108
État consolidé des variations des capitaux propres.....	66	19 Passifs détenus à des fins de transaction.....	109
		20 Titres de créance émis.....	109
		21 Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	110
Notes afférentes aux états financiers consolidés			
1 Base d'établissement et principales méthodes comptables	67	22 Autres passifs.....	110
2 Conventions de revente et de rachat non détenues à des fins de transaction ...	77	23 Créances subordonnées.....	111
3 Résultat d'exploitation net	78	24 Juste valeur des instruments financiers.....	111
4 Rémunération et avantages du personnel.....	79	25 Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs	118
5 Paiements fondés sur des actions.....	83	26 Capital social.....	119
6 Charge d'impôt	84	27 Participations ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale	120
7 Dividendes	86	28 Notes afférentes au tableau des flux de trésorerie.....	121
8 Analyse sectorielle.....	87	29 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties.....	122
9 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation	90	30 Contrats de location	124
10 Actifs détenus à des fins de transaction	92	31 Transactions avec des parties liées.....	126
11 Dérivés	92	32 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	128
12 Placements financiers	101	33 Événements postérieurs à la date de clôture...	130
13 Sensibilité aux taux d'intérêt	103		
14 Transferts d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation	105		

État consolidé du résultat net

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)

	Notes	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts		1 886	2 065
Charges d'intérêts		(674)	(754)
Produits d'intérêts nets.....		1 212	1 311
Produits de commissions.....		723	694
Charges de commissions.....		(78)	(91)
Produits de commissions nets		645	603
Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets		128	135
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation.....		18	43
Produits de négociation nets		146	178
Charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.....		(5)	(5)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....		56	58
Autres produits d'exploitation		56	16
Total du résultat d'exploitation		2 110	2 161
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit		(107)	(188)
Résultat d'exploitation net	3	2 003	1 973
Rémunération et avantages du personnel.....	4, 5	(619)	(614)
Charges générales et administratives		(434)	(408)
Amortissement des immobilisations corporelles		(33)	(34)
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles		(16)	(14)
Total des charges d'exploitation		(1 102)	(1 070)
Bénéfice d'exploitation.....		901	903
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées		11	31
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		912	934
Charge d'impôt sur le résultat.....	6	(263)	(247)
Bénéfice de l'exercice		649	687
Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire		613	616
Bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions privilégiées.....		26	61
Bénéfice attribuable aux actionnaires		639	677
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....		10	10
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		498 668	498 668
Bénéfice de base par action ordinaire		1,23 \$	1,24 \$

Les notes complémentaires et les sections auditées des rubriques « Gestion des risques » et « Capital » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)

	Notes	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Bénéfice de l'exercice		649	687
Autres éléments du résultat global			
Placements disponibles à la vente ¹		21	(86)
– Profits/(pertes) sur la juste valeur		84	(57)
– Profits sur la juste valeur transférés à l'état du résultat net sur la sortie ..		(56)	(58)
– Impôt sur le résultat		(7)	29
Couvertures de flux de trésorerie ¹		(38)	(61)
– Profits sur la juste valeur		39	71
– Profits sur la juste valeur transférés à l'état du résultat net		(90)	(153)
– Impôt sur le résultat		13	21
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies ²		(31)	16
– Avant l'impôt sur le résultat	4	(41)	21
– Impôt sur le résultat	6	10	(5)
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, après impôt		(48)	(131)
Résultat global total pour l'exercice		601	556
Résultat global total pour l'exercice attribuable aux :			
– actionnaires		591	546
– participations ne donnant pas le contrôle		10	10
		601	556

1 Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés en résultat net.

2 Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés en résultat net.

Les notes complémentaires et les sections auditées des rubriques « Gestion des risques » et « Capital » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

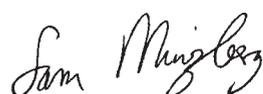
Bilan consolidé

Au 31 décembre (en millions de dollars)

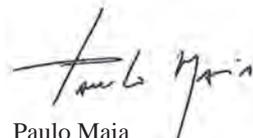
	Notes	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
ACTIFS			
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....		73	165
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....		76	107
Actifs détenus à des fins de transaction.....	10	8 914	6 728
Dérivés.....	11	4 082	2 112
Prêts et avances à des banques.....		1 264	1 149
Prêts et avances à des clients.....		41 219	40 524
Conventions de revente non détenues à des fins de transaction.....	2	6 714	6 161
Placements financiers.....	12	20 122	21 814
Autres actifs.....	17	345	332
Paievements anticipés et produits à recevoir.....		186	206
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....		5 023	4 757
Immobilisations corporelles.....	15	124	137
Goodwill et immobilisations incorporelles.....	18	62	68
Total des actifs.....		88 204	84 260
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs			
Dépôts effectués par des banques.....		681	635
Comptes des clients.....		50 843	50 926
Conventions de rachat non détenues à des fins de transaction.....	2	4 054	1 487
Effets en transit vers d'autres banques.....		105	53
Passifs détenus à des fins de transaction.....	19	4 227	4 396
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	21	425	428
Dérivés.....	11	3 885	1 746
Titres de créance émis.....	20	10 610	11 348
Autres passifs.....	22	2 279	2 338
Acceptations.....		5 023	4 757
Charges à payer et produits différés.....		524	551
Passifs au titre des prestations de retraite.....	4	309	271
Créances subordonnées.....	23	239	239
Total des passifs.....		83 204	79 175
Capitaux propres			
Actions ordinaires.....	26	1 225	1 225
Actions privilégiées.....	26	350	600
Autres réserves.....		117	134
Résultats non distribués.....		3 108	2 926
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires.....		4 800	4 885
Participations ne donnant pas le contrôle.....	27	200	200
Total des capitaux propres.....		5 000	5 085
Total des passifs et des capitaux propres.....		88 204	84 260

Les notes complémentaires et les sections auditées des rubriques « Gestion des risques » et « Capital » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Samuel Minzberg
Président du conseil d'administration
Banque HSBC Canada



Paulo Maia
Président et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)

	Notes	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice avant impôt.....		912	934
Ajustements pour :			
– Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice avant impôt.....	28	189	265
– Variation des actifs d'exploitation.....	28	(3 337)	(584)
– Variation des passifs d'exploitation	28	1 920	1 847
– Impôt payé		(230)	(215)
(Sorties)/entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		<u>(546)</u>	<u>2 247</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Achat de placements financiers.....		(11 549)	(17 009)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements financiers		13 255	15 517
Acquisition d'immobilisations corporelles		(28)	(37)
Entrées nettes de trésorerie liées à la vente d'actifs détenus en vue de la vente.....		–	371
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....		(5)	(11)
Entrées/(sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement....		<u>1 673</u>	<u>(1 169)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires		(426)	(421)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle		(10)	(10)
Rachat d'actions privilégiées		(250)	–
Achat d'actions privilégiées.....		–	(419)
Remboursement de créances subordonnées.....		–	(85)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement		<u>(686)</u>	<u>(935)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.....		441	143
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		<u>1 896</u>	<u>1 753</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	28	<u>2 337</u>	<u>1 896</u>

Les notes complémentaires et les sections auditées des rubriques « Gestion des risques » et « Capital » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014 et 2013 (Tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars, à moins d'indication contraire.)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables

a Conformité aux Normes internationales d'information financière

Les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») se composent des normes comptables telles qu'elles sont publiées ou adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que des interprétations publiées ou adoptées par l'IFRS Interpretations Committee.

La Banque HSBC Canada (la « banque ») est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (la « société mère », « HSBC Holdings »). Dans les présents états financiers consolidés, le Groupe HSBC représente la société mère et ses filiales. Les états financiers consolidés de la banque ont été établis selon les IFRS et les notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*.

Norme adoptée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Le 1^{er} janvier 2014, la banque a adopté les modifications à l'IAS 32 portant sur la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces modifications précisent les exigences propres à la compensation d'instruments financiers et éliminent les problèmes d'incohérence des pratiques actuelles survenant au moment de l'application des critères de compensation énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*. Ces modifications n'ont eu aucune incidence importante sur les états financiers de la banque et c'est pourquoi les informations correspondantes n'ont pas été retraitées.

b Changements comptables à venir

En plus des projets visant la mise au point de la comptabilisation des instruments financiers, dont mention est faite ci-après, l'IASB table sur un projet relatif à la comptabilisation des contrats de location qui risque d'entraîner des changements importants dans les normes comptables à l'avenir.

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, laquelle devra être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, mais dont l'adoption anticipée est permise. L'IFRS 15 établit, pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires, une approche fondée sur des principes et introduit le concept selon lequel les produits associés à des obligations de prestation sont constatés lorsque celles-ci sont remplies. La norme devra être appliquée de manière rétrospective et propose certains procédés qui, faute de mieux en pratique, pourront être utilisés. La banque évalue actuellement l'incidence de cette norme, mais, à la date de publication des présents états financiers, elle n'était pas en mesure d'en quantifier les répercussions.

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui constitue la norme globale qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et qui énonce les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

Classement et évaluation

Le classement et l'évaluation des actifs financiers seront fonction du modèle économique que suit l'entité pour leur gestion ainsi que des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et exigeront que de tels actifs soient comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans de nombreux cas, ces actifs seront classés et évalués d'une manière semblable à ce que prescrit l'IAS 39, mais il surviendra certaines différences puisque, par exemple, les titres de capitaux propres seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou, dans des circonstances limitées, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'incidence cumulée de l'application des critères relatifs au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels pourrait, par rapport à l'IAS 39, se solder par des différences quant à la population d'actifs financiers qui seront évalués au coût amorti ou à la juste valeur. Le classement des passifs financiers demeurera pour ainsi dire le même si ce n'est que, pour certains passifs évalués à la juste valeur, les profits et pertes liés aux variations du risque de crédit propre à l'entité devront être pris en compte dans les Autres éléments du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

b Changements comptables à venir (suite)

Dépréciation

Les exigences relatives à la dépréciation concernent les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux créances résultant de contrats de location, à certains engagements de prêt et aux contrats de garantie financière. Au moment de la constatation initiale, un compte de correction de valeur (ou une provision s'il s'agit d'engagements ou de garanties) devra être établi pour les pertes sur créances attendues (« PCA ») résultant d'événements de défaut pouvant survenir dans les douze mois suivants (« PCA sur douze mois »). Advenant une augmentation marquée du risque de crédit, un compte de correction de valeur (ou une provision) devra être établi au titre des PCA pouvant résulter de tous les événements de défaut susceptibles de survenir au cours de la durée de vie prévue de l'instrument financier (« PCA sur la durée de vie »).

À la fin de chaque période de présentation, il faudra déterminer si le risque de crédit a augmenté fortement depuis la constatation initiale de l'instrument financier en estimant la probabilité qu'un défaut survienne au cours de sa durée de vie résiduelle et non pas la hausse des PCA.

L'appréciation du risque de crédit ainsi que l'estimation des PCA devront être exemptes de parti pris et pondérées en fonction des probabilités et devront tenir compte de tous les renseignements disponibles et pertinents, dont ceux concernant les événements passés et les circonstances actuelles, ainsi que de prévisions raisonnables et justifiables d'événements futurs et des conditions économiques à la date de clôture. De plus, l'estimation des PCA devra tenir compte de la valeur temps de l'argent. Par conséquent, la constatation et l'évaluation de la dépréciation seront plus axées sur l'avenir que ce que préconise l'IAS 39, les charges de dépréciation qui en découleront auront tendance à être plus volatiles et il est à prévoir que cela se traduira souvent par une hausse du montant total des comptes de correction de valeur pour dépréciation puisqu'une évaluation des PCA de tous les actifs financiers sur au moins douze mois sera effectuée et que la population d'actifs financiers auxquels les PCA sur la durée de vie s'appliqueront sera probablement plus vaste que celle à l'égard de laquelle il existe une indication objective de dépréciation, tel que le prescrit l'IAS 39.

Comptabilité de couverture

Les exigences générales concernant la comptabilité de couverture visent à la simplifier, à établir une corrélation plus étroite entre elle et la stratégie de gestion des risques et à permettre que cette stratégie soit appliquée à une plus grande variété d'instruments de couverture et de risques. Cette norme ne porte pas expressément sur les stratégies de comptabilité de macro-couverture, ce sujet faisant l'objet d'un projet distinct. Afin d'éliminer le risque de tout conflit entre la pratique actuelle en matière de comptabilité de macro-couverture et les nouvelles exigences générales régissant la comptabilité de couverture, l'IFRS 9 offre un choix quant à la méthode comptable, ce qui permet de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture conformément à l'IAS 39.

Les exigences qui concernent le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation seront appliquées de manière rétrospective en ajustant le bilan d'ouverture à la date de première application sans qu'il soit nécessaire de retraiter les chiffres des périodes correspondantes. La comptabilité de couverture est généralement appliquée prospectivement à compter de cette date.

La date d'application obligatoire de la norme, dans son ensemble, est le 1^{er} janvier 2018, mais il est possible d'adopter plus tôt le nouveau mode de présentation dans le cas de certains passifs évalués à la juste valeur. La banque prévoit adopter par anticipation la présentation des profits et des pertes sur la juste valeur qui résultent du risque de crédit propre à une entité relativement à certains passifs en même temps que le Groupe HSBC. L'adoption anticipée de ces exigences par le Groupe HSBC devra être approuvée par l'Union européenne. En outre, l'application anticipée de ces exigences devra obtenir l'aval des organismes de réglementation. Si ce mode de présentation avait été suivi au 31 décembre 2014, il aurait eu pour effet d'accroître de 2 millions de dollars le bénéfice avant impôt et de réduire du même montant les autres éléments du résultat global, mais n'aurait eu aucune incidence sur les actifs nets. La note 21 fournit de plus amples renseignements sur la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit, y compris du risque de crédit propre à la banque.

À l'heure actuelle, la banque évalue, dans le cadre d'un projet mené à l'échelle du Groupe HSBC depuis 2012, les répercussions que le reste de l'IFRS 9 aura sur ses états financiers, mais, en raison de la complexité des exigences relatives au classement et à l'évaluation, à la dépréciation ainsi qu'à la comptabilité de couverture ainsi que des liens entre celles-ci, il lui est impossible pour le moment d'en quantifier l'incidence potentielle.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

c *Changements à la présentation des états financiers et des notes y afférentes*

Un sommaire des principales méthodes comptables de la banque avait été fourni à la note 2 du Rapport et états financiers annuels 2013 de la banque. Pour accroître la lisibilité des présents états financiers et des notes y afférentes, les principales méthodes comptables de la banque sont présentées, dans la mesure du possible, à même le texte des notes afférentes aux états financiers pertinentes. Certains passages ont été reformulés afin de clarifier davantage les méthodes comptables. Ces reformulations ne constituent pas des changements de méthodes comptables. Pour apprécier l'importance relative des informations fournies dans les états financiers, la banque tient compte à la fois du montant et de la nature de chaque élément. Cette nouvelle approche respecte les obligations d'information prescrites par l'IAS 1, *Présentation des états financiers*.

La banque, tout comme le Groupe HSBC, a choisi de présenter les conventions de revente et les conventions de rachat non détenues à des fins de transaction dans des postes distincts du bilan. Aux fins de la comptabilité, ces éléments sont classés en tant que prêts et créances ou que passifs financiers évalués au coût amorti. Antérieurement, elles étaient incluses aux postes Prêts et avances à des banques, Prêts et avances à des clients, Dépôts effectués par des banques et Comptes des clients. La présentation distincte des conventions de revente et des conventions de rachat est conforme à la pratique en vigueur sur le marché et donne des renseignements plus significatifs relativement aux prêts et aux avances. Il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente aux états financiers pour de plus amples renseignements. Les données correspondantes ont été retraitées en conséquence. Ce changement de présentation n'a eu aucune autre incidence.

La banque a choisi de changer la présentation des données tirées du bilan qui figurent à la note 8, Analyse sectorielle, en ajoutant une colonne intitulée « Données intersectorielles ». Antérieurement, la banque présentait à leur montant net les actifs et passifs associés aux transactions entre les secteurs d'activité mondiaux. Afin de rehausser la présentation de l'information sectorielle, elle a choisi d'indiquer le montant brut de ces actifs et passifs de sorte à refléter les soldes propres à chacun de ces secteurs. Les données correspondantes ont été retraitées en conséquence. Ce changement de présentation n'a eu aucune autre incidence.

d *Présentation de l'information*

Les informations à fournir aux termes de l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, sur la nature et la portée des risques afférents aux instruments financiers sont présentées dans les informations auditées de la rubrique « Gestion des risques » du rapport de gestion.

Les informations à fournir sur le capital aux termes de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, sont présentées dans les informations auditées de la rubrique « Capital » du rapport de gestion.

Les états financiers consolidés de la banque sont présentés en dollars canadiens, qui constituent par ailleurs la monnaie fonctionnelle de la banque. Les montants des tableaux sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Certains montants de périodes antérieures ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de la période à l'étude.

e *Hypothèses et estimations comptables critiques*

La préparation de l'information financière exige le recours à des estimations et au jugement concernant des événements futurs. En raison des incertitudes et de la large part de subjectivité inhérentes à la comptabilisation et à l'évaluation des éléments énumérés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre aux hypothèses retenues par la direction pour produire ses estimations. Ainsi, les résultats pourraient s'écarter considérablement des conclusions retenues par la direction aux fins de l'établissement des états financiers 2014. Les politiques comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel à des estimations et des jugements critiques au moment de leur application sont énumérés ci-après et abordés à la rubrique « Hypothèses et estimations comptables critiques » du rapport de gestion. Cette rubrique rend compte de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes, de la grande part de jugement qui est nécessaire et de l'incertitude relative aux estimations.

- Dépréciation des prêts et avances – il y a lieu de se reporter à la note 1 i);
- Évaluation des instruments financiers – il y a lieu de se reporter à la note 24;
- Actifs d'impôt différé – il y a lieu de se reporter à la note 6;
- Obligations au titre des prestations définies – il y a lieu de se reporter à la note 4.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

f Consolidation et informations connexes

La banque contrôle et, en conséquence, consolide une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité. Initialement, le contrôle est déterminé à la lumière de l'ensemble des faits et des circonstances. Par la suite, lorsque des modifications importantes sont apportées à la structure initiale, il est réévalué.

Dans le cas des entités régies par droits de vote, la banque procède à une consolidation lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, suffisamment de droits de vote pour faire adopter des résolutions par l'organe de direction de cette entité. Dans tous les autres cas, la détermination du contrôle est plus complexe et nécessite le recours au jugement à l'égard de divers facteurs, dont l'exposition à la variabilité des rendements, le pouvoir détenu sur les activités pertinentes ou le pouvoir détenu comme mandataire ou pour son propre compte.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie, incluant la contrepartie éventuelle, attribuée à la date de l'échange. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à l'état du résultat net de la période durant laquelle ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels identifiables repris sont généralement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill correspond à l'excédent du total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par la banque, s'il en est, dans l'entreprise acquise sur le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Toutes les transactions internes de la banque sont éliminées lors de la consolidation.

Les états financiers consolidés de la banque incluent aussi la quote-part des résultats et des réserves attribuables aux entreprises associées.

g Monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date du bilan. Tout écart de change qui en découle est inclus dans l'état du résultat net. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Chaque composante de change d'un profit ou d'une perte sur un élément non monétaire est comptabilisée soit dans les Autres éléments du résultat global soit dans l'état du résultat net, selon l'endroit où l'élément non monétaire sous-jacent est comptabilisé.

h Prêts et avances à des banques et à des clients

Ce poste comprend les prêts et avances qui ont été accordés par la banque, qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas désignés à la juste valeur. Ils sont comptabilisés lorsque des fonds sont avancés à un emprunteur, puis décomptabilisés lorsque l'emprunteur a remboursé ses obligations, lorsque le prêt est vendu ou sorti du bilan ou lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du compte de correction de valeur.

Les prêts et avances sont reclassés au poste Actifs détenus en vue de la vente lorsqu'ils répondent aux critères permettant de les classer ainsi. Toutefois, ils continuent d'être évalués conformément à la présente méthode comptable.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

h Prêts et avances à des banques et à des clients (suite)

La banque peut s'engager à garantir des prêts selon des modalités contractuelles fixes pour des périodes déterminées. S'il est prévu que le prêt découlant de l'engagement de prêt soit détenu à des fins de transaction, l'engagement de prêt est comptabilisé en tant que dérivé. Le prêt est classé comme étant détenu à des fins de transaction dès son décaissement. Lorsque la banque a l'intention de conserver le prêt, une provision est constituée à l'égard de l'engagement de prêt uniquement s'il est probable qu'elle subira une perte. Au moment de l'octroi, le prêt à conserver est comptabilisé à la juste valeur; par la suite, il est évalué au coût amorti. Pour certaines transactions, telles que des activités de prêt à levier financier et de prêt sur une base consortiale, les avances de fonds pourraient ne pas être la meilleure indication de la juste valeur du prêt. Dans le cas de tels prêts, pour lesquels la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, l'écart est porté au débit des autres produits d'exploitation de l'état du résultat net. La sortie du bilan sera recouverte sur la durée du prêt au moyen de la comptabilisation de produits d'intérêts, sauf si le prêt devient douteux.

i Dépréciation des prêts et avances et des actifs disponibles à la vente

Dépréciation des prêts et avances

Les pertes sur prêts douteux sont comptabilisées promptement lorsqu'il existe une indication objective que le prêt ou le portefeuille de prêts a subi une dépréciation. Les comptes de correction de valeur sont calculés sur des prêts individuels ou sur des groupes de prêts évalués collectivement. Ils sont passés en charges à l'état du résultat net et ils sont portés en réduction de la valeur comptable des prêts douteux au bilan. Les pertes qui pourraient découler d'événements futurs ne sont pas comptabilisées.

Prêts et avances évalués individuellement

Pour déterminer si, sur une base individuelle, un prêt est important aux fins de l'évaluation de la perte de valeur, les facteurs suivants sont pris en considération, notamment : la taille du prêt, le nombre de prêts compris dans le portefeuille, l'importance de la relation du prêt individuel et la manière dont cette relation est gérée.

Les prêts qui répondent aux critères susmentionnés seront évalués individuellement afin d'établir s'ils sont dépréciés, sauf lorsque la présence d'un volume suffisant de défauts et de pertes justifie une évaluation collective.

Les prêts qui sont considérés comme importants sur une base individuelle sont habituellement accordés aux entreprises ou sociétés clientes de la banque, ils sont d'un montant important et ils sont gérés sur une base individuelle. Les portefeuilles de prêts de détail font généralement l'objet d'un test de dépréciation collectif, puisque les portefeuilles sont habituellement composés de groupes de prêts homogènes. Chaque date de clôture, ces prêts sont évalués individuellement, selon les critères suivants, afin de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation.

- L'emprunteur éprouve manifestement des problèmes de flux de trésorerie;
- Des paiements contractuels de principal ou d'intérêts sont en souffrance;
- Il est probable que l'emprunteur entamera une procédure de faillite ou une réorganisation financière;
- L'octroi d'une facilité non négligeable à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à ses difficultés financières, se traduit par une dispense ou un report de remboursement du principal, des intérêts ou des frais;
- La situation financière ou les perspectives de l'emprunteur se sont détériorées de telle manière que sa capacité à rembourser est mise en doute.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

i Dépréciation des prêts et avances et des actifs disponibles à la vente (suite)

Dépréciation des prêts et avances (suite)

Prêts et avances évalués individuellement (suite)

En ce qui concerne les prêts pour lesquels des indications objectives de dépréciation existent, les pertes de valeur sont établies en tenant compte :

- de l'ensemble de l'exposition de la banque relativement au client;
- de la viabilité du modèle d'entreprise du client et de la capacité de ce dernier à bien se sortir des difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de la dette;
- du montant et de l'échéancier des encaissements et des recouvrements attendus;
- du dividende probable en cas de liquidation ou de faillite;
- de l'étendue des engagements des autres créanciers de rang supérieur ou égal à la banque et de la probabilité que les autres créanciers continuent à offrir le soutien à la société;
- de la complexité à établir le montant total et le rang de la créance de chaque créancier et de la mesure dans laquelle les incertitudes juridiques et dans le domaine de l'assurance sont évidentes;
- de la valeur de réalisation du titre (ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit) et de la probabilité de réussite de la reprise de possession;
- de la déduction possible des coûts engagés pour recouvrer des montants non réglés;
- de la capacité de l'emprunteur à obtenir des devises et à effectuer des paiements dans la monnaie du prêt, si celui-ci n'est pas libellé dans la monnaie locale;
- du prix de l'instrument de créance sur le marché secondaire, lorsqu'il est disponible.

La valeur de réalisation d'un titre est déterminée en fonction de la valeur au cours du marché en vigueur au moment de la réalisation du test de dépréciation. Cette valeur n'est pas ajustée pour rendre compte des variations futures attendues des prix du marché. Par contre, des ajustements sont apportés afin de refléter certaines caractéristiques propres aux titres telles que les escomptes pour vente forcée.

Les pertes de valeur sont calculées en comparant la valeur actuelle résultant de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus d'un prêt, lesquels tiennent compte de la réception future attendue des intérêts contractuels, à l'aide du taux d'intérêt effectif initial du prêt, avec la valeur comptable actuelle du prêt. Les montants inscrits au compte de correction de valeur des prêts importants sur une base individuelle sont examinés au moins une fois par trimestre ou plus fréquemment si les circonstances le commandent. Les comptes de correction de valeur des prêts évalués individuellement ne font l'objet d'une reprise que lorsqu'il existe des indications raisonnables et objectives d'une réduction des pertes estimatives qui ont été établies.

Prêts et avances évalués collectivement

La dépréciation est évaluée collectivement soit pour couvrir des pertes subies, mais non encore signifiées, sur des prêts faisant l'objet d'une évaluation individuelle, soit dans le cas des groupes de prêts homogènes qui, pris individuellement, ne sont pas importants.

Dépréciation subie, mais qui n'a pas encore été recensée

Les prêts évalués individuellement pour lesquels aucune indication de dépréciation n'a été spécifiquement relevée sur une base distincte sont regroupés selon leurs caractéristiques de risque de crédit afin d'être soumis collectivement à un test de dépréciation. Ces caractéristiques de risque de crédit pourraient inclure le type d'activités visées, le type de produits offerts, les garanties obtenues ainsi que d'autres facteurs pertinents. Cette évaluation tient compte des pertes de valeur que la banque a subies du fait d'événements survenus avant la date de clôture, qu'elle n'est pas en mesure de rattacher à des prêts en particulier et qui peuvent être estimés de façon fiable. Dès que des informations permettent de rattacher des pertes à des prêts en particulier au sein d'un groupe, ceux-ci sont retirés du groupe et font l'objet d'une évaluation individuelle.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

i Dépréciation des prêts et avances et des actifs disponibles à la vente (suite)

Dépréciation subie, mais qui n'a pas encore été recensée (suite)

L'établissement du compte de correction de valeur évalué collectivement tient compte des facteurs suivants :

- historique des pertes enregistrées au sein de portefeuilles comportant des caractéristiques de risque de crédit similaires (par exemple, par secteurs d'activités, par catégories de prêts ou par produits);
- le délai estimé entre le moment où une perte de valeur est survenue et celui où celle-ci a été recensée et attestée par la constitution d'un compte de correction de valeur d'un montant suffisant à l'égard du prêt individuel en question;
- le recours au jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles que les pertes inhérentes réelles à la date du bilan seront probablement plus ou moins élevées que ne le laissent penser les tendances historiques.

Le délai entre le moment où une perte de valeur survient et celui où celle-ci est recensée est estimé par les gestionnaires locaux de chaque portefeuille visé en fonction de la conjoncture économique et de la conjoncture du marché, du comportement des consommateurs, de l'information sur la gestion du portefeuille, des techniques de gestion et de recouvrement du crédit, ainsi que de l'historique de reprise des marchés. Le délai estimé pourrait fluctuer à mesure que ces facteurs évoluent.

Groupes de prêts et avances homogènes

Des méthodes statistiques sont utilisées pour calculer les pertes de valeur collectives relatives à des groupes de prêts homogènes qui ne sont pas considérés comme importants sur une base individuelle. Les pertes relatives à ces groupes de prêts sont comptabilisées individuellement lorsque les prêts individuels auxquels elles se rapportent sont retirés du groupe, et ils sont sortis du bilan. Les méthodes employées pour calculer les comptes de correction de valeur évalués collectivement sont les suivantes :

- Lorsque la banque dispose de données empiriques, elle utilise une méthode fondée sur le taux de roulement qui nécessite le recours à des analyses statistiques de données historiques et à l'expérience en matière de défaillance et de défaut pour estimer de façon fiable le montant des prêts qui seront finalement sortis du bilan par suite d'événements qui sont survenus avant la date de clôture et qui ne peuvent être rattachés à un prêt en particulier. Les prêts individuels sont regroupés en fonction du nombre de jours d'arriéré, et une analyse statistique est ensuite utilisée pour déterminer la probabilité que les prêts de chaque fourchette franchissent les diverses étapes de défaillance et s'avèrent éventuellement irrécouvrables. En outre, les prêts individuels sont regroupés par secteurs en fonction de leurs caractéristiques de crédit, de la manière susmentionnée. L'application de cette méthodologie nécessite l'apport d'ajustements afin d'estimer le délai entre le moment où un événement déclencheur de pertes survient et celui où celles-ci sont recensées, par exemple en raison du non-versement d'un paiement, (soit la « période de survenance ») et le délai entre le moment du recensement et celui de la sortie du bilan (soit la « période de dénouement »). La conjoncture économique actuelle est également prise en compte dans le calcul du montant du compte de correction de valeur devant être constitué pour couvrir la perte inhérente. Le montant estimé d'une perte correspond à la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du portefeuille, et la valeur comptable du portefeuille.
- Lorsqu'il s'agit d'un portefeuille de petite taille ou lorsque l'information dont la banque dispose n'est pas assez fiable pour permettre l'application de la méthode fondée sur le taux de roulement, elle applique une formule de base fondée sur les taux de pertes historiques, ou un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Lorsqu'elle a recours à l'approche reposant sur l'application d'une formule de base, la direction estime que le délai entre le moment où survient la perte et celui où elle est recensée est de six à douze mois.

La perte inhérente à chaque portefeuille est évaluée en fonction de modèles statistiques reposant sur l'observation de données historiques, lesquelles sont actualisées périodiquement afin de rendre compte des tendances du portefeuille et de l'économie. Lorsque les plus récentes tendances découlant des changements d'ordre économique, réglementaire ou comportemental ne sont pas entièrement reflétées dans les modèles statistiques, elles sont prises en compte en ajustant les comptes de correction de valeur dérivés de modèles statistiques afin de rendre compte de ces changements à la date du bilan. Les taux de roulement, les taux de perte et le moment prévu des recouvrements futurs sont comparés régulièrement aux résultats réels afin de s'assurer qu'ils demeurent appropriés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

i Dépréciation des prêts et avances et des actifs disponibles à la vente (suite)

Sortie du bilan des prêts et avances

Les prêts (et les comptes de correction de valeur connexes) sont normalement sortis du bilan, partiellement ou en totalité, lorsqu'il n'existe plus de perspective réaliste de recouvrement. Lorsque les prêts sont garantis, cela survient généralement après la réception de tout produit provenant de la réalisation de la sûreté. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une garantie a été établie et qu'il n'est pas raisonnable de croire que d'autres montants seront recouverts, la sortie du bilan peut survenir plus tôt.

Reprise d'une dépréciation

Si le montant d'une perte de valeur diminue dans une période subséquente et que la diminution peut être liée de manière objective à un événement ayant eu lieu après la comptabilisation de la dépréciation, l'excédent est repris au moyen d'une réduction conséquente du compte de correction de valeur du prêt. La reprise est comptabilisée à l'état du résultat net.

Actifs acquis en échange de prêts

Les actifs non financiers acquis en échange de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente au poste Autres actifs si ces actifs sont classés comme étant détenus en vue de la vente. L'actif acquis est comptabilisé au moindre de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur comptable du prêt (déduction faite du compte de correction de valeur) à la date de l'échange. Aucune dépréciation n'est imputée relativement aux actifs détenus en vue de la vente. Les dépréciations et les reprises de dépréciations antérieures sont comptabilisées à l'état du résultat net, au poste Autres produits d'exploitation, tout comme les profits et les pertes réalisés sur la sortie.

Prêts renégociés

Les prêts faisant l'objet d'une évaluation pour dépréciation collective dont les modalités ont été renégociées ne sont plus considérés comme en souffrance, mais sont plutôt traités comme étant à jour aux fins de l'évaluation, une fois qu'un nombre minimal de remboursements reçus a été atteint. Ils sont séparés des autres parties du portefeuille de prêts aux fins de l'évaluation de la dépréciation collective, afin de refléter leur profil de risque. Les prêts faisant l'objet d'une évaluation pour dépréciation individuelle dont les modalités ont été renégociées sont soumis à un examen suivi visant à déterminer s'ils demeurent dépréciés. La valeur comptable des prêts classés comme ayant été renégociés conserve ce classement jusqu'à leur échéance ou jusqu'à leur décomptabilisation, y compris leur sortie du bilan.

Un prêt renégocié est décomptabilisé si la convention existante est annulée et qu'une nouvelle convention comportant des modalités substantiellement différentes est conclue, ou si les modalités d'une convention existante sont modifiées de sorte que le prêt renégocié soit un instrument financier substantiellement différent du premier. Toute nouvelle convention découlant d'un événement déclencheur de décomptabilisation continuera d'être présentée en tant que prêts renégociés.

Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Si une telle indication existe et qu'elle découle d'au moins un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif financier (un « événement déclencheur de pertes ») et que cet événement déclencheur de pertes a une incidence, qui peut être évaluée de façon fiable, sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, une perte de valeur est comptabilisée.

Si l'actif financier disponible à la vente est déprécié, la différence entre son coût d'acquisition (après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et sa juste valeur actualisée, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée dans l'état du résultat net, est inscrite à l'état du résultat net.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

i Dépréciation des prêts et avances et des actifs disponibles à la vente (suite)

Les pertes de valeur sont comptabilisées, dans l'état du résultat net, au poste Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit pour les instruments d'emprunt et au poste Profits diminués des pertes liés aux placements financiers pour les instruments de capitaux propres. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, la banque applique les méthodes décrites ci-après.

- **Titres de créance disponibles à la vente** – Lorsque la banque évalue une indication objective de dépréciation à la date de clôture, elle tient compte de toutes les indications disponibles, y compris des données observables ou d'informations concernant des événements spécifiques relatifs aux titres qui pourraient entraîner un manque à gagner au niveau du recouvrement des flux de trésorerie futurs. Les difficultés financières de l'émetteur, de même que d'autres facteurs tels que des renseignements relatifs à la liquidité de l'émetteur, à l'exposition au risque financier et au risque d'entreprise, aux taux de défaillance d'actifs financiers similaires et à leurs tendances en la matière, aux conjonctures et tendances économiques nationales et locales et à la juste valeur des garanties et des sûretés, pourraient être prises en compte, individuellement ou collectivement, pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

Par ailleurs, le rendement de la garantie sous-jacente ainsi que l'ampleur du déclin des cours sont pris en compte lors de l'évaluation des indications objectives de dépréciation de titres adossés à des créances disponibles à la vente. Les principaux indicateurs d'une dépréciation éventuelle sont les variations défavorables des justes valeurs et la disparition d'un marché actif pour un titre, les modifications des notations de crédit étant d'importance secondaire.

- **Titres de capitaux propres disponibles à la vente** – Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, des informations précises sur l'émetteur pourraient donner une indication objective de dépréciation, tout comme des informations portant sur des changements majeurs observés au chapitre de la technologie, des marchés, de la conjoncture ou des lois et pouvant laisser croire que le coût des titres de capitaux propres pourrait ne pas être recouvré.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation. Pour déterminer s'il s'agit d'une dépréciation importante, le recul de la juste valeur est évalué en fonction du coût d'origine de l'actif à la comptabilisation initiale, alors que pour déterminer s'il s'agit d'une dépréciation prolongée, ce recul est évalué en fonction de la période ininterrompue au cours de laquelle la juste valeur de l'actif a été inférieure à son coût d'origine lors de la comptabilisation initiale.

Une fois qu'une perte de valeur a été comptabilisée, le traitement comptable subséquent des variations de la juste valeur de cet actif diffère selon le type d'actif :

- Pour un titre de créance disponible à la vente, un recul subséquent de la juste valeur de l'instrument est comptabilisé dans l'état du résultat net lorsqu'il y a d'autres indications objectives de dépréciation découlant de baisses supplémentaires des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Lorsqu'il n'y a pas d'autre indication objective de dépréciation, la baisse de la juste valeur de l'actif financier est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un titre de créance augmente au cours d'une période ultérieure, et si cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur dans l'état du résultat net ou si l'instrument n'est plus déprécié, la perte de valeur doit être reprise par le biais de l'état du résultat net.
- Pour un titre de capitaux propres disponible à la vente, toutes les hausses subséquentes de la juste valeur de l'instrument sont traitées comme une réévaluation et sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de capitaux propres ne sont pas reprises par le biais de l'état du résultat net. Les diminutions subséquentes de la juste valeur d'un titre de capitaux propres disponible à la vente sont comptabilisées dans l'état du résultat net, dans la mesure où des pertes de valeur cumulatives additionnelles ont été subies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

j Résultat d'exploitation

Produits et charges d'intérêts

Produits et charges d'intérêts d'instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur – Les produits et les charges d'intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur (autres que les titres de créance émis par la banque et les dérivés gérés conjointement avec de tels titres de créance) sont comptabilisés aux postes Produits d'intérêts et Charges d'intérêts dans l'état du résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Produits et charges autres que d'intérêts

Les **produits de commissions** proviennent d'une vaste gamme de services que la banque offre à sa clientèle. Ils sont comptabilisés de la manière suivante :

- les produits tirés de l'exécution d'une opération importante sont comptabilisés comme tels lorsque l'opération est effectuée (par exemple, les frais de négociation ou liés à la participation à la négociation, une opération pour le compte d'un tiers, comme la conclusion d'un arrangement pour l'acquisition d'actions ou d'autres titres);
- les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus (par exemple, la gestion d'actifs et les honoraires de conseils et de services liés à la gestion de portefeuille et autres);
- les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont comptabilisés sous forme d'ajustement à ce taux (par exemple, certains frais liés aux engagements de prêts) et enregistrés au poste Produits d'intérêts.

Les **produits de négociation nets** comprennent tous les profits et toutes les pertes liés aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les produits et les charges d'intérêts et les dividendes connexes.

Le poste **Produit net lié/(charge nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur** englobe :

- tous les profits et les pertes liés aux variations de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur;
- tous les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec des actifs et des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur;
- les produits et les charges d'intérêts relatifs aux actifs et aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur, ainsi que les dérivés gérés conjointement avec ceux-ci. Les intérêts liés aux titres de créance émis par la banque, ainsi que les dérivés gérés conjointement avec ceux-ci, sont toutefois comptabilisés à titre de charges d'intérêts.

2 Conventions de revente et de rachat non détenues à des fins de transaction

Méthode comptable

Lorsque les titres sont vendus conformément à un contrat de rachat à un prix déterminé, ils demeurent inscrits au bilan et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Les titres rachetés conformément à des contrats de vente ne sont pas comptabilisés au bilan, et le droit de récupérer la contrepartie initialement versée est comptabilisé au poste Conventions de revente non détenues à des fins de transaction ou au poste Actifs détenus à des fins de transaction, selon le cas. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat est traité comme des intérêts et est comptabilisé dans les Produits d'intérêts nets sur la durée du contrat.

Les conventions de rachat et de revente non détenues à des fins de transaction qui sont évaluées au coût amorti sont présentées dans des postes distincts du bilan consolidé. Ce changement de présentation a été adopté avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2014 et les chiffres des périodes correspondantes ont été modifiés en conséquence. Antérieurement, les conventions de revente non détenues à des fins de transaction étaient incluses aux postes Prêts et avances à des banques et Prêts et avances à des clients, et les conventions de rachat non détenues à des fins de transaction l'étaient aux postes Dépôts effectués par des banques et Comptes des clients.

La mesure dans laquelle les conventions de revente et de rachat représentent des prêts à des clients et à des banques ou à recevoir de ceux-ci est indiquée ci-dessous.

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Actifs		
Banques.....	744	333
Clients	5 970	5 828
Conventions de revente non détenues à des fins de transaction.....	<u>6 714</u>	<u>6 161</u>
Passifs		
Banques.....	765	569
Clients	3 289	918
Conventions de rachat non détenues à des fins de transaction.....	<u>4 054</u>	<u>1 487</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

3 Résultat d'exploitation net

Le résultat d'exploitation net est présenté compte tenu des produits et des charges indiqués ci-après et compte tenu des charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit :

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Produits		
Intérêts comptabilisés sur des actifs financiers dépréciés.....	10	16
Commissions gagnées sur des actifs ou des passifs financiers qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur, exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif sur ce type d'actifs et de passifs	360	340
Commissions gagnées relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues dans le cadre desquelles la banque détient des actifs ou en investit au nom de ses clients.....	169	141
Charges		
Intérêts sur des instruments financiers, exclusion faite des intérêts sur des passifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur	(665)	(724)
Commissions à payer relativement à des actifs ou à des passifs financiers qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur, exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif sur ce type d'actifs et de passifs.....	(45)	(58)
Commissions à payer relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues dans le cadre desquelles la banque détient des actifs ou en investit au nom de ses clients	(14)	(10)
Charge de dépréciation liée aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit		
Charge de dépréciation nette liée aux prêts et aux avances	(92)	(207)
(Autres provisions relatives au risque de crédit)/reprises sur provisions	(15)	19

4 Rémunération et avantages du personnel

Méthode comptable

La banque gère nombre de régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes comptent des régimes à prestations définies et à cotisations définies et divers autres avantages postérieurs à la retraite, comme les régimes de soins de santé postérieurs à l'emploi. Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen des cotisations effectuées par la banque ou par ses employés, alors que les ententes de retraite complémentaires ne font l'objet d'aucune capitalisation.

Les versements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés comme une charge au fur et à mesure des services rendus par les membres du personnel.

Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies et la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies sont calculés à la date de clôture par des procédés actuariels, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La charge nette à l'état du résultat net comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies, et elle est présentée dans les Charges d'exploitation.

Le coût des services passés, soit la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures qui résulte de la modification d'un régime (instauration ou cessation d'un régime à prestations définies ou encore apport de changements au régime) ou de la réduction d'un régime (diminution importante, décidée par l'entité, du nombre de membres du personnel couverts par le régime), est immédiatement passé en charges à l'état du résultat net. Un règlement est une opération (autre qu'un versement de prestations aux membres du personnel ou en leur nom prévu dans les dispositions du régime et pris en compte dans les hypothèses actuarielles) qui élimine toute obligation juridique et implicite ultérieure pour la totalité ou une partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, à l'exclusion des intérêts), sont immédiatement comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global.

Les gains et pertes actuariels comprennent des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ainsi qu'à l'incidence des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le passif au titre de prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Tout excédent net des prestations définies est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles et de la diminution des cotisations futures au régime.

Le coût des obligations découlant d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme les régimes de soins de santé à prestations définies, est comptabilisé de la même manière que les régimes de retraite à prestations définies.

Total de la rémunération du personnel

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Salaires.....	502	504
Avantages postérieurs à l'emploi.....	62	62
Autres.....	55	48
	619	614

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi

La banque offre un certain nombre de régimes à prestations définies et à cotisations définies procurant des prestations de retraite, ainsi que d'autres avantages complémentaires de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, au personnel admissible. Les régimes autres que de retraite, qui ne sont pas capitalisés, correspondent aux régimes de soins de santé et aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Charge à l'état du résultat net

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Régimes à prestations définies		
Régimes de retraite	19	20
Régimes autres que de retraite	12	12
Régimes de retraite à cotisations définies	31	30
Avantages postérieurs à l'emploi	<u>62</u>	<u>62</u>

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies sont présentées dans le tableau qui suit. Les hypothèses de 2013 ont servi de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2014, et les hypothèses de 2014 serviront de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2015.

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2014 (%)	2013 (%)	2014 (%)	2013 (%)
Taux d'actualisation	3,75–4,00	4,50–4,75	3,75–4,00	4,50–4,75
Taux de croissance des salaires	3,00	3,4	3,00	3,4
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux initial	s.o.	s.o.	8,00	7,2
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux cible ¹	s.o.	s.o.	5,00	4,9

¹ Le taux cible des taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé des régimes autres que de retraite s'applique à compter de 2020.

La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en collaboration avec les actuaires locaux auxquels elle a confié ses régimes en tenant compte du taux de rendement moyen courant d'obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Au 31 décembre 2014, l'échéance moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 16,8 ans.

Hypothèse quant à la mortalité

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées. Les durées de vie qui sous-tendent l'obligation au titre des régimes à prestations définies aux dates de clôture sont les suivantes :

	Espérance de vie moyenne restante à 65 ans (en années)	
	2014	2013
Pour un homme actuellement âgé de 65 ans	22	22
Pour un homme actuellement âgé de 45 ans	23	23
Pour une femme actuellement âgée de 65 ans	24	24
Pour une femme actuellement âgée de 45 ans	25	25

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

Hypothèse quant à la mortalité (suite)

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente l'incidence d'une modification de un quart de point de pourcentage (25 points de base) des hypothèses clés sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre.

Régimes de retraite

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Taux d'actualisation		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	(26)	(22)
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base.....	27	23
Taux de croissance des salaires		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	6	9
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base.....	(6)	(9)

Régimes autres que de retraite

Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation....	(8)	(6)
Augmentation de l'obligation au titre des prestations définies liées à chaque année de longévité supplémentaire présumée	9	6

Actifs des régimes

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Juste valeur des actifs des régimes		
Capitaux propres	175	233
Obligations	368	245
Autres – surtout des soldes bancaires et des placements à court terme	1	8
	544	486

La quasi-totalité des capitaux propres et des obligations sont classés dans le niveau 1 (voir la note 24). Les soldes bancaires et les placements à court terme sont classés dans le niveau 2.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

Juste valeur des actifs des régimes et valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
<i>Juste valeur des actifs des régimes</i>				
Au 1 ^{er} janvier	486	410	–	–
Intérêt sur les actifs des régimes	23	18	–	–
Cotisations de la banque	30	45	4	4
Cotisations du personnel	1	1	–	–
Gains liés à l'expérience	34	38	–	–
Prestations versées	(26)	(25)	(4)	(4)
Charges non liées aux placements	(1)	(1)	–	–
Montants distribués dans le cadre de règlements.....	(3)	–	–	–
Au 31 décembre	544	486	–	–
<i>Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies</i>				
Au 1 ^{er} janvier	(579)	(566)	(157)	(152)
Coût des services rendus au cours de l'exercice.....	(12)	(13)	(5)	(5)
Coût financier.....	(27)	(24)	(7)	(7)
Cotisations du personnel.....	(1)	(1)	–	–
Gains/(pertes) actuariels découlant de changements dans :				
– les hypothèses démographiques.....	(4)	(26)	(1)	(7)
– les hypothèses financières.....	(67)	27	(24)	6
– les ajustements à l'expérience.....	10	(1)	–	4
Prestations versées	26	25	5	4
Coût des services passés	(1)	–	–	–
Passifs éteints au titre des compressions de régimes et des règlements.....	2	–	–	–
Au 31 décembre	(653)	(579)	(189)	(157)
Capitalisé.....	(592)	(523)	–	–
Non capitalisé.....	(61)	(56)	(189)	(157)
Autres – effet de la limite sur les excédents des régimes ...	(11)	(21)	–	–
Passif net	(120)	(114)	(189)	(157)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les actifs des régimes ont enregistré un rendement réel de 57 millions de dollars (56 millions de dollars en 2013).

Les évaluations actuarielles relatives à la majorité des régimes de retraite de la banque sont effectuées annuellement, alors que les évaluations actuarielles relatives aux ententes d'avantages du personnel autres que de retraite ont lieu une fois tous les trois ans. Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations définies à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2013. Les plus récentes évaluations actuarielles des ententes d'avantages du personnel autres que de retraite à des fins de capitalisation ont été réalisées au 1^{er} juillet 2012. À la lumière des plus récentes évaluations des régimes, la banque prévoit cotiser aux régimes de retraite à prestations définies à hauteur de 20 millions de dollars au cours de l'exercice 2015.

Les régimes de retraite à prestations définies exposent la banque à divers risques, dont le risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les actifs ne sont pas placés dans des obligations concordant avec les obligations des régimes; le risque de marché général, en ce qui concerne ses placements en titres de capitaux propres; et le risque de longévité, soit la possibilité que les retraités et les bénéficiaires vivent plus longtemps que prévu. La concrétisation de ces risques se traduirait par une hausse des coûts des régimes de retraite et par un alourdissement du passif au titre des régimes à prestations définies.

Pour gérer ces risques, la banque a mis en place un programme de gestion des actifs et des passifs, dont les mesures visent notamment l'atténuation du risque de taux d'intérêt et du risque de marché au fil du temps grâce à une répartition plus importante des actifs de la banque dans des obligations qui concordent davantage avec les obligations des régimes.

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

Sommaire de la réévaluation, déduction faite des obligations au titre des prestations définies

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2014	2013	2014	2013
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
Gains liés à l'expérience à l'égard des actifs des régimes..	34	38	–	–
Hypothèses démographiques	(4)	(26)	–	(7)
Hypothèses financières	(67)	27	(24)	6
Ajustements à l'expérience	10	(1)	(1)	4
Effet de la hausse du plafond sur les excédents des régimes.....	11	(20)	–	–
	(16)	18	(25)	3

5 Paiements fondés sur des actions

Méthode comptable

HSBC Holdings est le concédant de ses instruments de capitaux propres attribués à des membres du personnel de la banque. La banque est tenue de financer en partie les accords de paiement fondé sur des actions attribués aux membres de son personnel. Le coût des accords de paiement fondé sur des actions aux employés est évalué par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de la période d'acquisition. Puisque les accords de paiement fondé sur des actions de la banque sont comptabilisés comme étant réglés en instruments de capitaux propres, l'écart entre la charge au titre des paiements fondés sur des actions et la juste valeur des instruments de capitaux propres qui devraient être émis pour régler ces accords est comptabilisé dans les Bénéfices non répartis sur la durée d'acquisition des droits.

La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation appropriés et tient compte des modalités de l'attribution. Les conditions d'acquisition de droits comprennent les conditions de service et de performance; toute autre caractéristique de l'accord constitue des conditions accessoires à l'acquisition des droits. Les conditions de performance liées au marché et les conditions accessoires à l'acquisition des droits sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des attributions à la date d'attribution. Elles sont prises en compte par l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans l'évaluation de la transaction.

Une annulation qui survient au cours de la période d'acquisition des droits est traitée comme une accélération de l'acquisition et est comptabilisée immédiatement au montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services au cours de la période d'acquisition.

Charge au titre des paiements fondés sur des actions inscrite à l'état du résultat net

	2014	2013
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
Attributions d'actions temporairement inaccessibles.....	11	8
Programmes d'épargne et de participation par achat d'actions	1	1
	12	9

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

5 Paiements fondés sur des actions (suite)

Au cours de l'exercice 2014, 12 millions de dollars ont été inscrits en charges à l'état du résultat net à l'égard de transactions dont le paiement est fondé sur des actions (9 millions de dollars en 2013), principalement en lien avec des attributions d'actions temporairement incessibles. En général, ces attributions sont octroyées aux membres du personnel au début de l'exercice suivant celui auquel l'attribution se rapporte. La charge au titre de ces attributions est comptabilisée du début de la période à laquelle se rapporte le service à la fin de la période d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits correspond à la période durant laquelle les membres du personnel doivent remplir certaines conditions de service avant que les droits aux attributions deviennent acquis. L'acquisition des droits de certaines attributions d'actions différées étant échelonnée, les membres du personnel acquièrent les droits sur une partie de l'attribution à la fin de chaque exercice compris dans la période d'acquisition des droits. La charge inscrite à l'état du résultat net tient compte de cet étalement.

Les attributions d'actions temporairement incessibles ont pour but d'encourager la rétention du personnel clé et de récompenser le rendement et les aptitudes des membres du personnel. L'acquisition des droits aux attributions d'actions temporairement incessibles est habituellement conditionnelle à un emploi continu et étalée sur une période d'acquisition de trois ans; elle pourrait être conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs en matière de rendement.

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées par le Groupe HSBC dans le cadre du régime d'attributions d'actions temporairement incessibles en 2014 s'établissait à 11,40 \$ par action (11,20 \$ par action en 2013). La juste valeur est évaluée au prix courant du marché à la date de l'attribution des actions.

Le passif de la banque envers sa société mère, HSBC Holdings, aux fins de capitalisation de la tranche des attributions d'actions temporairement incessibles dont les droits deviendront éventuellement acquis s'élevait à 19 millions de dollars au 31 décembre 2014 (20 millions de dollars en 2013). Le passif est évalué à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les capitaux propres.

6 Charge d'impôt

Méthode comptable

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat net, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres; il est alors comptabilisé dans le même état que l'élément auquel il se rapporte.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéficiaire imposable d'une année, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. La banque prévoit le fait que certains passifs d'impôt exigible pourraient éventuellement découler des montants qu'elle s'attend à verser aux autorités fiscales. Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés lorsque la banque a l'intention de régler le montant net et que le droit juridiquement exécutoire de compenser existe.

L'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs qui figurent au bilan et les montants attribués à ces mêmes actifs et passifs à des fins fiscales. Des passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé le sont dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs à l'encontre desquels des différences temporaires déductibles pourront être utilisées.

L'impôt différé est calculé à l'aide des taux d'impôt dont l'application est attendue lors de la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la banque a un droit légal de le faire.

L'impôt différé lié aux gains et pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé dans les Autres éléments du résultat global. L'impôt différé relatif aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions est comptabilisé directement dans les capitaux propres dans la mesure où le montant de la déduction fiscale future estimée dépasse le montant de la charge salariale cumulée liée. L'impôt lié aux réévaluations à la juste valeur des placements disponibles à la vente et aux instruments de couverture des flux de trésorerie qui sont directement débités ou crédités dans les Autres éléments du résultat global est comptabilisé à l'état du résultat global; cet impôt est ensuite porté à l'état du résultat net lorsque le profit ou la perte sur la juste valeur différé est comptabilisé à l'état du résultat net.

6 Charge d'impôt (suite)

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Impôt exigible		
Fédéral.....	141	136
Provincial	105	100
	246	236
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	17	11
Charge d'impôt	263	247

Le taux utilisé pour calculer la charge d'impôt sur le résultat qui figure dans l'état consolidé du résultat net est différent du taux d'impôt combiné fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

<i>Analyse de la charge d'impôt</i>	2014 (%)	2013 (%)
Taux combiné de l'impôt fédéral et provincial sur le résultat.....	26,2	26,1
Ajustements résultant de ce qui suit :		
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs.....	3,5	–
Modifications des taux d'impôt pratiquement en vigueur	–	(0,2)
Autres, montant net.....	(0,5)	0,8
Taux d'impôt effectif	29,2	26,7

En plus du montant passé en charges dans l'état du résultat net, le total de l'impôt exigible et de l'impôt différé relativement à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres a entraîné une hausse de 17 millions de dollars des capitaux propres (baisse de 47 millions de dollars des capitaux propres en 2013).

Impôt différé

Variation de l'impôt différé au cours de l'exercice

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Au 1 ^{er} janvier.....	120	138
Charge à l'état du résultat net	(17)	(11)
Autres variations	(1)	–
Autres éléments du résultat global		
Gains et pertes actuariels	10	(7)
Au 31 décembre	112	120

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

6 Charge d'impôt (suite)

L'impôt différé comptabilisé au bilan était composé des actifs et des passifs d'impôt différé suivants :

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Actifs d'impôt différé		
Prestations de retraite.....	81	72
Comptes de correction de valeur des prêts	37	33
Actifs loués à des clients.....	(88)	(71)
Immobilisations corporelles.....	-	(1)
Paiements fondés sur des actions	5	5
Exemption au titre des pertes fiscales reportées prospectivement.....	38	40
Autres différences temporaires	39	42
	112	120
Passifs d'impôt différé		
Couvertures de flux de trésorerie	(1)	(1)
Actifs nets d'impôt différé.....	111	119

La tranche des différences temporaires à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté au bilan s'élève à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2013). Cette tranche a trait aux pertes en capital pour lesquelles il est peu probable que des avantages potentiels soient recouvrables. L'intégralité de ce montant n'est assujettie à aucune date d'expiration.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des investissements de la banque dans des filiales pour lesquelles la banque ne compte pas renoncer à ses résultats non distribués et des entreprises associées dont il a été déterminé qu'aucun impôt supplémentaire ne découlera. Le montant total des différences temporaires associées à des investissements pour lesquels aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé était de 290 millions de dollars (481 millions de dollars en 2013).

Les données disponibles, dont l'analyse et les prévisions mises à jour de la direction quant au résultat, indiquent que le résultat imposable généré par la banque sera suffisant pour étayer la comptabilisation de ses actifs nets d'impôt différé.

7 Dividendes

Le tableau qui suit présente les dividendes déclarés et versés sur nos actions ainsi que les distributions par part sur nos titres HSBC HaTS^{mc} au cours des deux derniers exercices.

	2014		2013	
	(en dollars par action/part)	(en millions de dollars)	(en dollars par action/part)	(en millions de dollars)
Actions ordinaires		400		360
Actions privilégiées de catégorie 1				
Série C.....	1,275	9	1,275	9
Série D	1,250	9	1,250	9
Série E ¹	0,825	8	1,650	16
Actions privilégiées de catégorie 2				
Série B ²	-	-	0,310	27
HSBC HaTS ^{mc}				
Série 2015	51,50	10	51,50	10

1 Les actions privilégiées de catégorie 1, série E, ont été rachetées le 30 juin 2014.

2 Les actions privilégiées de catégorie 2, série B, ont été rachetées le 27 décembre 2013.

8 Analyse sectorielle

Méthode comptable

Les activités de la banque sont gérées en fonction des secteurs d'activité suivants : les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, ainsi que les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. L'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sectoriels se fait conformément aux méthodes comptables de la banque. Les produits et les charges sectoriels comprennent les transferts intersectoriels et ces transferts sont effectués selon les conditions de concurrence normale. Les coûts partagés sont inclus dans chaque secteur en fonction de recharges réelles effectuées.

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction des secteurs d'activité suivants : les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, ainsi que les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées afin de préparer les informations financières des secteurs d'activité mondiaux. Les charges qui sont expressément engagées pour générer des produits sont attribuées aux secteurs d'activité mondiaux qui ont réalisé les produits connexes. Les autres charges, tels les frais généraux, sont imputées aux secteurs d'activité mondiaux au moyen de formules d'attribution appropriées. Les produits d'intérêts nets des secteurs d'activité mondiaux reflètent les charges de financement en interne et les crédits relatifs aux actifs, aux passifs et au capital des secteurs d'activité mondiaux, aux taux du marché, ce qui tient compte des modalités pertinentes. La compensation de l'incidence nette de ces charges et crédits est prise en compte dans les services bancaires internationaux et marchés.

Les divers groupes de clients se définissent comme suit :

Services aux entreprises

Les services aux entreprises sont segmentés comme suit : les services bancaires aux grandes sociétés, à l'intention des grandes multinationales dont les besoins financiers sont complexes; les services bancaires à la moyenne entreprise, qui proposent des solutions sur mesure à l'échelle nationale et internationale, et les services aux petites et moyennes entreprises. Ce secteur offre divers produits et services, dont ceux de crédit et de prêt, de financement international et de comptes clients, de gestion des paiements et de la trésorerie, ainsi que des services bancaires internationaux et marchés.

Services bancaires internationaux et marchés

Les services bancaires internationaux et marchés offrent, à l'échelle internationale, des solutions financières sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de sociétés et d'institutions. Gérés comme une entreprise mondiale, ces services ont recours à une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers de leurs clients. Des équipes de service spécialisées dans différents secteurs et formées de gestionnaires des relations et de spécialistes des produits élaborent des solutions financières afin de combler les besoins particuliers de chaque client. Les services bancaires internationaux et marchés sont gérés en fonction de trois principaux secteurs, soit les marchés, les services de financement par capital et les services bancaires.

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine

Ce secteur d'activité fournit aux particuliers des services bancaires et de gestion de patrimoine afin de les aider à gérer leurs finances ainsi qu'à bâtir et à protéger leur avenir financier. Parmi les services offerts à ces clients de la banque, il y a lieu de noter les services en fonction du passif (dépôts et services à l'égard des comptes), les services en fonction de l'actif (crédit et prêt), les services tarifés et les autres services (gestion d'actifs et services-conseils en gestion de patrimoine).

Autres

Le secteur « Autres » rend compte de l'incidence des variations de la juste valeur de la dette de la banque, des produits afférents aux services de technologie de l'information fournis à d'autres sociétés du Groupe HSBC dans des conditions de concurrence normale, ainsi que des recouvrements connexes. Il rend également compte des autres transactions qui ne sont pas directement liées aux secteurs d'activités de la banque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

8 Analyse sectorielle (suite)

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
<i>Services aux entreprises</i>		
Produits d'intérêts nets.....	658	675
Produits de commissions nets	324	317
Produits de négociation nets	26	28
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	16	–
Autres profits/(pertes) d'exploitation.....	19	(31)
Total du résultat d'exploitation	1 043	989
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	(79)	(124)
Résultat d'exploitation net	964	865
Total des charges d'exploitation	(408)	(373)
Bénéfice d'exploitation.....	556	492
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées.....	11	31
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	567	523
<i>Services bancaires internationaux et marchés</i>		
Produits d'intérêts nets.....	179	159
Produits de commissions nets	98	83
Produits de négociation nets	68	103
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	40	54
Autres produits d'exploitation	1	1
Résultat d'exploitation net	386	400
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	(5)	–
Résultat d'exploitation net	381	400
Total des charges d'exploitation	(117)	(113)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	264	287
<i>Services bancaires de détail et gestion de patrimoine</i>		
Produits d'intérêts nets.....	413	505
Produits de commissions nets	223	203
Produits de négociation nets	18	19
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	–	4
Autres produits d'exploitation	8	13
Total du résultat d'exploitation	662	744
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	(23)	(64)
Résultat d'exploitation net	639	680
Total des charges d'exploitation	(533)	(549)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	106	131
<i>Autres</i>		
Charges d'intérêts nettes	(38)	(28)
Produits de négociation nets	34	28
Charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur...	(5)	(5)
Autres produits d'exploitation	28	33
Total du résultat d'exploitation.....	19	28
Total des charges d'exploitation	(44)	(35)
Perte avant la charge d'impôt sur le résultat	(25)	(7)

8 Analyse sectorielle (suite)

Autres renseignements au sujet du bénéfice/(de la perte) pour l'exercice

	Services aux entreprises (en millions de dollars)	Services bancaires internationaux et marchés (en millions de dollars)	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine (en millions de dollars)	Autres (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2014					
Résultat d'exploitation net	964	381	639	19	2 003
Externe	915	332	737	19	2 003
Intersectoriel	49	49	(98)	–	–
Exercice clos le 31 décembre 2013					
Résultat d'exploitation net	865	400	680	28	1 973
Externe	845	315	785	28	1 973
Intersectoriel	20	85	(105)	–	–

Données tirées du bilan

	Services aux entreprises (en millions de dollars)	Services bancaires internationaux et marchés (en millions de dollars)	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine (en millions de dollars)	Autres (en millions de dollars)	Données intersectorielles (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Au 31 décembre 2014						
Montant net des prêts et avances à des clients	16 093	1 642	23 484	–	–	41 219
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ..	4 168	855	–	–	–	5 023
Total des actifs	29 210	44 194	27 585	421	(13 206)	88 204
Comptes des clients.....	21 645	4 939	24 259	–	–	50 843
Acceptations.....	4 168	855	–	–	–	5 023
Total des passifs ...	26 312	42 853	26 824	421	(13 206)	83 204
Au 31 décembre 2013						
Montant net des prêts et avances à des clients	15 881	1 203	23 440	–	–	40 524
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ..	3 941	816	–	–	–	4 757
Total des actifs	29 283	39 230	26 467	400	(11 120)	84 260
Comptes des clients.....	21 986	6 185	22 755	–	–	50 926
Acceptations.....	3 941	816	–	–	–	4 757
Total des passifs ...	26 426	38 051	25 418	400	(11 120)	79 175

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

9 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués sur une base continue soit à la juste valeur soit au coût amorti. Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des actifs et des passifs financiers, par catégorie au sens de l'IAS 39 et par poste au bilan.

	2014						
	Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Désignés comme étant à la juste valeur (en millions de dollars)	Titres disponibles à la vente (en millions de dollars)	Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti (en millions de dollars)	Dérivés désignés comme instruments de la juste valeur (en millions de dollars)	Dérivés désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Actifs financiers							
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale...	-	-	-	73	-	-	73
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	-	-	-	76	-	-	76
Actifs détenus à des fins de transaction.....	8 914	-	-	-	-	-	8 914
Dérivés.....	3 591	-	-	-	33	458	4 082
Prêts et avances à des banques.....	-	-	-	1 264	-	-	1 264
Prêts et avances à des clients.....	-	-	-	41 219	-	-	41 219
Conventions de revente.....	-	-	20 122	6 714	-	-	6 714
Placements financiers.....	-	-	-	-	-	-	20 122
Autres actifs.....	-	-	-	102	-	-	102
Produits à recevoir.....	-	-	-	159	-	-	159
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....	-	-	-	5 023	-	-	5 023
Total des actifs financiers.....	12 505	-	20 122	54 630	33	458	87 748
Passifs financiers							
Dépôts effectués par des banques.....	-	-	-	681	-	-	681
Comptes des clients.....	-	-	-	50 843	-	-	50 843
Conventions de rachat.....	-	-	-	4 054	-	-	4 054
Effets en transit vers d'autres banques.....	-	-	-	105	-	-	105
Passifs détenus à des fins de transaction.....	4 227	-	-	-	-	-	4 227
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	-	425	-	-	-	-	425
Dérivés.....	3 478	-	-	-	163	244	3 885
Titres de créance émis.....	-	-	-	10 610	-	-	10 610
Autres passifs.....	-	-	-	2 219	-	-	2 219
Acceptations.....	-	-	-	5 023	-	-	5 023
Charges à payer.....	-	-	-	524	-	-	524
Créances subordonnées.....	-	-	-	239	-	-	239
Total des passifs financiers.....	7 705	425	-	74 298	163	244	82 835

9 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation (suite)

2013

	Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Désignés comme étant à la juste valeur (en millions de dollars)	Titres disponibles à la vente (en millions de dollars)	Actifs financiers évalués au coût amorti (en millions de dollars)	Dérivés désignés comme instruments de couverture de la juste valeur (en millions de dollars)	Dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Actifs financiers							
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale ...	-	-	-	165	-	-	165
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	-	-	-	107	-	-	107
Actifs détenus à des fins de transaction	6 728	-	-	-	-	-	6 728
Dérivés	1 604	-	-	-	60	448	2 112
Prêts et avances à des banques.....	-	-	-	1 149	-	-	1 149
Prêts et avances à des clients	-	-	-	40 524	-	-	40 524
Conventions de revente.....	-	-	-	6 161	-	-	6 161
Placements financiers.....	-	-	21 814	-	-	-	21 814
Autres actifs	-	-	-	103	-	-	103
Produits à recevoir	-	-	-	182	-	-	182
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	4 757	-	-	4 757
Total des actifs financiers.....	8 332	-	21 814	53 148	60	448	83 802
Passifs financiers							
Dépôts effectués par des banques	-	-	-	635	-	-	635
Comptes des clients.....	-	-	-	50 926	-	-	50 926
Conventions de rachat.....	-	-	-	1 487	-	-	1 487
Effets en transit vers d'autres banques.....	-	-	-	53	-	-	53
Passifs détenus à des fins de transaction.....	4 396	-	-	-	-	-	4 396
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	-	428	-	-	-	-	428
Dérivés	1 518	-	-	-	70	158	1 746
Titres de créance émis	-	-	-	11 348	-	-	11 348
Autres passifs	-	-	-	2 258	-	-	2 258
Acceptations	-	-	-	4 757	-	-	4 757
Charges à payer.....	-	-	-	551	-	-	551
Créances subordonnées.....	-	-	-	239	-	-	239
Total des passifs financiers	5 914	428	-	72 254	70	158	78 824

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

10 Actifs détenus à des fins de transaction

Méthode comptable

Les actifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils ont été acquis principalement dans le but de les vendre ou de les racheter à court terme ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction, lorsque la banque conclut des engagements contractuels avec des contreparties, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus. L'évaluation se fait initialement à la juste valeur, les coûts de transaction étant portés à l'état du résultat net. Les variations subséquentes de la juste valeur et les intérêts gagnés sont comptabilisés au poste Produits de négociation nets à l'état du résultat net.

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Actifs détenus à des fins de transaction		
qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	7 938	6 294
qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	976	434
	8 914	6 728
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ¹	1 963	2 086
Titres de créance	815	442
Total des titres de créance	2 778	2 528
Acceptations bancaires.....	3 254	2 848
Actifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients.....	2 208	885
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	674	467
	8 914	6 728
1 Y compris les obligations garanties par un gouvernement.		
Terme à courir jusqu'à l'échéance des titres de créance		
Moins de un an.....	695	216
De 1 an à 5 ans.....	1 333	1 422
De 5 ans à 10 ans	514	651
Plus de 10 ans.....	236	239
	2 778	2 528

11 Dérivés

Méthode comptable

Dérivés

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur; ils sont par la suite réévalués à leur juste valeur. Les justes valeurs des dérivés sont déterminées en fonction des cours du marché ou au moyen de techniques d'évaluation. Les dérivés sont compensés à des fins comptables uniquement si les critères de compensation sont respectés.

Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés séparés (ou « divisés ») lorsque, sur le plan économique, leurs caractéristiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement rattachés à ceux du contrat hôte non dérivé, lorsque leurs modalités contractuelles répondraient autrement à la définition d'un dérivé autonome et lorsque le contrat composé n'est ni détenu à des fins de transaction, ni désigné comme étant à la juste valeur. Les dérivés incorporés séparés sont évalués à la juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée à l'état du résultat net.

Les dérivés sont classés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les actifs et les passifs dérivés résultant de transactions distinctes sont uniquement compensés si les transactions ont été réalisées auprès des mêmes contreparties, s'il existe un droit légal d'opérer compensation et si les parties ont l'intention de régler les flux de trésorerie sur la base du montant net.

11 Dérivés (suite)

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans le poste Produits de négociation nets, sauf pour les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur dont les profits et les pertes sont présentés au poste Charge nette liée/(produits nets liés) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur avec les profits et les pertes sur les éléments couverts. Lorsque les dérivés sont gérés avec des titres de créance émis, l'intérêt contractuel est présenté dans les Charges d'intérêts avec les intérêts à verser sur la dette émise.

Lorsque les dérivés sont désignés comme couvertures, la banque les classe i) soit comme couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou des engagements fermes (« couvertures de la juste valeur »), ii) soit comme couvertures de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs hautement probables qui sont attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue (« couvertures des flux de trésorerie »).

Comptabilité de couverture

Au début de la relation de couverture, la banque établit une documentation décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, son objectif de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La banque doit documenter ses évaluations, tant au commencement de la couverture que sur une base régulière, à savoir si, oui ou non, les instruments de couverture sont hautement efficaces pour annuler les variations attribuables aux risques couverts liés à la juste valeur et aux flux de trésorerie des éléments couverts.

Couverture de la juste valeur

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et admissibles comme instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat net, comme le sont les variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts, ou des groupements de ceux-ci. Si une relation de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, il y a cessation de la comptabilité de couverture; l'ajustement cumulatif apporté à la valeur comptable de l'élément couvert est amorti à l'état du résultat net en fonction d'un taux d'intérêt effectif recalculé sur la période restante avant l'échéance, à moins que l'élément couvert n'ait été décomptabilisé.

Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés désignés et admissibles comme couvertures des flux de trésorerie est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat global. Le reliquat des variations de la juste valeur est immédiatement porté à l'état du résultat net.

Les profits et les pertes accumulés comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état du résultat net pour les périodes au cours desquelles l'élément couvert a une incidence sur le profit ou la perte. Dans le cas des couvertures de transactions prévues qui entraînent la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits ou les pertes comptabilisés antérieurement dans les Autres éléments du résultat global sont pris en compte dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif.

Lorsqu'il est mis fin à une relation de couverture, tout profit ou perte cumulé présenté dans les Autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue soit inscrite à l'état du résultat net. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé présenté préalablement dans les Autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé dans l'état du résultat net.

Évaluation de l'efficacité de la couverture

Pour pouvoir être admissible à la comptabilité de couverture, il faut qu'il soit prévu que chaque couverture, à son début et pendant toute sa durée, soit hautement efficace, tant prospectivement que rétrospectivement, sur une base continue.

La documentation de chaque relation de couverture établit la manière d'évaluer l'efficacité de la couverture. La méthode adoptée par une entité pour apprécier l'efficacité d'une couverture dépend de sa stratégie de gestion des risques. Pour ce qui est de l'efficacité prospective, on s'attend à ce que l'instrument de couverture soit hautement efficace, soit dans une fourchette de 80 % à 125 %, pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie relatives aux risques couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. L'inefficacité d'une couverture est comptabilisée dans l'état du résultat net, au poste Produits de négociation nets.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

11 Dérivés (suite)

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Les dérivés non admissibles sont des couvertures économiques conclues dans le cadre de stratégies de gestion des taux d'intérêt dûment documentées pour lesquelles la comptabilité de couverture n'avait pas été appliquée. Les variations de la juste valeur des couvertures non admissibles n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie attendus aux termes des stratégies de gestion dûment documentées, et ce, tant pour les instruments de couverture non admissibles que pour les actifs et les passifs connexes.

Juste valeur des dérivés selon le type de contrat détenu

	2014					
	Actifs			Passifs		
	<i>Détenus à des fins de transaction</i> (en millions de dollars)	<i>Utilisés à des fins de couverture</i> (en millions de dollars)	<i>Total</i> (en millions de dollars)	<i>Détenus à des fins de transaction</i> (en millions de dollars)	<i>Utilisés à des fins de couverture</i> (en millions de dollars)	<i>Total</i> (en millions de dollars)
Dérivés de change	2 872	328	3 200	2 789	177	2 966
Dérivés de taux d'intérêt	603	163	766	573	230	803
Contrats sur marchandises	116	–	116	116	–	116
Total brut des justes valeurs	3 591	491	4 082	3 478	407	3 885

	2013					
	Actifs			Passifs		
	<i>Détenus à des fins de transaction</i> (en millions de dollars)	<i>Utilisés à des fins de couverture</i> (en millions de dollars)	<i>Total</i> (en millions de dollars)	<i>Détenus à des fins de transaction</i> (en millions de dollars)	<i>Utilisés à des fins de couverture</i> (en millions de dollars)	<i>Total</i> (en millions de dollars)
Dérivés de change	1 077	288	1 365	1 030	93	1 123
Dérivés de taux d'intérêt	492	220	712	453	135	588
Contrats sur marchandises	35	–	35	35	–	35
Total brut des justes valeurs	1 604	508	2 112	1 518	228	1 746

11 Dérivés (suite)

Les tableaux suivants illustrent les montants notionnels pour les durées résiduelles avant l'échéance des instruments dérivés constituant le portefeuille de la banque.

	2014					Total		
	Détenus à des fins de transaction		Utilisés à des fins de couverture					
	Moins de 1 an (en millions de dollars)	De 1 an à 5 ans (en millions de dollars)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)	Total – détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Moins de 1 an (en millions de dollars)	De 1 an à 5 ans (en millions de dollars)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)	Total – utilisés à des fins de couverture (en millions de dollars)
Contrats sur taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés.....	1 501	1 585	86	3 172	–	–	–	3 172
Swaps.....	7 643	22 542	9 584	39 769	6 112	17 449	6 206	29 767
Garanties de taux plafond.....	–	627	–	627	–	–	–	627
Autres contrats sur taux d'intérêt..	3 759	66	–	3 825	–	–	–	3 825
	12 903	24 820	9 670	47 393	6 112	17 449	6 206	29 767
Contrats de change								
Opérations au comptant.....	2 966	–	–	2 966	–	–	–	2 966
Contrats à terme de gré à gré.....	73 791	3 979	66	77 836	–	–	–	77 836
Swaps et options sur devises.....	40 469	7 836	2 950	51 255	57	3 403	–	3 460
	117 226	11 815	3 016	132 057	57	3 403	–	3 460
Autres contrats dérivés								
Contrats sur marchandises.....	155	12	–	167	–	–	–	167
	130 284	36 647	12 686	179 617	6 169	20 852	6 206	33 227
2013								
	Détenus à des fins de transaction		Utilisés à des fins de couverture			Total		
	Moins de 1 an (en millions de dollars)	De 1 an à 5 ans (en millions de dollars)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)	Total – détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Moins de 1 an (en millions de dollars)		De 1 an à 5 ans (en millions de dollars)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)
Contrats sur taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés.....	1 580	–	–	1 580	–	–	–	1 580
Swaps.....	7 844	20 864	4 028	32 736	3 342	19 469	3 701	26 512
Garanties de taux plafond.....	2	303	–	305	–	–	–	305
Autres contrats sur taux d'intérêt..	3 124	–	–	3 124	–	–	–	3 124
	12 550	21 167	4 028	37 745	3 342	19 469	3 701	26 512
Contrats de change								
Opérations au comptant.....	3 866	–	–	3 866	–	–	–	3 866
Contrats à terme de gré à gré.....	56 352	2 904	471	59 727	–	–	–	59 727
Swaps et options sur devises.....	12 765	7 386	3 590	23 741	870	2 033	213	3 116
	72 983	10 290	4 061	87 334	870	2 033	213	3 116
Autres contrats dérivés								
Contrats sur marchandises.....	437	130	–	567	–	–	–	567
	85 970	31 587	8 089	125 646	4 212	21 502	3 914	29 628

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

11 Dérivés (suite)

Utilisation de dérivés

La banque utilise des dérivés pour trois principales raisons : pour créer des solutions de gestion des risques pour les clients, pour répondre à ses propres besoins de transactions et pour gérer et couvrir les risques de la banque. Les dérivés (à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture efficace, tel que le terme est défini dans l'IAS 39) sont détenus à des fins de transaction. Deux types de dérivés peuvent être classés comme étant détenus à des fins de transaction : ceux qui sont utilisés pour les activités de vente et de négociation et ceux utilisés à des fins de gestion des risques, mais qui, pour diverses raisons, ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. La seconde catégorie comprend les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur. Les activités liées aux dérivés sont décrites plus en détail ci-dessous.

Les activités de la banque liées aux dérivés donnent lieu à d'importantes positions ouvertes dans les portefeuilles de dérivés. Ces positions sont gérées en permanence pour veiller à ce que leur niveau de risque demeure acceptable conformément aux lignes directrices approuvées de la banque en matière de gestion du risque. Pour ce faire, la banque conclut au besoin les transactions adéquates. Lorsqu'elle conclut des transactions sur dérivés, la banque utilise, pour évaluer et approuver les expositions éventuelles au risque de crédit, les mêmes procédures de gestion du risque de crédit que celles employées pour les prêts traditionnels.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La plupart des transactions sur dérivés de la banque se rapportent aux activités de vente et de négociation. Les activités de vente comprennent la structuration de produits dérivés et leur commercialisation auprès de clients pour leur permettre de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou attendus. Les activités de négociation de dérivés ont pour but premier de générer des bénéfices grâce aux fluctuations à court terme des prix ou des marges. Les positions peuvent être négociées activement ou être détenues pendant un certain temps pour profiter des variations prévues des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des instruments de capitaux propres et d'autres paramètres du marché. La négociation comprend les activités de tenue de marché, de gestion de portefeuilles et d'arbitrage. La tenue de marché englobe la fixation de cours acheteur et vendeur pour d'autres participants du marché dans le but de générer des produits en fonction des écarts et des volumes. La gestion de portefeuilles suppose la gestion des positions exposées au risque de marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices. Quant à l'arbitrage, il consiste à repérer les écarts de taux entre les marchés et les produits et à en tirer parti.

Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, les autres dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction comprennent les dérivés qui ne se qualifient pas comme couvertures, les dérivés de couverture inefficaces et les composantes des dérivés de couverture qui sont exclues de l'appréciation de l'efficacité d'une couverture. Les dérivés de couverture qui ne se qualifient pas comme couvertures sont conclus à des fins de gestion des risques, mais ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture. Ils incluent les dérivés gérés conjointement aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans le poste Produits de négociation nets, sauf pour les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur, dont les profits et les pertes sont présentés au poste Charge nette liée/(produits nets liés) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur avec les profits et les pertes sur les éléments couverts. Lorsque les dérivés sont gérés avec des titres de créance en circulation, l'intérêt contractuel est présenté dans les Charges d'intérêts avec les intérêts à verser sur la dette émise.

11 Dérivés (suite)

Analyse du portefeuille d'instruments dérivés et du risque de crédit connexe

	2014			2013		
	Montant notionnel ¹ (en millions de dollars)	Montant d'équivalent- crédit ² (en millions de dollars)	Solde pondéré en fonction des risques ³ (en millions de dollars)	Montant notionnel ¹ (en millions de dollars)	Montant d'équivalent- crédit ² (en millions de dollars)	Solde pondéré en fonction des risques ³ (en millions de dollars)
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés ...	3 172	–	–	1 580	–	–
Swaps	69 536	691	267	59 248	1 070	337
Garanties de taux plafond	627	2	1	305	6	–
Autres contrats sur taux d'intérêt ..	3 825	7	1	3 124	–	1
	77 160	700	269	64 257	1 076	338
Contrats de change						
Opérations au comptant.....	2 966	–	–	3 866	–	–
Contrats à terme de gré à gré....	77 836	967	252	59 727	1 341	226
Swaps et options sur devises	54 715	1 788	476	26 857	1 470	447
	135 517	2 755	728	90 450	2 811	673
Autres contrats dérivés						
Contrats sur marchandises..	167	51	7	567	78	25
	212 844	3 506	1 004	155 274	3 965	1 036

1 Les montants notionnels correspondent aux montants stipulés aux contrats et utilisés pour calculer les flux de trésorerie devant être échangés. Ils ne représentent pas le risque de crédit ou de marché associé à ces instruments, mais constituent plutôt une mesure commune du volume des transactions en cours.

2 Le montant d'équivalent-crédit correspond au coût de remplacement actuel majoré du montant du risque de crédit futur associé aux modifications éventuelles des taux de change et d'intérêt. Le risque de crédit futur est calculé au moyen d'une formule prescrite dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.

3 Le solde pondéré en fonction des risques est une mesure du montant du capital réglementaire exigé pour maintenir les activités au chapitre des instruments dérivés. Il est estimé en pondérant le risque lié aux montants d'équivalent-crédit en fonction de la solvabilité de la contrepartie, au moyen des facteurs prescrits dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt et sur devises sont négociés sur les bourses réglementées. Tous les autres sont des contrats hors cote. Les montants notionnels ou contractuels de ces instruments indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

11 Dérivés (suite)

Instruments de couverture

La banque utilise des dérivés (surtout des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture pour la gestion de ses propres portefeuilles d'actifs et de passifs et positions structurelles, ce qui lui permet d'optimiser l'ensemble des coûts d'accès aux marchés de titres de créance et d'atténuer le risque de marché qui autrement découlerait des déséquilibres structurels relatifs à l'échéance et aux autres caractéristiques de ses actifs et passifs.

Couvertures de la juste valeur

Les couvertures de la juste valeur de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt qui sont employés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme et à taux fixe attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour les couvertures de la juste valeur admissibles, toutes les variations de la juste valeur du dérivé et de la juste valeur de l'élément lié au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat net. S'il est mis fin à la relation de couverture, un ajustement de la juste valeur de l'élément couvert continue à être présenté en tant que composante de base de l'élément et est amorti à l'état du résultat net comme ajustement du rendement sur le reste de la période de couverture.

Juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur

	2014		2013	
	Actifs (en millions de dollars)	Passifs (en millions de dollars)	Actifs (en millions de dollars)	Passifs (en millions de dollars)
Dérivés de taux d'intérêt.....	32	163	60	69

Profits ou pertes attribuables à la variation de la juste valeur des couvertures de la juste valeur

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Profits/(pertes)		
– sur les instruments de couverture.....	(146)	81
– sur les éléments couverts attribuables au risque couvert	144	(80)

Les profits et les pertes sur les portions inefficaces des couvertures de la juste valeur sont comptabilisés immédiatement dans le poste Produits de négociation nets.

Couvertures des flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises qui sont employés pour se protéger contre les expositions à la variabilité des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur les actifs et les passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui devraient être remboursés ou réinvestis dans le futur. Les montants et les échéances des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois le principal et les intérêts, sont prévus pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base de leurs modalités contractuelles et d'autres facteurs pertinents, y compris les estimations des paiements anticipés et des défauts de paiements. Le total des flux de trésorerie liés aux soldes de principal et aux intérêts de tous les portefeuilles au fil du temps forme la base pour déterminer les profits et les pertes sur les parties efficaces des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues. Les profits et les pertes sont initialement comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global, dans la réserve de couverture des flux de trésorerie, et sont transférés à l'état du résultat net lorsque les flux de trésorerie prévus ont une incidence sur celui-ci.

11 Dérivés (suite)

Juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie

	2014		2013	
	<i>Actifs</i> (en millions de dollars)	<i>Passifs</i> (en millions de dollars)	<i>Actifs</i> (en millions de dollars)	<i>Passifs</i> (en millions de dollars)
Dérivés de change	327	176	288	93
Dérivés de taux d'intérêt	130	67	160	66

Le tableau qui suit fait état des soldes de principal attendus à l'égard desquels des flux de trésorerie liés aux paiements d'intérêts attendus sont générés au 31 décembre.

	2014			
	<i>3 mois ou moins</i> (en millions de dollars)	<i>Entre 3 mois et 1 an</i> (en millions de dollars)	<i>Entre 1 an et 5 ans</i> (en millions de dollars)	<i>5 ans ou plus</i> (en millions de dollars)
Actifs	14 033	12 249	10 028	574
Passifs	(6 756)	(6 615)	(6 340)	(785)
Exposition aux entrées/(sorties) de trésorerie, montant net	7 277	5 634	3 688	(211)

	2013			
	<i>3 mois ou moins</i> (en millions de dollars)	<i>Entre 3 mois et 1 an</i> (en millions de dollars)	<i>Entre 1 an et 5 ans</i> (en millions de dollars)	<i>5 ans ou plus</i> (en millions de dollars)
Actifs	12 480	11 827	11 207	376
Passifs	(8 113)	(7 049)	(6 461)	(762)
Exposition aux entrées/(sorties) de trésorerie, montant net	4 367	4 778	4 746	(386)

Les profits et les pertes sur les portions inefficaces de tels dérivés sont comptabilisés immédiatement dans le poste Produits de négociation nets. En 2014, un profit de 7 millions de dollars (profit de 5 millions de dollars en 2013) a été comptabilisé en raison de l'inefficacité des couvertures.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

11 Dérivés (suite)

Les tableaux suivants illustrent la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés de la banque au 31 décembre. Ces instruments dérivés sont classés selon qu'ils sont dans une position favorable, ou à recevoir, ou dans une position défavorable, ou à payer. Leur juste valeur est déterminée au moyen de données observables (se reporter à la note 24).

	2014						
	Détenus à des fins de transaction			Utilisés à des fins de couverture			Position nette totale (en millions de dollars)
	Position favorable (en millions de dollars)	Position défavorable (en millions de dollars)	Position nette (en millions de dollars)	Position favorable (en millions de dollars)	Position défavorable (en millions de dollars)	Position nette (en millions de dollars)	
Contrats sur taux d'intérêt							
Swaps	600	(571)	29	163	(230)	(67)	(38)
Garanties de taux plafond	3	(3)	–	–	–	–	–
Autres contrats sur taux d'intérêt.....	–	–	–	–	–	–	–
	603	(574)	29	163	(230)	(67)	(38)
Contrats de change							
Opérations au comptant	3	(6)	(3)	–	–	–	(3)
Contrats à terme de gré à gré.....	1 239	(1 180)	59	–	–	–	59
Swaps et options sur devises.....	1 619	(1 602)	17	328	(177)	151	168
	2 861	(2 788)	73	328	(177)	151	224
Autres contrats dérivés							
Contrats sur marchandises..	116	(116)	–	–	–	–	–
	3 580	(3 478)	102	491	(407)	84	186

11 Dérivés (suite)

	2013						
	Détenus à des fins de transaction			Utilisés à des fins de couverture			Position nette totale (en millions de dollars)
	Position favorable (en millions de dollars)	Position défavorable (en millions de dollars)	Position nette (en millions de dollars)	Position favorable (en millions de dollars)	Position défavorable (en millions de dollars)	Position nette (en millions de dollars)	
Contrats sur taux d'intérêt							
Swaps	483	(436)	47	220	(135)	85	132
Garanties de taux plafond	4	(4)	–	–	–	–	–
Autres contrats sur taux d'intérêt.....	5	(13)	(8)	–	–	–	(8)
	<u>492</u>	<u>(453)</u>	<u>39</u>	<u>220</u>	<u>(135)</u>	<u>85</u>	<u>124</u>
Contrats de change							
Opérations au comptant	3	(6)	(3)	–	–	–	(3)
Contrats à terme de gré à gré.....	602	(565)	37	–	–	–	37
Swaps et options sur devises.....	472	(459)	13	288	(93)	195	208
	<u>1 077</u>	<u>(1 030)</u>	<u>47</u>	<u>288</u>	<u>(93)</u>	<u>195</u>	<u>242</u>
Autres contrats dérivés							
Contrats sur marchandises..	35	(35)	–	–	–	–	–
	<u>1 604</u>	<u>(1 518)</u>	<u>86</u>	<u>508</u>	<u>(228)</u>	<u>280</u>	<u>366</u>

12 Placements financiers

Méthode comptable

Les bons du Trésor, les titres de créance et les titres de participation pour lesquels il est prévu qu'ils seront détenus de façon continue, autres que ceux désignés comme étant à la juste valeur, sont classés comme étant disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction, lorsque la banque conclut des engagements contractuels visant l'achat de ces instruments, et sont normalement décomptabilisés lorsque les titres sont vendus ou rachetés.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directs et marginaux. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient vendus ou dépréciés. Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont vendus, les profits ou les pertes cumulés comptabilisés antérieurement dans les Autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat net, au poste Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la durée de vie prévue du titre de créance. Les surcotes ou les décotes découlant de l'achat de titres de créance assortis d'une date sont incluses dans les intérêts comptabilisés. Les dividendes provenant des titres de capitaux propres sont comptabilisés dans l'état du résultat net lorsque le droit à percevoir le paiement est établi.

La méthode comptable applicable à la dépréciation des titres disponibles à la vente est présentée à la note 1 i).

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

12 Placements financiers (suite)

Les placements financiers se composent des éléments suivants :

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Placements financiers		
qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	17 648	20 468
qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	2 474	1 346
	20 122	21 814
Placements disponibles à la vente		
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ¹	14 846	16 534
Obligations de gouvernements étrangers ¹	2 947	3 248
Autres titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières ...	1 901	1 224
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	422	799
Autres titres de créance	6	9
	20 122	21 814

¹ Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

Le tableau qui suit présente les placements financiers en fonction du terme à courir jusqu'à l'échéance.

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Terme à courir jusqu'à l'échéance		
Moins de 1 an	4 088	5 534
De 1 an à 5 ans	11 417	13 271
De 5 ans à 10 ans	4 617	3 004
Sans échéance déterminée	-	5
	20 122	21 814

13 Sensibilité aux taux d'intérêt

La position de la banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt est indiquée dans le tableau qui suit, en fonction des dates de modification contractuelles des taux des actifs et des passifs.

	2014									
	Taux variable (en millions de dollars)	Moins de 3 mois (en millions de dollars)	De 3 à 12 mois (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	De 1 an à 5 ans (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	Aucune sensibilité aux taux d'intérêt (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....	-	-	-	-	-	-	-	-	73	73
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	-	-	-	-	-	-	-	-	76	76
Actifs détenus à des fins de transaction	5 661	3 239	14	1,1	-	-	-	-	-	8 914
Dérivés	-	918	-	1,0	-	-	-	-	4 082	4 082
Prêts et avances à des banques	23 721	6 577	3 230	3,2	7 407	3,6	146	4,3	138	41 219
Prêts et avances à des clients	-	6 714	-	1,0	-	-	-	-	-	6 714
Conventions de revente.....	-	3 329	3 256	1,6	9 015	1,4	4 515	2,7	7	20 122
Placements financiers.....	-	-	-	-	-	-	-	-	5 023	5 023
Acceptations.....	-	-	-	-	-	-	-	-	717	717
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	29 382	20 777	6 500		16 422		4 661		10 462	88 204
Dépôts effectués par des banques	-	116	-	0,2	-	-	-	-	565	681
Comptes des clients.....	27 715	3 817	8 007	1,0	1 889	2,4	-	-	9 415	50 843
Conventions de rachat.....	-	4 054	-	1,0	-	-	-	-	-	4 054
Effets en transit vers d'autres banques.....	-	-	-	-	-	-	-	-	105	105
Passifs détenus à des fins de transaction.....	4 227	-	-	1,0	-	-	-	-	-	4 227
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	-	-	-	-	425	4,8	-	-	-	425
Dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	3 885	3 885
Titres de créance émis.....	-	3 054	1 824	2,1	3 397	2,9	2 335	3,0	-	10 610
Acceptations.....	-	-	-	-	-	-	-	-	5 023	5 023
Créances subordonnées.....	-	39	-	1,6	200	5,0	-	-	-	239
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	-	-	3 112	3 112
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	-	-	-	-	350	5,1	-	-	4 450	4 800
Participations ne donnant pas le contrôle.....	-	-	200	5,2	-	-	-	-	-	200
Total des passifs et des capitaux propres attribuables aux actionnaires	31 942	11 080	10 031		6 261		2 335		26 555	88 204
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt ..	(2 560)	9 697	(3 531)		10 161		2 326		(16 093)	-
Positions hors bilan.....	-	(800)	218		4 263		(3 681)		-	-
Montant total sensible aux variations de taux d'intérêt.....	(2 560)	8 897	(3 313)		14 424		(1 355)		(16 093)	-

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

13 Sensibilité aux taux d'intérêt (suite)

2013

	Taux variable (en millions de dollars)	Moins de 3 mois (en millions de dollars)	De 3 à 12 mois (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	De 1 an à 5 ans (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	Aucune sensibilité aux taux d'intérêt (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....	—	—	—	—	—	—	—	—	165	165
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	—	—	—	—	—	—	—	—	107	107
Actifs détenus à des fins de transaction.....	3 880	2 821	27	1,1	—	—	—	—	—	6 728
Dérivés.....	—	605	—	1,0	—	—	—	—	2 112	2 112
Prêts et avances à des banques.....	23 913	5 633	2 978	3,1	7 777	3,5	105	4,5	118	40 524
Prêts et avances à des clients.....	—	6 161	—	1,0	—	—	—	—	—	6 161
Conventions de revente.....	—	4 364	3 920	1,5	10 571	1,5	2 959	2,6	—	21 814
Placements financiers.....	—	—	—	—	—	—	—	—	4 757	4 757
Acceptations.....	—	—	—	—	—	—	—	—	743	743
Autres actifs.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des actifs.....	27 793	19 584	6 925	—	18 348	—	3 064	—	8 546	84 260
Dépôts effectués par des banques.....	—	153	—	1,0	—	—	—	—	482	635
Comptes des clients.....	26 040	4 722	8 167	1,0	2 969	2,6	—	—	9 028	50 926
Conventions de rachat.....	—	1 487	—	1,0	—	—	—	—	—	1 487
Effets en transit vers d'autres banques.....	—	—	—	—	—	—	—	—	53	53
Passifs détenus à des fins de transaction.....	4 269	—	—	1,0	—	—	—	—	127	4 396
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	—	—	—	—	428	4,8	—	—	—	428
Dérivés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	1 746	1 746
Titres de créance émis.....	—	4 070	1 297	1,7	4 643	3,1	1 338	3,1	—	11 348
Acceptations.....	—	—	—	—	—	—	—	—	4 757	4 757
Créances subordonnées.....	—	39	—	1,7	200	5,0	—	—	—	239
Autres passifs.....	—	—	—	—	—	—	—	—	3 160	3 160
Capitaux propres attribuables aux actionnaires.....	—	—	250	6,6	350	5,1	—	—	4 285	4 885
Participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	200	5,2	—	—	—	200
Total des passifs et des capitaux propres attribuables aux actionnaires.....	30 309	10 471	9 714	—	8 790	—	1 338	—	23 638	84 260
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt ..	(2 516)	9 113	(2 789)	—	9 558	—	1 726	—	(15 092)	—
Positions hors bilan.....	—	1 696	(1 088)	—	1 330	—	(1 938)	—	—	—
Montant total sensible aux variations de taux d'intérêt ..	(2 516)	10 809	(3 877)	—	10 888	—	(212)	—	(15 092)	—

14 Transferts d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation

Méthode comptable

Décomptabilisation d'actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers est expiré ou que la banque a transféré ce droit et que :

- soit la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés;
- soit la banque n'a ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais qu'elle n'a pas conservé le contrôle.

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable au 31 décembre des actifs financiers qui n'ont pas rempli les conditions de décomptabilisation au cours de l'exercice de même que de leurs passifs financiers connexes :

Les actifs financiers et les passifs connexes transférés qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation se détaillent ainsi :

Nature de la transaction	2014				2013	
	<i>Juste valeur des actifs</i> (en millions de dollars)	<i>Juste valeur des passifs connexes</i> (en millions de dollars)	<i>Valeur comptable des actifs</i> (en millions de dollars)	<i>Valeur comptable des passifs connexes</i> (en millions de dollars)	<i>Valeur comptable des actifs</i> (en millions de dollars)	<i>Valeur comptable des passifs connexes</i> (en millions de dollars)
Actifs titrisés	1 919	1 931	1 858	1 915	4 163	4 230
Prêts hypothécaires vendus avec recours.....	1 763	1 763	1 757	1 757	1 881	1 881
Conventions de rachat	6 714	4 054	6 714	4 054	1 487	1 487
	10 396	7 748	10 329	7 726	7 531	7 598

En plus des actifs titrisés dont il est question ci-dessus, la banque a titrisé pour 878 millions de dollars (1 084 millions de dollars en 2013) d'actifs qui demeurent inscrits à son bilan et qui n'ont pas été transférés.

15 Immobilisations corporelles

Méthode comptable

Les terrains et bâtiments sont inscrits au coût historique, ou à la juste valeur à la date de transition aux IFRS de la société mère (le « coût présumé »), moins les pertes de valeur et l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée de la manière suivante :

- Les terrains détenus en propriété franche ne sont pas amortis;
- Les immeubles détenus en propriété franche sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 20 à 40 ans;
- Les améliorations d'agencements ou d'aménagements sont amorties sur la plus courte de la période non écoulée du contrat de location et de leur durée d'utilité estimée résiduelle.

Le matériel, le mobilier et les agencements (y compris le matériel loué dans le cadre de contrats de location simple aux termes desquels la banque est le bailleur) sont inscrits au coût diminué des pertes de valeur et de l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si leur valeur comptable pouvait ne pas être recouvrable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

15 Immobilisations corporelles (suite)

	<i>Terrains et immeubles détenus en propriété franche</i> (en millions de dollars)	<i>Améliorations d'agencements ou d'amé- nagements</i> (en millions de dollars)	<i>Matériel, mobilier et agencements</i> (en millions de dollars)	<i>Total</i> (en millions de dollars)
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2014.....	3	163	97	263
Entrées au coût.....	–	11	9	20
Sorties et sorties du bilan.....	–	(11)	(19)	(30)
Au 31 décembre 2014.....	3	163	87	253
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2014.....	(2)	(71)	(53)	(126)
Dotation aux amortissements pour l'exercice.....	–	(16)	(17)	(33)
Sorties et sorties du bilan.....	–	11	19	30
Au 31 décembre 2014.....	(2)	(76)	(51)	(129)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014.....	1	87	36	124
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2013.....	3	153	100	256
Entrées au coût.....	–	18	14	32
Sorties et sorties du bilan.....	–	(8)	(17)	(25)
Au 31 décembre 2013.....	3	163	97	263
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2013.....	(2)	(62)	(52)	(116)
Dotation aux amortissements pour l'exercice.....	–	(16)	(18)	(34)
Sorties et sorties du bilan.....	–	7	17	24
Au 31 décembre 2013.....	(2)	(71)	(53)	(126)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2013.....	1	92	44	137

16 Participations dans des filiales et d'autres entités

Méthode comptable

Filiales

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce un contrôle comme des filiales. La méthode de consolidation adoptée par la banque est décrite à la note 1 f).

Entités structurées

Une entité structurée est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités principales sont dirigées au moyen d'arrangements contractuels. Souvent, les entités structurées ont des activités limitées ainsi qu'un objectif précis et bien défini.

Les entités structurées sont évaluées aux fins de la consolidation conformément à la méthode comptable énoncée à la note 1 f).

La banque est considérée comme étant le promoteur d'une autre entité si, en plus du lien qu'elle maintient avec cette dernière, elle a joué un rôle clé dans son établissement ou dans le rassemblement des contreparties concernées d'une transaction structurée. La banque n'est pas considérée comme étant un promoteur si son seul lien avec l'entité consiste à lui fournir des services dans des conditions de concurrence normale, et elle cesse d'être un promoteur dès qu'elle ne maintient plus aucun lien avec l'entité structurée.

Au 31 décembre 2014, les filiales suivantes étaient entièrement détenues par la Banque HSBC Canada :

<i>Filiale</i>	<i>Lieu de constitution</i>	<i>Capitaux propres émis</i>
HSBC South Point Investments (Barbados) LLP	St. Michael, Barbade	989
Financement hypothécaire HSBC Inc.	Toronto, Ontario, Canada	410
Société de fiducie HSBC (Canada) ¹	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	192
Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.	Toronto, Ontario, Canada	187
Société hypothécaire HSBC (Canada)	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	50
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	19
Société de prêts HSBC (Canada) ¹	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	10
Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.	Toronto, Ontario, Canada	9
Société de capital HSBC (Canada) Inc.	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	8

¹ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2015, Société de prêts HSBC (Canada) a été fusionnée avec Société de fiducie HSBC (Canada). Cet événement n'a eu aucune incidence sur le bilan consolidé de la banque.

La banque a été le promoteur et l'instigateur du programme de fonds multicédants de papier commercial adossé à des actifs Performance Trust (« PT »), dont l'objectif est d'offrir principalement à ses clients institutionnels et du secteur privé au Canada des véhicules de financement adossés à des actifs garantis. Cette structure prévoit que PT achète contre trésorerie des instruments financiers émis par des entités ad hoc dont les promoteurs sont des clients ou qu'il fournisse directement à ses clients des véhicules de financement adossés à des actifs. PT finance les actifs admissibles aux termes d'une convention de financement conclue avec Regency Trust Inc. (« Regency »), fonds multicédants de papier commercial adossé à des actifs dont le promoteur est une autre entité du Groupe HSBC dans laquelle il est consolidé.

La banque est l'agent de services financiers de PT, qui lui verse une commission fondée sur le marché. À ce titre, il lui incombe de réaliser les transactions entre les clients et PT. Au 31 décembre 2014, aucune activité ni aucun solde ne liaient PT et la banque. La banque a fourni à Regency des concours de trésorerie de sûreté contre le risque de liquidité posé par les papiers commerciaux émis par Regency afin de financer leurs clients.

Il y a également lieu de se reporter à la note 27 en ce qui concerne la Fiducie d'actifs HSBC Canada.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

17 Autres actifs

Méthode comptable

Intérêts détenus dans des entreprises associées

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce une influence notable, mais qui ne sont pas des filiales (voir la note 16), comme des entreprises associées.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, y compris le goodwill associé, et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de la banque dans l'actif net.

Les profits générés par les transactions entre la banque et ses entreprises associées sont éliminés en fonction de la quote-part respective de la banque dans ces entreprises. Les pertes sont également éliminées de cette manière, à moins que la transaction ne donne une indication de dépréciation de l'actif transféré.

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Impôt différé	111	120
Débiteurs et autres sommes à recevoir.....	92	75
Participations dans des entreprises associées.....	93	67
Impôt exigible	29	34
Sommes à recevoir des clients, des courtiers et des chambres de compensation	12	29
Autres actifs non financiers	8	7
	345	332

18 Goodwill et immobilisations incorporelles

Méthode comptable

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la banque comprennent tant les logiciels achetés que ceux générés en interne. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables qui sont nécessaires pour créer, produire et préparer les logiciels afin qu'ils puissent être utilisés de la manière prévue par la direction. Les coûts engagés en vue de la mise à niveau continue des logiciels sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les logiciels sont présentés au coût diminué de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit de 3 à 5 ans.

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Goodwill	23	23
Logiciels.....	39	45
	62	68

Tout comme en 2013, aucune dépréciation du goodwill n'a été comptabilisée en 2014.

19 Passifs détenus à des fins de transaction

Méthode comptable

Les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils ont été repris ou engagés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter à court terme ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction, lorsque la banque conclut des engagements contractuels avec des contreparties, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints. Ils sont initialement évalués à la juste valeur; les variations subséquentes de celle-ci et des intérêts payés étant comptabilisées dans l'état du résultat net au poste Produits de négociation nets.

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Autres passifs – positions vendeur nettes	3 910	3 617
Passifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients.....	282	442
Passifs détenus à des fins de transaction à payer à d'autres banques	18	300
Autres titres de créance émis	17	37
	4 227	4 396

20 Titres de créance émis

Méthode comptable

Les passifs financiers des titres de créance sont comptabilisés lorsque la banque conclut des ententes contractuelles avec des contreparties, soit habituellement à la date de la transaction, et sont initialement évalués à la juste valeur, laquelle correspond normalement à la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables engagés. L'évaluation ultérieure des passifs financiers, autres que ceux mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net et les garanties financières, se fait au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir l'écart entre les produits reçus, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables engagés, et le montant du remboursement sur la durée de vie prévue de l'instrument.

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Obligations et billets à moyen terme	10 029	10 299
Instruments du marché monétaire.....	581	1 049
	10 610	11 348

Les titres de créance sont comptabilisés au coût.

Terme à courir jusqu'à l'échéance

Moins de 1 an.....	3 712	3 365
De 1 an à 5 ans	5 553	6 659
Plus de 5 ans.....	1 345	1 324
	10 610	11 348

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

21 Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur

Méthode comptable

Les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont classés dans la catégorie susmentionnée s'ils respectent les critères suivants, et ils sont irrévocablement désignés comme tels à leur origine. La banque peut désigner des instruments financiers comme étant à la juste valeur si cette désignation :

- élimine ou réduit significativement les incohérences dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, sinon, découleraient de l'évaluation d'instruments financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur des positions connexes selon une autre méthode. Les principales catégories de passifs financiers désignés par la banque selon ce critère sont les titres de créance émis et la dette subordonnée. Les intérêts à verser sur certains instruments de créance à long terme à taux fixe émis ont été rattachés à certains swaps de taux d'intérêt dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt dûment documentée. Une non-concordance comptable pourrait survenir si les instruments de créance émis étaient comptabilisés au coût amorti, et celle-ci est éliminée par le biais de leur désignation comme étant à la juste valeur;
- s'applique aux groupes d'instruments financiers qui sont gérés, et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée, lorsque les informations sur les groupes d'instruments financiers sont présentées sur cette base à la direction;
- a trait à des instruments financiers comportant au moins un dérivé incorporé considéré comme n'y étant pas étroitement lié.

Une fois la désignation à la juste valeur faite, elle est irrévocable. Les passifs financiers désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, soit généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints.

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Débetures subordonnées (note 23).....	<u>425</u>	<u>428</u>

Au 31 décembre 2014, la valeur comptable des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur dépassait de 25 millions de dollars (de 28 millions de dollars en 2013) le montant contractuel à l'échéance. Au 31 décembre 2014, le cumul des variations de la juste valeur attribuables aux changements du risque de crédit était un profit de 2 millions de dollars (profit de 2 millions de dollars en 2013).

22 Autres passifs

Méthode comptable

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite courante qui découle d'événements antérieurs et pour laquelle une estimation raisonnable peut être effectuée.

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Prêts hypothécaires vendus avec recours.....	1 756	1 882
Créditeurs.....	346	274
Provisions et autres passifs non financiers.....	143	153
Passif au titre des paiements fondés sur des actions.....	19	20
Impôt exigible.....	15	9
	<u>2 279</u>	<u>2 338</u>

23 Créances subordonnées

Les débetures subordonnées, qui ne sont pas garanties et dont le droit de paiement est subordonné aux revendications des déposants et de certains autres créanciers, se détaillent ainsi :

	Année d'échéance	Valeur comptable	
		2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Taux d'intérêt (%)			
Émises à des tiers			
4,94 ¹	2021	200	200
4,80 ²	2022	425	428
Au taux des acceptations bancaires à 30 jours majoré de 0,50 %...	2083	39	39
Total des débetures.....		664	667
Moins : passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur (note 21).....		(425)	(428)
Débetures au coût amorti		239	239

1 Le taux d'intérêt est établi à 4,94 % jusqu'en mars 2016 et sera ensuite révisé pour correspondre au taux moyen des acceptations bancaires à 90 jours, majoré de 1 %.

2 Le taux d'intérêt est établi à 4,8 % jusqu'en avril 2017 et, par la suite, sera établi à un taux annuel correspondant au taux moyen des acceptations bancaires à 90 jours, majoré de 1 %. Ces débetures sont désignées comme étant détenues à des fins de transaction aux termes de l'option d'évaluation à la juste valeur.

24 Juste valeur des instruments financiers

Méthode comptable

Évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Toutefois, la juste valeur pourra parfois se fonder sur les prix des autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, comme les courbes de taux d'intérêt, la volatilité des options et les taux de change.

La juste valeur des instruments financiers est habituellement déterminée sur une base individuelle. Or, lorsque la banque gère un groupe d'actifs et de passifs financiers en fonction de son exposition nette au risque de marché ou de crédit, elle évalue la juste valeur du groupe d'instruments financiers sur la base du montant net, mais elle présente distinctement les actifs et les passifs financiers sous-jacents dans les états financiers, à moins que ceux-ci ne respectent les critères de compensation établis aux termes des IFRS, tels qu'ils sont décrits à la note 32.

Cadre de contrôle

Les justes valeurs sont soumises à un cadre de contrôle conçu pour assurer qu'elles sont établies, ou validées, par une fonction indépendante de celle prenant les risques. La responsabilité finale de la détermination des justes valeurs incombe alors au service des finances de la banque. Ce dernier institue les méthodes et procédures comptables régissant l'évaluation de la juste valeur et se charge de veiller à ce qu'elles respectent l'ensemble des normes comptables pertinentes.

Une méthode de détermination ou de validation indépendante est appliquée pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées sur la base des cours du marché établis en externe ou des données sur les prix observables intégrées dans les modèles. Dans les marchés inactifs, il peut s'avérer impossible de procéder à l'observation directe d'un cours négocié. Dans de telles circonstances, la banque obtiendra d'autres données de marché afin de valider la juste valeur des instruments financiers, en accordant plus d'importance à l'information qui est jugée plus pertinente et fiable. À cet égard, les facteurs pris en compte comprennent notamment :

- le niveau de fiabilité attendu des prix quant aux véritables cours négociés ou négociables;
- le niveau de ressemblance entre les instruments financiers;
- le niveau de cohérence entre les différentes sources;

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Cadre de contrôle (suite)

- le processus suivi par le fournisseur de prix pour obtenir des données;
- la période entre la date des données du marché et la date de clôture;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Les modèles fournissent un cadre logique de saisie et de traitement des données d'évaluation nécessaires. En ce qui a trait aux justes valeurs établies à l'aide d'un modèle d'évaluation, le cadre de contrôle peut comprendre, s'il y a lieu, l'élaboration ou la validation indépendante i) de la logique suivie par les modèles d'évaluation; ii) des données intégrées à ces modèles; iii) de tout ajustement nécessaire ne touchant pas aux modèles d'évaluation et iv) des données générées par les modèles, lorsque cela est possible. Avant de devenir opérationnels, les modèles d'évaluation sont soumis à un processus de diligence raisonnable et d'étalonnage et sont étalonnés par rapport aux données de marché externes sur une base continue.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal, ou à défaut, sur le marché le plus avantageux auquel la banque a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Les justes valeurs sont déterminées selon la hiérarchie suivante :

- a) *Niveau 1 : cours du marché* – Cours du marché d'instruments financiers identiques dans des marchés actifs.
- b) *Niveau 2 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données observables* – Cours du marché d'instruments financiers similaires dans des marchés actifs ou cours du marché d'instruments identiques ou similaires dans des marchés inactifs et instruments financiers évalués au moyen de modèles dans lesquels toutes les données importantes sont observables.
- c) *Niveau 3 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes* – Instruments financiers évalués au moyen de modèles où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables.

L'existence de cours du marché publiés sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, une technique d'évaluation est appliquée. Le jugement portant sur le fait qu'un marché soit actif ou non peut tenir compte notamment de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence des activités de négociation, la disponibilité des cours et la taille des écarts cours acheteur-cours vendeur. Dans le cas de marchés inactifs, il est nécessaire de réaliser des procédés supplémentaires pendant le processus d'évaluation pour obtenir l'assurance que le prix de la transaction fournit des éléments probants à l'égard de la juste valeur ou pour déterminer quels ajustements devraient être apportés aux prix de la transaction afin d'être en mesure d'évaluer la juste valeur de l'instrument.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leurs évaluations. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées selon le type d'instrument et les données du marché disponibles. La majeure partie des techniques d'évaluation reposent sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés, analyse dans le cadre de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés, puis ramenés à leur valeur actualisée au moyen d'une courbe d'actualisation. Avant la prise en compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus pourraient soit être connus, dans le cas notamment de la tranche à taux fixe d'un swap de taux d'intérêt, soit être incertains et nécessiter de recourir à des projections, dans le cas notamment de la tranche à taux variable d'un swap de taux d'intérêt. Les projections font intervenir des courbes de rendement du marché à terme, lorsqu'il en existe. Dans le cas des modèles d'évaluation des options, la probabilité de différents résultats futurs possibles doit être prise en compte. Par ailleurs, la valeur de certains produits est tributaire de plus d'un facteur de marché. Dans de tels cas, il est généralement nécessaire de tenir compte de l'influence de l'évolution d'un facteur de marché sur les autres facteurs de marché. Aux fins de ces calculs, les variables du modèle comprennent les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les volatilités, les corrélations, ainsi que les taux de remboursement par anticipation et de défaut. Dans le cas des dérivés de taux d'intérêt libellés en devises importantes et dont les contreparties sont garanties, HSBC utilise une courbe d'actualisation qui reflète les taux d'intérêt à un jour.

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur (suite)

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées; pour ceux-ci le calcul de la juste valeur relève davantage du jugement. L'intégralité d'un instrument est classée comme ayant été évaluée au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante de la valeur comptable de l'instrument ou du bénéfice à l'origine (« profit et perte du jour 1 ») est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une transaction pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (les données sur les prix fixés par consensus peuvent être utilisées, par exemple). En outre, dans certains cas, la majeure partie de la juste valeur calculée d'après une technique d'évaluation comportant des données non observables importantes peut être attribuable aux données observables. Par conséquent, l'incidence d'une incertitude dans la détermination des données non observables se limitera habituellement à l'incertitude entourant la juste valeur globale de l'instrument financier évalué.

Dans certains cas, surtout lorsque les créances font l'objet d'une couverture par des contrats sur taux d'intérêt ou des obligations structurées, la banque utilise la juste valeur pour évaluer la valeur comptable de ses propres titres de créance émis. La banque comptabilise à la juste valeur ses propres titres de créance émis en fonction des cours du marché actif pour l'instrument spécifique visé, s'ils sont disponibles. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les propres titres de créance émis sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation dont les données sont soit fondées sur les cours du marché inactif de l'instrument, soit estimées par rapport aux cours du marché actif pour des instruments semblables. Dans les deux cas, la juste valeur tient compte de l'incidence de l'application de l'écart de crédit qui est approprié en regard des obligations de la banque. Pour la totalité des titres de créance émis, le modèle de flux de trésorerie actualisés est utilisé pour séparer l'écart de juste valeur qui pourrait découler des variations des écarts de crédit de la banque causés par les fluctuations des autres facteurs de marché tels les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Plus précisément, la variation de la juste valeur des titres de créance émis attribuable à l'écart de crédit propre de la banque est calculée comme suit : pour chaque titre à la date de clôture, un prix vérifiable à l'externe est obtenu ou un prix est calculé en fonction des écarts de crédit pour des titres semblables pour le même émetteur. À partir des flux de trésorerie actualisés, chaque titre est ensuite évalué au moyen d'une courbe d'actualisation sans risque. La différence relevée entre les évaluations s'explique par l'écart de crédit propre de la banque. Cette méthodologie est appliquée uniformément pour tous les titres.

Les obligations structurées émises et certains autres passifs au titre d'instruments hybrides sont compris avec les passifs de négociation et sont évalués à la juste valeur. L'écart de crédit appliqué à ces instruments est calculé à partir des écarts pour lesquels la banque émettrait des obligations structurées.

Les profits et les pertes découlant des variations des écarts de crédit des passifs émis par la banque sont résorbés sur la durée du contrat lié aux créances, pour autant que ces créances ne soient pas remboursées prématurément. Les positions nettes des instruments financiers non dérivés et les portefeuilles dérivés sont tous évalués aux cours acheteur et vendeur, selon le cas. Le cours des positions acheteur correspond au cours acheteur et celui des positions vendeur, au cours vendeur.

La juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers inscrits dans un marché actif est calculée comme étant le produit du nombre d'unités par son cours sur le marché et aucune décote pour bloc d'actions n'est effectuée.

Le calcul de la juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction, pas plus que des coûts futurs au titre de l'administration du portefeuille d'instruments dérivés hors cote. Ceux-ci, ainsi que les frais de montage, tels les commissions de courtage et les coûts post-négociation, sont inclus aux postes Charges de commissions ou Total des charges d'exploitation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur (suite)

Les paragraphes qui suivent présentent de façon détaillée les techniques d'évaluation appliquées à l'égard des instruments qui nous intéressent :

– *Capitaux propres de sociétés fermées*

Les portefeuilles de capitaux propres de sociétés fermées que détient la banque sont classés en tant que placements dans des entreprises associées, ils sont détenus à leur juste valeur et ils ne sont pas négociés sur des marchés actifs. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur d'un placement est estimée en fonction d'une analyse de la situation financière de l'entreprise et de ses résultats, du profil de risque, des perspectives et d'autres facteurs, ainsi que selon les évaluations de marché pour des entités semblables inscrites sur un marché actif, ou au prix auquel les sociétés semblables ont changé leur participation. L'exercice du jugement est requis en raison des incertitudes inhérentes à l'estimation de la juste valeur des placements en capitaux propres de sociétés fermées.

– *Titres de créance, bons du Trésor et autres lettres de change admissibles, et capitaux propres*

La juste valeur de ces instruments repose sur les cours du marché fournis par une bourse, un courtier, un groupe sectoriel ou un service de tarification, lorsqu'ils sont disponibles. Le cas contraire, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché des instruments semblables, ajustés au besoin pour tenir compte du contexte spécifique entourant les instruments.

En l'absence de cours du marché, la juste valeur est établie selon les techniques d'évaluation fondées sur le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des actifs. Les données de ces techniques d'évaluation sont tirées des données de marché observables et, s'il y a lieu, des hypothèses se rapportant aux données non observables.

– *Dérivés*

Les instruments dérivés hors cote (c.-à-d. ceux qui ne sont pas négociés en bourse) sont mesurés selon des modèles d'évaluation qui calculent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus en se basant sur des principes excluant tout arbitrage sans risque. Pour bon nombre de produits dérivés ordinaires, tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les méthodes de modélisation utilisées sont la norme dans le secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, on peut relever certaines différences dans les pratiques du marché. Les données des modèles d'évaluation sont établies à partir des données de marché observables, lorsque cela est possible, qui comprennent les prix disponibles auprès des bourses, des courtiers ou des fournisseurs de prix fixés par consensus. Il est possible que certaines données ne puissent être directement observables sur le marché, mais qu'elles puissent être déterminées à partir de prix observables au moyen de procédés de calibration de modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, toutefois, elles peuvent habituellement être estimées à partir de données historiques ou d'autres sources. Parmi les données qui sont généralement observables, on retrouve les cours de change au comptant et à terme, les courbes de taux d'intérêt de référence et les diagrammes de surface de la volatilité pour les produits liés aux options communément négociés. Les données qui peuvent ne pas être observables comprennent les échelles de volatilité, en totalité ou en partie, des produits liés aux options négociés plus rarement, et les corrélations entre les facteurs de marché, tels les taux de change, les taux d'intérêt et les prix des capitaux propres.

En raison de l'évolution des pratiques par suite de changements d'ordre réglementaire et comptable ainsi que des faits nouveaux touchant l'ensemble du marché, la banque avait adopté diverses méthodes aux fins de l'application de certains ajustements liés à l'évaluation des instruments dérivés. Ces méthodes incluaient l'application d'ajustements d'évaluation créditeurs et débiteurs liés à la contrepartie ainsi qu'à l'exposition de la banque au risque de crédit au moment de l'évaluation de la juste valeur des dérivés. Traditionnellement, la banque évaluait les dérivés non garantis en désactualisant les flux de trésorerie futurs attendus en fonction d'un taux d'intérêt de référence, qui était généralement le taux CDOR ou son équivalent. Suivant l'évolution des pratiques du marché, HSBC a modifié cette approche en 2014. Depuis, HSBC considère la courbe du swap indexé sur le taux à un jour comme étant la courbe d'actualisation de base applicable à tous les dérivés, qu'ils soient garantis ou non, et elle a mis en place un « ajustement de la juste valeur lié au financement » afin de rendre compte du financement, à des taux autres que ceux du swap indexé sur le taux à un jour, de l'exposition des dérivés non garantis. Au 31 décembre 2014, l'ajustement de la juste valeur lié au financement était de 4 millions de dollars et son adoption initiale s'est traduite par une diminution équivalente des produits de négociation pour 2014. Fait à noter, aucun consensus absolu ne s'est encore dégagé à cet égard au sein du secteur bancaire. La banque continuera donc de suivre l'évolution des tendances du secteur et, au besoin, elle peaufinera ses méthodes de calcul.

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur (suite)

– Dérivés (suite)

Certaines options de change à long terme comptent parmi les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes.

– Obligations structurées

La juste valeur des obligations structurées est calculée à partir de la juste valeur des titres de créance sous-jacents, tel qu'il est décrit précédemment, et la juste valeur du dérivé intégré est déterminée selon la méthode présentée dans le paragraphe ci-dessus portant sur les instruments dérivés.

Les passifs détenus à des fins de transaction évalués au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données non observables importantes se composaient d'obligations structurées indexées sur actions, lesquelles sont émises par HSBC et fournissent à la contrepartie un rendement lié à celui de certains titres de capitaux propres. Ces obligations sont classées dans le niveau 3 en raison du caractère non observable de paramètres tels que la volatilité des titres de capitaux propres à long terme et les corrélations entre les prix des instruments de capitaux propres et les taux d'intérêt et entre les taux d'intérêt et les taux de change.

Base d'évaluation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente une analyse des différentes bases d'évaluation décrites précédemment qui ont été utilisées pour mesurer les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

	Techniques d'évaluation			Total (en millions de dollars)
	Niveau 1 : cours du marché (en millions de dollars)	Niveau 2 : données observables (en millions de dollars)	Niveau 3 : données non observables importantes (en millions de dollars)	
Au 31 décembre 2014				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	2 680	6 234	–	8 914
Dérivés	–	4 042	40	4 082
Placements financiers disponibles à la vente	17 078	3 044	–	20 122
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction.....	3 753	468	6	4 227
Passifs financiers à la juste valeur	–	425	–	425
Dérivés	–	3 845	40	3 885
Au 31 décembre 2013				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	2 754	3 974	–	6 728
Dérivés	–	2 078	34	2 112
Placements financiers disponibles à la vente	19 143	2 671	–	21 814
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction.....	3 470	917	9	4 396
Passifs financiers à la juste valeur	–	428	–	428
Dérivés	–	1 712	34	1 746

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

	Actifs		Passifs	
	Disponibles à la vente (en millions de dollars)	Dérivés (en millions de dollars)	Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Dérivés (en millions de dollars)
Au 1 ^{er} janvier 2014.....	–	34	9	34
Total des profits ou pertes constatés dans le résultat net.....	–	5	–	5
Règlements.....	–	–	(1)	–
Transferts sortants.....	–	(14)	(3)	(14)
Transferts entrants.....	–	15	1	15
Au 31 décembre 2014.....	–	40	6	40
Total des profits ou pertes constatés dans le résultat net et liés aux actifs et passifs détenus à la date de clôture.....	–	5	–	5

	Actifs		Passifs	
	Disponibles à la vente (en millions de dollars)	Dérivés (en millions de dollars)	Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Dérivés (en millions de dollars)
Au 1 ^{er} janvier 2013.....	9	5	49	7
Total des profits ou pertes constatés dans le résultat net.....	1	34	1	32
Émissions.....	–	–	15	–
Règlements.....	(10)	–	(1)	–
Transferts sortants.....	–	(5)	(55)	(5)
Au 31 décembre 2013.....	–	34	9	34
Total des profits ou pertes constatés dans le résultat net et liés aux actifs et passifs détenus à la date de clôture.....	–	34	–	34

En 2014 et en 2013, il n'y a pas eu de transferts importants entre le niveau 1 et le niveau 2.

Les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction sont présentés à l'état du résultat net, au poste Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets. Les variations de la juste valeur de la dette à long terme désignée comme étant à la juste valeur et des dérivés connexes sont présentées à l'état du résultat net, au poste Variations de la juste valeur de la dette à long terme émise et des dérivés connexes. Le poste Charge nette liée/(produits nets liés) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur de l'état du résultat net rend compte des fluctuations de la juste valeur de tous les autres instruments financiers désignés à la juste valeur et des dérivés connexes.

Les profits et pertes réalisés à partir des titres disponibles à la vente sont présentés au poste Profits diminués des pertes liés aux placements financiers à l'état du résultat net, tandis que les profits et pertes latents sont inscrits à titre de Profits sur la juste valeur transférés aux capitaux propres dans les Placements disponibles à la vente des Autres éléments du résultat global.

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs à la date de clôture des actifs et des passifs ci-dessous sont estimées à des fins de présentation comme suit :

i) Prêts et avances à des banques et à des clients

La juste valeur des prêts et des avances est fondée sur des transactions observables sur le marché, s'il y a lieu. En l'absence de telles transactions, la juste valeur est estimée à partir de modèles de flux de trésorerie actualisés. Les prêts productifs sont regroupés, dans la mesure du possible, en lots homogènes séparés selon l'échéance et les taux d'intérêt nominaux. En règle générale, les flux de trésorerie contractuels sont actualisés à partir de l'estimation faite par la banque du taux d'actualisation qu'utiliserait un intervenant du marché pour évaluer les instruments présentant une échéance, un prix révisé et un risque de crédit semblables.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts tient compte des charges de dépréciation à la date de clôture et des estimations sur les attentes des intervenants du marché à l'égard des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts. En ce qui a trait aux prêts douteux, la juste valeur est estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs pendant la période au cours de laquelle ils devraient être recouvrés.

ii) Dépôts effectués par des banques et comptes des clients

Aux fins de l'estimation de la juste valeur, les dépôts effectués par des banques et les comptes des clients sont regroupés selon leur échéance résiduelle. Les justes valeurs sont estimées à l'aide des flux de trésorerie actualisés auxquels sont appliqués les taux courants offerts pour les dépôts ayant des échéances résiduelles semblables. La juste valeur d'un dépôt remboursable à vue avoisine sa valeur comptable.

iii) Titres de créance émis et créances subordonnées

Les justes valeurs sont établies à l'aide des cours du marché à la date de présentation, lorsque ceux-ci sont disponibles, sinon elles sont déterminées selon les cours du marché pour des instruments semblables.

Les justes valeurs indiquées dans la présente note sont établies à une date précise et peuvent différer considérablement des montants qui seront réellement payés à la date d'échéance ou de règlement des instruments. Dans nombre de cas, il serait impossible de réaliser immédiatement les justes valeurs estimées étant donné la taille des portefeuilles évalués. Par conséquent, ces justes valeurs ne sont pas représentatives de la valeur qu'auraient les instruments financiers pour la banque en situation de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur représente le produit de la valeur d'un seul instrument par le nombre d'instruments détenus.

Le tableau suivant dresse la liste des instruments financiers dont la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'ils sont à court terme de par leur nature ou que leur prix est souvent révisé pour correspondre aux taux courants du marché :

Actifs

Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations
Débiteurs à court terme au poste Autres actifs
Produits à recevoir

Passifs

Effets en transit vers d'autres banques
Acceptations
Créditeurs à court terme au poste Autres passifs
Charges à payer

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

	2014					2013	
	Valeur comptable (en millions de dollars)	Juste valeur (en millions de dollars)	Niveau 1 : cours du marché (en millions de dollars)	Niveau 2 : données observables (en millions de dollars)	Niveau 3 : données non observables importantes (en millions de dollars)	Valeur comptable (en millions de dollars)	Juste valeur (en millions de dollars)
Actifs							
Prêts et avances à des banques	1 264	1 264	–	1 264	–	1 149	1 149
Prêts et avances à des clients	41 219	41 311	–	168	41 143	40 524	40 593
Convention de revente	6 714	6 714	–	6 714	–	6 161	6 161
Passifs							
Dépôts effectués par des banques	681	681	–	681	–	635	635
Comptes des clients	50 843	50 882	–	37 686	13 196	50 926	51 001
Conventions de rachat	4 054	4 054	–	4 054	–	1 487	1 487
Titres de créance émis	10 610	10 765	–	10 765	–	11 348	11 498
Créances subordonnées	239	247	–	247	–	239	236

25 Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et engagements éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne en garantie des actifs inscrits à son bilan consolidé relativement à des activités de titrisation, à des prêts hypothécaires vendus avec recours, à des prêts de titres et à des titres vendus en vertu de conventions de rachat. Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards de titrisation, de vente de prêts hypothécaires avec recours, de prêt de titres et de rachat de titres. En outre, la banque a donné des actifs en garantie de ses obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement.

Actifs financiers donnés en garantie de passifs comptabilisés au bilan et en garantie d'obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement :

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Trésorerie	628	263
Prêts hypothécaires résidentiels	3 122	4 418
Titres de créance	4 783	3 246
	8 533	7 927

La banque est tenue de donner des actifs en garantie de ses obligations au Système de transfert de paiements de grande valeur (le « STPGV »), qui traite par voie électronique et en temps réel les paiements de grande valeur qui doivent être effectués rapidement au Canada. Dans le cadre normal des activités, les actifs donnés en garantie sont dégagés au moment du règlement des obligations de la banque à la fin de chaque jour ouvrable. Or, il arrive parfois qu'elle doive emprunter à la Banque du Canada une somme servant à couvrir ses obligations en matière de règlement. Dans de tels cas, les actifs donnés en garantie constituent une sûreté sur l'emprunt. Tant au 31 décembre 2014 qu'au 31 décembre 2013, aucune somme n'était engagée à cette fin aux termes d'une telle entente. Par conséquent, les actifs donnés en garantie relativement aux obligations de la banque au STPGV n'ont pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus.

25 Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs (suite)

Garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie que la banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaut se chiffre à 7 457 millions de dollars (6 727 millions de dollars en 2013). La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie ayant été vendus ou redonnés en garantie est de 4 702 millions de dollars (2 651 millions de dollars en 2013). La banque est tenue de remettre des actifs équivalents.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards d'emprunt et de revente de titres.

26 Capital social

Méthode comptable

Les instruments financiers émis sont généralement classés dans les capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction des produits, après impôt.

Autorisé

Actions privilégiées – nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 1, émises en une ou en plusieurs séries, et nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 2, émises en une ou en plusieurs séries. La banque peut, de temps à autre, diviser en séries distinctes des actions privilégiées de catégorie 1 non émises et établir le nombre d'actions pour chaque série, de même que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rapportant.

Actions ordinaires – 993 677 000 actions.

Émis et entièrement libéré

	2014		2013	
	Nombre d'actions	Capital social (en millions de dollars)	Nombre d'actions	Capital social (en millions de dollars)
Actions privilégiées de catégorie 1				
Série C ¹	7 000 000	175	7 000 000	175
Série D ²	7 000 000	175	7 000 000	175
Série E ³	–	–	10 000 000	250
	14 000 000	350	24 000 000	600
Actions ordinaires	498 668 000	1 225	498 668 000	1 225

1 Les actions ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 5,1 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2014 et en 2013, des dividendes d'un montant de 9 millions de dollars ont été déclarés et versés sur ces actions. Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, la banque pouvait racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces majoré d'une prime décroissante jusqu'au 30 juin 2014 et, depuis, elle peut le faire à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour leur rachat.

La banque pourra également, à tout moment, mais seulement avec l'autorisation préalable des organismes de réglementation, aviser les actionnaires qu'ils ont le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie 1 d'une nouvelle série à raison de une action pour une.

2 Les actions ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 5 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2014 et en 2013, des dividendes d'un montant de 9 millions de dollars ont été déclarés et versés sur ces actions.

Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, la banque pouvait racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces majoré d'une prime décroissante jusqu'au 31 décembre 2014 et, depuis, elle peut le faire à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour leur rachat.

La banque pourra également, à tout moment, mais seulement avec l'autorisation préalable des organismes de réglementation, aviser les actionnaires qu'ils ont le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie 1 d'une nouvelle série à raison de une action pour une.

3 Les actions avaient une valeur nominale de 25 \$ chacune, ne comportaient pas de droit de vote, elles étaient rachetables et le dividende n'était pas cumulatif. Chaque action offrait un rendement de 6,6 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2014 et en 2013, des dividendes d'un montant de 8 millions de dollars et de 16 millions de dollars, respectivement, ont été déclarés et versés sur ces actions.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

26 Capital social (suite)

Restriction à la déclaration d'un dividende

La banque a stipulé que si la Fiducie omettait de payer en totalité le rendement indiqué pour les HSBC HaTS^{mc}, elle ne déclarerait aucun dividende sur ses actions, à moins que la Fiducie ne paie le rendement indiqué (se reporter à la note 27).

27 Participations ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale

Participations ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Fiducie d'actifs HSBC Canada	200	200
	200	200

Fiducie d'actifs HSBC Canada

La Fiducie d'actifs HSBC Canada (la « Fiducie ») est une fiducie à capital fixe qui a été établie par la Société de fiducie HSBC (Canada), filiale entièrement détenue par la banque, en sa qualité de fiduciaire. La Fiducie a pour objectif de détenir des titres admissibles qui produiront un produit net qui sera distribué aux détenteurs de titres émis par la Fiducie (« HSBC HaTS^{mc} »). Les actifs de la Fiducie sont principalement constitués d'un droit de participation indivis dans des blocs de prêts hypothécaires de premier rang assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada, lesquels prêts sont accordés par la banque, et de dépôts de la Fiducie détenus auprès de la banque.

À moins que la banque n'omette de déclarer un dividende sur ses actions privilégiées, la Fiducie effectuera une distribution semestrielle en espèces non cumulative aux détenteurs de HSBC HaTS^{mc}. La banque a stipulé que si la Fiducie omettait de payer en totalité le rendement indiqué pour les HSBC HaTS^{mc}, elle ne déclarerait aucun dividende sur ses actions, à moins que la Fiducie ne paie le rendement indiqué (se reporter à la note 26).

	2014		2013	
	Nombre de parts	(en millions de dollars)	Nombre de parts	(en millions de dollars)
HaTS ^{mc} – Série 2015.....	200 000	200	200 000	200

Chaque part de série 2015 a été émise au prix de 1 000 \$ la part pour procurer un rendement annuel effectif de 5,149 % jusqu'au 30 juin 2015 et un rendement correspondant au taux des acceptations bancaires à six mois, majoré de 1,5 % par la suite. Les parts ne peuvent être rachetées au gré des détenteurs. La Fiducie peut racheter les parts depuis le 30 juin 2010 et à chaque date de distribution par la suite, sous réserve du paiement d'une prime dans certaines circonstances et de l'approbation des organismes de réglementation.

28 Notes afférentes au tableau des flux de trésorerie

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
<i>Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice avant impôt</i>		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.....	50	48
Charges au titre des paiements fondés sur des actions.....	12	9
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	107	188
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies.....	20	20
	189	265
<i>Variation des actifs d'exploitation</i>		
Variation des paiements anticipés et produits à recevoir.....	20	(41)
Variation du montant net des titres détenus à des fins de transaction et des dérivés	(2 134)	235
Variation des prêts et avances à des clients.....	(802)	1 745
Variation des conventions de revente non détenues à des fins de transaction	(142)	(2 713)
Variation des autres actifs	(279)	190
	(3 337)	(584)
<i>Variation des passifs d'exploitation</i>		
Variation des charges à payer et des produits différés	(27)	23
Variation des dépôts effectués par des banques	46	(521)
Variation des comptes des clients	(83)	4 633
Variation des conventions de rachat non détenues à des fins de transaction	2 567	(1 541)
Variation des titres de créance émis	(738)	(632)
Variation des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	(3)	(8)
Variation des autres passifs	158	(107)
	1 920	1 847
<i>Intérêts</i>		
Intérêts payés	(715)	(714)
Intérêts reçus	1 910	2 033

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Méthode comptable

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont généralement ceux échéant à moins de trois mois après la date de leur acquisition et incluent la trésorerie et les soldes détenus dans la banque centrale, les titres de créance, les prêts et avances à des banques, des effets en cours de compensation auprès d'autres banques ou en transit vers celles-ci et des certificats de dépôt.

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....	73	165
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques, montant net	(29)	54
Prêts et avances à des banques – un mois ou moins	1 264	1 149
Conventions de revente auprès de banques – un mois ou moins.....	744	333
Bons du Trésor et certificats de dépôt – trois mois ou moins	285	195
	2 337	1 896

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

29 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties

Méthode comptable

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la banque, ou des obligations actuelles résultant d'événements passés pour lesquelles il n'est pas probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou encore, parce que le montant du règlement ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan, mais y sont présentés à moins que la probabilité de règlement ne soit très faible.

Contrats de garantie financière

Les passifs faisant l'objet de contrats de garantie financière sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est habituellement la commission reçue ou à recevoir. Par la suite, les passifs de garantie financière sont mesurés selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, moins le cumul de l'amortissement, et la meilleure estimation de la dépense à engager pour éteindre l'obligation.

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Garanties et autres passifs éventuels		
Garanties et lettres de crédit irrévocables données comme garantie additionnelle.....	5 230	3 940
Engagements		
Marges de crédit, crédits de soutien et autres engagements de prêts formels inutilisés ¹	37 239	34 588
Lettres de crédit documentaire et transactions liées au commerce international à court terme.....	572	540
	37 811	35 128

¹ Selon l'échéance contractuelle initiale.

Le tableau ci-dessus présente les montants nominaux du principal des engagements, des garanties et des autres passifs éventuels. Ils se rapportent principalement à des instruments de crédit qui incluent à la fois des garanties financières et non financières et des engagements d'accorder du crédit. Les montants nominaux du principal représentent les montants à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations. Une portion importante des garanties et des engagements devrait arriver à échéance sans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le total de ces montants nominaux du principal n'est pas représentatif des besoins futurs en liquidités.

Litiges

Dans le cadre normal de ses activités, il est possible que la banque ait à faire face à un certain nombre de poursuites. De l'avis de la direction, les conséquences de telles poursuites, dans l'ensemble, ne devraient pas avoir d'influence importante sur la situation financière consolidée de la banque ni sur les résultats de ses activités.

Informations relatives à HSBC à l'international

En octobre 2010, HSBC Bank USA (« HBUS ») a accepté de se conformer à une ordonnance de cesser et de s'abstenir émise par l'Office of the Comptroller of the Currency (l'« OCC ») et la société mère indirecte de cette société, HSBC North America Holdings Inc. (« HNAH ») a accepté de se conformer à une ordonnance de cesser et de s'abstenir émise par le Federal Reserve Board (le « FRB ») (les « ordonnances »). Ces ordonnances réclamaient des améliorations en vue de la mise en place d'un programme efficace de gestion des risques de non-conformité à l'échelle de ses établissements aux États-Unis, y compris la gestion du risque de non-conformité à la loi intitulée *Bank Secrecy Act* (« BSA ») et des lois contre le blanchiment d'argent des États-Unis. La banque poursuit ses efforts en vue de se conformer aux exigences des ordonnances.

29 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties (suite)

Informations relatives à HSBC à l'international (suite)

En décembre 2012, HSBC Holdings, HNAH et HBUS ont conclu des ententes avec des agences gouvernementales des États-Unis et du Royaume-Uni relativement à des violations passées de la BSA, des lois contre le blanchiment d'argent et des lois sur les sanctions. Aux termes de ces ententes, HSBC Holdings et HBUS ont conclu un accord de poursuite suspendue de cinq ans avec le Department of Justice des États-Unis (« DoJ »), le bureau du procureur fédéral du district est de New York et le bureau du procureur fédéral du district nord de la Virginie-Occidentale (l'« APS avec les procureurs des États-Unis »); HSBC Holdings a conclu un accord de poursuite suspendue de deux ans avec le procureur de district du comté de New York (l'« APS avec le procureur de New York »); HSBC Holdings a accepté de se conformer à une ordonnance de cesser et de s'abstenir; et HSBC Holdings et HNAH ont conclu une ordonnance sur consentement relative à une sanction civile pécuniaire émise par le FRB. De plus, HBUS a conclu une ordonnance sur consentement relative à une sanction civile pécuniaire avec le Financial Crimes Enforcement Network (« FinCEN ») et une autre avec l'OCC. HSBC Holdings a par ailleurs conclu une entente avec l'Office of Foreign Asset Control (l'« OFAC ») relativement à des transactions passées engageant des parties assujetties aux sanctions de l'OFAC et elle s'est également engagée auprès de la Financial Conduct Authority (« FCA ») du Royaume-Uni à s'acquitter, sur une période de cinq ans, de certaines obligations prospectives aux termes des lois contre le blanchiment d'argent et des lois sur les sanctions.

Aux termes de ces ententes, HSBC Holdings et HBUS ont versé aux autorités des États-Unis des paiements totalisant 1,9 milliard de dollars américains; elles continuent par ailleurs de se conformer à leurs obligations continues aux termes de ces ententes. En juillet 2013, le tribunal du district est de New York a approuvé l'APS avec les procureurs des États-Unis et a conservé le pouvoir de surveiller la mise en œuvre de cet accord. Aux termes des ententes avec le DoJ, la FCA et le FRB, un observateur indépendant (qui, aux fins de la FCA, doit être une personne habilitée (*skilled person*) en vertu de l'article 166 du *Financial Services and Markets Act*) évalue et analyse régulièrement l'efficacité du mécanisme de contrôle de la conformité aux lois contre le blanchiment d'argent et aux lois sur les sanctions ainsi que le progrès de la HSBC quant à la mise en œuvre des mesures correctives conformément à ces ententes.

HSBC Holdings a satisfait à toutes les exigences que lui avaient imposé l'APS avec le procureur de New York, accord qui a pris fin en décembre 2014, soit au terme de sa période de validité de deux ans. Si HSBC Holdings et HBUS satisfont à toutes les exigences que leur impose l'APS avec les procureurs des États-Unis, les accusations que le DoJ a portées contre elles seront abandonnées à la fin de la période de validité de cinq ans de cet accord. Le DoJ pourrait poursuivre HSBC Holdings ou HBUS en lien avec des questions visées par l'APS avec les procureurs des États-Unis si celles-ci en violaient les modalités.

HBUS a convenu avec l'OCC d'une ordonnance sur consentement l'obligeant à remédier aux situations et conditions énoncées dans ce qui était alors le plus récent rapport d'enquête de l'OCC et lui imposant certaines restrictions quant à l'acquisition, directe ou indirecte, du contrôle de toute nouvelle filiale financière, à la détention d'une participation dans une telle filiale et à la conduite de nouvelles activités par voie de sa filiale financière existante, sauf si l'OCC l'y autorise au préalable. HBUS a également conclu avec ce même organisme une ordonnance sur consentement distincte aux termes de laquelle elle se doit d'instaurer un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

L'accord conclu avec les autorités des États-Unis et du Royaume-Uni s'est soldé par des litiges privés, mais n'empêche pas que d'autres recours de droit privé puissent être intentés en rapport avec le respect, par HSBC, des lois contre le blanchiment d'argent, de la BSA et des lois sur les sanctions qui s'appliquent ou que d'autres mesures judiciaires ou réglementaires soient prises concernant des questions relevant de ces lois, mais non couvertes par les ententes.

En juillet 2014, une poursuite a été déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre HSBC Holdings et un ancien membre de son personnel prétendument au nom d'un groupe de personnes qui ont acheté des actions ordinaires et des actions américaines représentatives d'actions étrangères de HSBC entre juillet 2006 et juillet 2012. Les plaignants, qui réclament des dommages et intérêts d'un montant maximal de 20 milliards de dollars, allèguent que les parties défenderesses ont fait des déclarations inexactes sur le plan du droit juridique et de la common law dans des documents publiés par HSBC et par la banque quant à son respect des lois contre le blanchiment d'argent, le BSA, les lois sur les sanctions et d'autres lois. Cette affaire en est encore à ses balbutiements. À la lumière des renseignements dont elle dispose à l'heure actuelle, HSBC n'est pas en mesure de prévoir l'issue de ce dossier, ni même la durée des procédures connexes et son incidence éventuelle sur HSBC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

29 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties (suite)

Garanties

La banque offre des garanties et des engagements semblables au nom de tiers clients et d'autres entités au sein de la banque. Ces garanties sont généralement fournies dans le cours normal des activités bancaires de la banque. Les principales catégories de garanties fournies et le montant potentiel maximal des paiements futurs que la banque pourrait être tenue d'effectuer le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Garanties en faveur de tiers		
Type de garantie		
Contrats de garantie financière ¹	2 489	1 663
Cautions de bonne exécution ²	2 741	2 277
	5 230	3 940

¹ Les contrats de garantie financière requièrent de l'émetteur qu'il effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un certain débiteur conformément aux modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont les montants nominaux du principal.

² Les cautions de bonne exécution, les cautions de soumission, les lettres de crédit de soutien et les autres garanties liées aux transactions sont des engagements aux termes desquels l'obligation de la ou des banques d'effectuer des paiements dépend du dénouement d'un événement futur.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus tiennent compte de l'exposition maximale de la banque relativement à un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions découlant des garanties sont pris en compte et gérés conformément avec les politiques et procédures de gestion du risque de crédit global de la banque. Les garanties dont l'échéance est supérieure à un an sont soumises au processus d'examen du crédit annuel de la banque.

Rehaussements de crédit

La banque fournit des rehaussements partiels de crédit se rapportant à l'ensemble du programme de fonds multicédants qu'elle administre afin de protéger ceux qui investissent dans le papier commercial au cas où les recouvrements sur les actifs sous-jacents et les prélèvements sur le rehaussement de crédit propre à une opération et sur les concours de trésorerie de sûreté seraient insuffisants pour rembourser le papier commercial adossé à des actifs venant à échéance qui a été émis par un programme de fonds multicédants. Chaque groupe d'actifs financé par ce programme de fonds multicédants est structuré de manière à atteindre un profil de crédit de première qualité grâce au rehaussement de crédit propre à une transaction fournie par le vendeur de chaque groupe d'actifs au programme de fonds multicédants. Le rehaussement de crédit se rapportant à l'ensemble du programme a une durée de 12 mois.

30 Contrats de location

Méthode comptable

Les ententes qui transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classées comme étant des contrats de location-financement. À titre de bailleur aux termes de contrats de location-financement, la banque présente les montants dus aux termes de ces contrats, déduction faite des charges non acquises, dans le poste Prêts et avances à des banques ou Prêts et avances à des clients.

Tous les autres contrats sont classés comme étant des contrats de location simple. À titre de bailleur, la banque présente les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple dans les immobilisations corporelles. Les pertes de valeur sont comptabilisées si les valeurs comptables ne sont pas entièrement recouvrables. À titre de bailleur, la banque ne comptabilise pas les actifs loués au bilan.

Les produits financiers ou les charges financières liées à un contrat de location-financement sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée du contrat afin de refléter un taux de rendement constant. Les loyers à payer et à recevoir aux termes des contrats de location simple sont amortis selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location et ils sont comptabilisés au poste Charges générales et administratives ou Autres produits d'exploitation.

30 Contrats de location (suite)

Contrats de location simple

Au 31 décembre 2014, la banque avait, aux termes de certains contrats de location simple non résiliables, une obligation envers les terrains et les bâtiments pour lesquels les paiements minimaux futurs au titre de la location s'étendent sur plusieurs années, assortis d'une possibilité de renouvellement après cette période. L'augmentation des loyers de base est conforme aux modalités énoncées dans le contrat de location.

	Terrains et bâtiments	
	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes de contrats de location simple non résiliables venant à échéance		
À un an au plus	49	50
À plus de un an mais à cinq ans au plus	145	143
À plus de cinq ans	53	71
	247	264

En 2014, 50 millions de dollars (52 millions de dollars en 2013) ont été imputés au poste Charges générales et administratives relativement aux contrats de location et de sous-location, lesquels se rapportent tous aux paiements minimaux au titre de la location.

Créances liées aux contrats de location-financement

Aux termes de contrats de location-financement, la banque loue à des tiers différents actifs qui comprennent des actifs liés au transport (tels que les avions), des immobilisations et des machines. À l'échéance des contrats de location, les actifs peuvent être vendus aux tiers ou être loués pour une nouvelle période. Les preneurs peuvent participer à tout produit de cession réalisé. Les loyers de la période de location correspondront à un montant fixe ou varieront en fonction des fluctuations des taux d'impôt et des taux d'intérêt, notamment. Les loyers sont calculés de manière à recouper le coût des actifs diminués de leur valeur résiduelle, et à tirer des produits financiers.

	2014			2013		
	<i>Paiement minimum futur total</i> (en millions de dollars)	<i>Produits financiers non acquis</i> (en millions de dollars)	<i>Valeur actualisée</i> (en millions de dollars)	<i>Paiement minimum futur total</i> (en millions de dollars)	<i>Produits financiers non acquis</i> (en millions de dollars)	<i>Valeur actualisée</i> (en millions de dollars)
Créances liées aux contrats de location						
À un an au plus	700	(57)	643	709	(58)	651
À plus de un an mais à cinq ans au plus	1 326	(89)	1 237	1 383	(97)	1 286
À plus de cinq ans	80	(3)	77	71	(3)	68
	2 106	(149)	1 957	2 163	(158)	2 005

Au 31 décembre 2014, des valeurs résiduelles non garanties de 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2013) ont été comptabilisées, et la provision cumulée au titre des paiements minimaux non recouvrables au titre de la location est incluse dans les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

Au cours de l'exercice, aucun loyer éventuel n'a été reçu (aucun en 2013) et comptabilisé à l'état du résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 Transactions avec des parties liées

La société mère de la banque est HSBC Holdings, qui a été constituée en Angleterre. Les parties liées à la banque comprennent sa société mère, les autres filiales de celle-ci ainsi que les principaux dirigeants.

a Transactions avec les principaux dirigeants

Le terme principaux dirigeants fait référence aux personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la banque et comprend les membres du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau qui suit détaille la rémunération versée aux principaux dirigeants de la banque en contrepartie de services qui lui ont été rendus.

	2014 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)
Avantages à court terme	10	8
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Paiements fondés sur des actions	2	2
	13	11

Autres transactions, ententes et accords engageant les principaux dirigeants

Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été conclues dans le cadre normal des activités et sensiblement assorties des mêmes modalités, y compris les taux d'intérêt et les sûretés, que celles de transactions comparables intervenues avec des personnes ayant un rôle semblable ou, s'il y a lieu, avec d'autres membres du personnel. Les transactions ne comportaient pas de risque lié au remboursement plus élevé que la normale ni ne présentaient aucune autre caractéristique défavorable.

	2014		2013	
	<i>Solde maximal atteint au cours de l'exercice</i> (en millions de dollars)	<i>Solde au 31 décembre</i> (en millions de dollars)	<i>Solde maximal atteint au cours de l'exercice</i> (en millions de dollars)	<i>Solde au 31 décembre</i> (en millions de dollars)
Principaux dirigeants ¹				
Prêts.....	5,5	2,7	5,7	2,8
Cartes de crédit	0,1	0,1	0,2	0,1

¹ Comprend les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes, sur lesquelles elles exercent une influence notable ou dans lesquelles elles détiennent un droit de vote significatif.

31 Transactions avec des parties liées (suite)

b Transactions entre la banque et HSBC Holdings, y compris d'autres filiales de HSBC Holdings

Les transactions présentées ci-dessous comprennent les montants à recevoir de la banque et de HSBC Holdings, y compris d'autres filiales de HSBC Holdings, ou à verser à celles-ci. Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été effectuées dans le cadre normal des activités et étaient assorties des mêmes modalités, incluant les taux d'intérêt et les sûretés, que celles de transactions comparables intervenues avec des contreparties qui sont des tierces parties.

	2014		2013	
	<i>Solde maximal atteint au cours de l'exercice</i> (en millions de dollars)	<i>Solde au 31 décembre</i> (en millions de dollars)	<i>Solde maximal atteint au cours de l'exercice</i> (en millions de dollars)	<i>Solde au 31 décembre</i> (en millions de dollars)
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	1 729	1 729	549	425
Dérivés	2 128	2 128	1 032	1 011
Prêts et avances à des banques	613	209	833	299
Prêts et avances à des clients	155	155	225	–
Autres actifs	43	26	45	36
Passifs				
Dépôts effectués par des banques	1 620	420	990	257
Comptes des clients	1 464	1 464	3 928	716
Dérivés	1 346	1 346	884	740
Passifs détenus à des fins de transaction	2 080	67	524	118
Autres passifs	184	21	112	23
Créances subordonnées	–	–	90	–
			2014	2013
			(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
État du résultat net				
Produits d'intérêts			44	62
Charges d'intérêts			(9)	(42)
Produits de commissions			12	13
Charges de commissions			(9)	(5)
Autres produits d'exploitation			43	50
Charges générales et administratives			(102)	(106)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

32 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Méthode comptable

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire sont les suivants :

	<i>Montants bruts des actifs financiers comptabilisés</i>		<i>Montants bruts compensés au bilan</i>		<i>Montants non compensés au bilan</i>		
	<i>(en millions de dollars)</i>	<i>(en millions de dollars)</i>	<i>(en millions de dollars)</i>	<i>(en millions de dollars)</i>	<i>Instrument financiers¹</i>	<i>Garantie en trésorerie reçue</i>	<i>Montant net</i>
	<i>(en millions de dollars)</i>	<i>(en millions de dollars)</i>	<i>(en millions de dollars)</i>	<i>(en millions de dollars)</i>	<i>(en millions de dollars)</i>	<i>(en millions de dollars)</i>	<i>(en millions de dollars)</i>
Au 31 décembre 2014							
Dérivés ² (note 11).....	4 082	–	4 082	3 375	6	701	
Conventions de revente et d'emprunt de titres et accords similaires							
– Prêts et avances à des banques – coût amorti.....	1 316	(572)	744	744	–	–	
– Prêts et avances à des clients – coût amorti.....	6 118	(148)	5 970	5 970	–	–	
Prêts et avances, à l'exclusion des conventions de revente							
– à des clients – coût amorti.....	1 720	(1 174)	546	–	–	546	
	13 236	(1 894)	11 342	10 089	6	1 247	

1 *Compte tenu des garanties autres qu'en trésorerie.*

2 *Compte tenu de montants faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.*

32 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

	<i>Montants bruts des actifs financiers comptabilisés</i> (en millions de dollars)	<i>Montants bruts compensés au bilan</i> (en millions de dollars)	<i>Montants présentés au bilan</i> (en millions de dollars)	Montants non compensés au bilan		<i>Montant net</i> (en millions de dollars)
				<i>Instruments financiers</i> ¹ (en millions de dollars)	<i>Garantie en trésorerie reçue</i> (en millions de dollars)	
Au 31 décembre 2013						
Dérivés ² (note 11).....	2 112	–	2 112	1 282	13	817
Conventions de revente et d'emprunt de titres et accords similaires						
– Prêts et avances à des banques – coût amorti.....	596	(263)	333	333	–	–
– Prêts et avances à des clients – coût amorti.....	6 151	(323)	5 828	5 828	–	–
Prêts et avances, à l'exclusion des conventions de revente						
– à des clients – coût amorti.....	1 699	(1 124)	575	–	–	575
	<u>10 558</u>	<u>(1 710)</u>	<u>8 848</u>	<u>7 443</u>	<u>13</u>	<u>1 392</u>

1 *Compte tenu des garanties autres qu'en trésorerie.*

2 *Compte tenu de montants faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.*

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

32 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

Les passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire sont les suivants :

	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés (en millions de dollars)	Montants bruts compensés au bilan (en millions de dollars)	Montants présentés au bilan (en millions de dollars)	Montants non compensés au bilan		Montant net (en millions de dollars)
				Instruments financiers ¹ (en millions de dollars)	Garantie en trésorerie donnée (en millions de dollars)	
Au 31 décembre 2014						
Dérivés ² (note 11).....	3 885	–	3 885	2 791	659	435
Conventions de rachat et de prêt de titres et accords similaires						
– Dépôts effectués par des banques – coût amorti.....	1 337	(572)	765	765	–	–
– Comptes des clients – coût amorti.....	3 437	(148)	3 289	3 289	–	–
Comptes des clients, à l'exclusion des conventions de rachat – coût amorti.....	2 245	(1 174)	1 071	–	–	1 071
	10 904	(1 894)	9 010	6 845	659	1 506
Au 31 décembre 2013						
Dérivés ² (note 11).....	1 746	–	1 746	1 282	93	371
Conventions de rachat et de prêt de titres et accords similaires						
– Dépôts effectués par des banques – coût amorti.....	832	(263)	569	569	–	–
– Comptes des clients – coût amorti.....	1 241	(323)	918	918	–	–
Comptes des clients, à l'exclusion des conventions de rachat – coût amorti.....	2 006	(1 124)	882	–	–	882
	5 825	(1 710)	4 115	2 769	93	1 253

1 Compte tenu des garanties autres qu'en trésorerie.

2 Compte tenu de montants faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.

33 Événements postérieurs à la date de clôture

Outre ce qui a été mentionné précédemment, il n'y a eu aucun événement important après la date de clôture qui devrait être présenté ou faire l'objet d'un ajustement dans les états financiers consolidés du 31 décembre 2014.

Le 20 février 2015, ces comptes ont été approuvés par le conseil d'administration et leur publication a été approuvée.

Réseau international du Groupe HSBC*

Les services du Groupe HSBC sont offerts par l'entremise d'environ 6 100 bureaux, répartis dans 73 pays et territoires :

Europe	<i>Bureaux</i>	Asie et Pacifique	<i>Bureaux</i>	Amériques	<i>Bureaux</i>	Moyen-Orient et Afrique	<i>Bureaux</i>
Allemagne	18	Australie	38	Argentine	162	Afrique du Sud	4
Arménie	10	Bangladesh	14	Bahamas	1	Algérie	3
Autriche	1	Brunei Darussalam	11	Bermudes	10	Angola	1
Belgique	2	Chine	258	Bésil	1 343	Arabie saoudite	102
Espagne	3	Corée, république de	3	Canada	159	Bahreïn	5
France	361	Hong Kong RAS	255	Chili	1	Égypte	71
Grèce	17	Îles Cook	1	Colombie	1	Émirats arabes unis	16
Île de Man	2	Inde	71	États-Unis d'Amérique	247	Israël	1
Îles Anglo-Normandes	25	Indonésie	144	Îles Caïmans	3	Kenya	1
Irlande	3	Japon	4	Îles Vierges britanniques	2	Koweït	1
Italie	3	Macao RAS	6	Mexique	988	Liban	4
Luxembourg	6	Malaisie	75	Pérou	1	Libye	1
Malte	35	Maldives	1	Uruguay	11	Maurice	12
Monaco	3	Nouvelle-Zélande	8			Nigeria	1
Pays-Bas	1	Philippines	16			Oman	84
Pologne	5	Singapour	17			Pakistan	3
République tchèque	2	Sri Lanka	15			Palestine	
Royaume-Uni	1 087	Taiwan	50			(territoires autonomes)	1
Russie	2	Thaïlande	1			Qatar	3
Suède	2	Vietnam	19				
Suisse	15						
Turquie	300						

Les bureaux des sociétés affiliées sont inclus dans ce réseau.

Filiales de la Banque HSBC Canada*

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

1-888-390-3333
www.hsbc.ca

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

1-800-830-8888
www.hsbc.ca/fonds

Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.

1-844-756-7783
www.hsbc.ca

Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

1-800-760-1180
www.hsbc.ca

Société de fiducie HSBC (Canada)

1-888-887-3388
www.hsbc.ca/trust

Pour de plus amples renseignements ou pour connaître l'emplacement de la succursale de la Banque HSBC Canada la plus près de chez vous, composez le numéro sans frais 1-888-310-4722 ou visitez notre site Internet à l'adresse www.hsbc.ca.

* En date de mars 2015

Comité de direction*

Paulo Maia

Président et chef de la direction
Vancouver

Darren Boyer

Premier vice-président
et vérificateur en chef
Vancouver

Jacques Fleurant

Chef des finances
Vancouver

Kimberly Flood

Première vice-présidente
et responsable en chef,
communications
Toronto

Gail St. Germain

Vice-présidente à la direction
et responsable en chef,
ressources humaines
Vancouver

Jason Henderson

Vice-président à la direction
et directeur général, responsable
en chef, Services bancaires
internationaux et marchés
Toronto

Ralph Hilton

Chef de la gestion des risques
Vancouver

Betty Miao

Vice-présidente à la direction
et responsable en chef,
Services bancaires de détail
et gestion de patrimoine
Vancouver

Linda Seymour

Vice-présidente à la direction
et responsable en chef,
Services aux entreprises
Toronto

Sandra Stuart

Chef de l'exploitation
Vancouver

Annelle Wilkins

Première vice-présidente
et conseillère générale
Vancouver

Conseil d'administration*

Samuel Minzberg

Président du conseil
d'administration,
Banque HSBC Canada
et associé principal,
Davies Ward Phillips and
Vineberg, S.E.N.C.R.L., s.r.l

Michael Grandin

Administrateur

Beth Horowitz

Administratrice

Nancy Hughes Anthony

Administratrice

Paulo Maia

Président et chef de la direction,
Banque HSBC Canada

Robert McFarlane

Administrateur

Nancy McKinstry

Administratrice

Stephen Moss

Directeur général du Groupe, chef
de personnel et responsable en
chef, stratégie et planification
du Groupe
HSBC Holdings plc

Sandra Stuart

Chef de l'exploitation,
Banque HSBC Canada

Helen Wong

Directrice générale, Chine élargie
The Hong Kong and Shanghai
Banking Corporation Limited

* En date de mars 2015

Renseignements à l'intention des actionnaires

ADRESSES DES BUREAUX PRINCIPAUX :

Vancouver :

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Tél. : 604-685-1000
Télééc. : 604-641-3098

Toronto :

Banque HSBC Canada
70 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 1S9

Demandes des médias :

Vancouver (anglais) 604-641-1905
Toronto (anglais) 416-868-3878
Toronto (français) 416-868-8282

SITEWEB :

www.hsbc.ca

LES TITRES DE LA BANQUE HSBC CANADA SONT INSCRITS À LA BOURSE DE TORONTO :

Banque HSBC Canada
Actions privilégiées de catégorie 1, série C (HSB.PR.C)
Actions privilégiées de catégorie 1, série D (HSB.PR.D)

PERSONNES-RESSOURCES :

Les actionnaires doivent aviser leur courtier de tout changement d'adresse.

Pour toute demande d'ordre général, veuillez communiquer avec notre agent des transferts, Services aux investisseurs Computershare Inc., par écrit ou par courriel, à l'adresse service@computershare.com.

Pour toute demande de renseignements, les actionnaires doivent s'adresser au service des relations avec les actionnaires, par écrit :

Banque HSBC Canada
Service des relations avec les actionnaires – Service des finances
4th Floor
2910 Virtual Way
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V5M 0B2
Courriel : shareholder_relations@hsbc.ca

Service des relations avec les actionnaires :

Chris Young 604-642-4389
Harry Krentz 604-641-1013

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES :

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
Shareholder Service Department
8th Floor, 100 University Avenue
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Tél. : 1-800-564-6253

DATES D'INSCRIPTION ET DE VERSEMENT DES DIVIDENDES :

Les dates d'inscription et de versement des dividendes sur les actions privilégiées de la banque, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration, sont les suivantes :

<i>Date d'inscription</i>	<i>Date de versement</i>
13 mars	31 mars
15 juin	30 juin
15 septembre	30 septembre
15 décembre	31 décembre

Les dates de distribution se rapportant aux titres HSBC HaTS^{SMC} sont le 30 juin et le 31 décembre.

Désignation de dividendes déterminés :

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire, la Banque HSBC Canada confirme que tous les dividendes versés à des résidents canadiens en 2006 et dans les années subséquentes sont déterminés, sauf indication contraire.

© Banque HSBC Canada 2015

Tous droits réservés

Toute reproduction, transmission ou mise en mémoire de cette publication sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie, par enregistrement ou autre, est interdite sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la Banque HSBC Canada.

Formulaire n° 8040146 (03/15). Publié par le service des communications, Banque HSBC Canada, Vancouver.

Page couverture conçue par Black Sun Plc, Londres; pages de textes conçues par le service des communications (Asie). The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong.

Imprimé par J.F. Moore Communications Inc., Toronto, Ontario, Canada, sur du papier Rolland Opaque 80 pour la couverture et du papier Rolland Opaque 60 pour le texte, au moyen d'encre à base d'huile végétale. Le papier contient 50 % de fibres postconsommation, sans acide, sans chlore et est certifié par le Forest Stewardship Council (FSC).

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E8
Téléphone : 604-685-1000
www.hsbc.ca